



III^e PLAN AFRIQUE

L'Espagne et l'Afrique: défi et opportunité



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN



III^e PLAN
AFRIQUE

L'Espagne et l'Afrique : défi et opportunité



Mars 2019

NIPO (numéro d'identification des publications officielles) de l'édition en ligne : 108-19-019-1 /
NIPO de l'édition papier : 108-19-017-0

Depôt légal : M-21680-2019

Conception et impression : Direction générale de la Communication et de l'Information diplomatique

Catalogue général des publications officielles de l'administration de l'État : <https://publicacionesoficiales.boe.es>

La présente publication est imprimée sur papier recyclé sans chlore, conformément aux exigences de la commande publique en matière environnementale

www.exteriores.gob.es

Sommaire

0. Introduction	11
1. Vision stratégique	15
2. Situation actuelle de l'Afrique subsaharienne	27
3. Objectifs stratégiques, principes et pays prioritaires	33
4. Suivi et évaluation	59
5. Annexe : description détaillée des objectifs spécifiques, des lignes d'action et des indicateurs	63

Préambule

L'Afrique est de plus en plus près de nous. C'est probablement une bonne nouvelle, peut-être bien meilleure que nous n'imaginons. Dans une large mesure, c'est à nous de faire en sorte qu'il en soit ainsi. Il y a donc lieu de se demander : qu'est-ce que nous allons faire à cet égard ?

En effet, en tant que ministre des Affaires étrangères, de l'Union Européenne et de la Coopération, celle-ci est l'une des questions sur lesquelles j'ai concentré mes efforts. On ne saurait ignorer le fait que l'Espagne et l'UE se trouvent tout près d'un continent qui est devenu le principal pôle de croissance démographique du monde. Un continent qui, nous le savons bien, est confronté à des défis d'envergure mais qui présente également de très nombreuses opportunités.

Les défis sont bien connus. Les opportunités, elles, le sont moins. Nous sommes néanmoins tous concernés. Et nous le serons de plus en plus parce que l'intention est que l'Espagne et l'Afrique se rapprochent davantage. Notre pays doit, dans un tel contexte, regarder l'avenir avec un esprit ouvert et créatif. Nous devons être prêts à jouer, dans la mesure du possible, un rôle majeur dans une histoire qui va faire changer notre avenir au cours du XXI^e siècle.

Pour cette raison, l'Espagne doit piloter le nouveau rapprochement entre l'UE et l'Afrique. Nous sommes le

pays le mieux indiqué pour ce faire. Notre pays s'étend en quelque sorte sur deux continents, puisqu'une partie importante de notre population et de notre territoire se trouvent sur le continent africain et sur ses côtes. Notre proximité de l'Afrique n'est pas seulement géographique, historique ou culturelle. Ce sont des facteurs importants mais ils ne sont pas déterminants. L'essentiel, autrement dit ce qui doit faire de nous l'un des acteurs majeurs du rapprochement de l'Europe et de l'Afrique, est que nous sommes le pays pour lequel les enjeux en Afrique sont les plus importants. En dehors du continent africain, l'Espagne est le pays le plus concerné par le développement de l'Afrique. Notre intérêt national immédiat est en Afrique, presque autant qu'en Europe. Il est, en outre, aligné sur l'intérêt général de l'Afrique. Telle est la clé de voûte de notre proximité.

Sur la base des considérations précédentes, l'élaboration du III^e Plan pour l'Afrique a démarré en juillet 2017. C'est également à cette date-là que se sont produites les premières consultations avec les ambassadeurs d'Espagne accrédités auprès de pays africains et que le dixième anniversaire de la Casa África, située aux îles Canaries, a été commémoré. Plus d'un an et demi après, à l'issue d'une procédure de consultations à laquelle ont participé la société civile espagnole et les principaux acteurs publics et privés présents en Afrique, l'élaboration du plan a pris fin.

En mars 2019, une fois adopté le plan, j'ai eu l'occasion de participer à de nouvelles consultations avec les ambassadeurs d'Espagne accrédités auprès de pays africains. À cette occasion, les consultations ont eu lieu au siège de l'Union africaine à Addis Abeba. Je considère que cette rencontre, qui s'est tenue au cœur politique et symbolique de l'union du continent, est le point de départ de notre nouvelle stratégie de la politique étrangère pour l'Afrique. Notre message est clair : à un moment de l'histoire où le repli identitaire et national gagne du terrain, nous voulons continuer de nous rapprocher de l'Afrique. L'Espagne souhaite être à la tête de ce rapprochement. L'outil pour réussir est le III^e Plan pour l'Afrique, qui est actuellement prêt pour être mis en œuvre.

Le succès du plan ne dépend pas uniquement du gouvernement espagnol, quelle que soit la couleur politique de celui-ci. En matière de politique étrangère, la priorité que nous accordons à l'Afrique fait l'objet d'un large consensus. Le succès du plan dépendra, dans une large mesure, de l'intérêt que lui porteront notre société civile et notre secteur privé. Le gouvernement ne dispose pas des ressources publiques nécessaires pour avoir un impact significatif sur la croissance et le développement de l'Afrique. Nous ne devons pas pour autant renoncer à agir. La société civile et le secteur privé de l'Espagne disposent d'un potentiel leur permettant de devenir des acteurs déterminants dans le continent africain. Telle est notre force. Nous devons donc aspirer à ce que l'Espagne joue un rôle en Afrique

comparable à celui qu'elle a joué en Amérique latine dans les années 80 et 90 du siècle dernier.

À cette fin, le gouvernement se propose de fournir des informations et du soutien à tous ceux qui souhaitent saisir les opportunités que l'Afrique présente. Les plans pour l'Afrique précédents ont favorisé un déploiement institutionnel important et la mise en œuvre d'un programme ambitieux en matière de coopération au développement. Ces efforts ont porté leurs fruits : une partie de l'Espagne est déjà présente en Afrique. L'étape suivante est probablement la plus ambitieuse. Nous devons faire en sorte que les autres acteurs espagnols se rapprochent de l'Afrique. Les entreprises, les universités et les ONG peuvent contribuer au développement de l'Afrique en apportant, dans des domaines où nous excellons, leurs connaissances et leurs investissements : énergies renouvelables, infrastructures et aménagement urbain, tourisme durable, agriculture et sylviculture, culture, numérisation, lutte contre le changement climatique, entre autres.

Tel est le but du III^e Plan pour l'Afrique : favoriser le rapprochement de nos sociétés. Je suis persuadé que ce rapprochement se fera au bénéfice de tous. Nous sommes face à une opportunité historique. Saisissons-la.

Josep Borrell
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE
L'UNION EUROPÉENNE ET DE LA COOPÉRATION



Introduction

La population de l'Afrique a augmenté de plus de 30 millions d'habitants en 2018. Au cours de cette année, environ 12 millions de personnes sont arrivées sur le marché du travail. La classe moyenne, de plus en plus importante, a augmenté de 16 millions de personnes. 50 millions de nouvelles lignes de téléphone mobile ont été créées et l'économie du continent a connu une croissance d'environ 3,6%. Des élections démocratiques ont eu lieu en 2018, avec pour résultat l'alternance au pouvoir à Sierra Leone, une transition politique au Zimbabwe et la signature des accords de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. La démocratie, la prospérité et la paix gagnent tous les ans du terrain en Afrique. L'Afrique est également de plus en plus peuplée un an après l'autre. En 2050, autrement dit dans un peu plus de trente ans, la population actuelle de l'Afrique, qui est de 1,2 milliards de personnes, sera multipliée par 2, soit environ 2,5 milliards de personnes.

Si les tendances actuelles restent les mêmes, l'Afrique peut faire de l'essor de sa population un véritable atout démographique et devenir ainsi l'ultime frontière de la mondialisation. L'Afrique dispose d'abondantes ressources en termes de terres de labour, de ressources naturelles et, surtout, d'une ressource précieuse : l'énergie de millions de jeunes femmes et de jeunes hommes. En mettant à profit les nouvelles technologies afin de contourner les étapes traditionnelles du développement, l'Afrique est en train de construire un avenir prometteur qui, jusqu'à présent, n'avait pas été au rendez-vous.

L'Afrique est toutefois une mosaïque complexe, formée de situations très différentes. Les tendances mentionnées ci-dessus ne doivent pas nous faire perdre de vue les défis qui persistent. Bien que la proportion de la population en situation de pauvreté extrême recule tous les ans, il y a encore 395 millions de personnes concernées. La démocratie fait des progrès mais des régimes autoritaires et des conflits violents subsistent. La faim et la malnutrition, l'accès insuffisant aux soins de santé et à l'éducation, l'impact du changement climatique, la dégradation de l'environnement, les inégalités et les conflits sont autant de problèmes qui touchent de nombreuses régions -les femmes sont particulièrement visées- et qui, pour différents motifs, provoquent des déplacements de nature très diverse. Le meilleur exemple permettant d'illustrer les différences qui existent entre les différents pays d'Afrique est que, sur 25 millions de personnes qui ont quitté leur pays pour trouver de meilleures opportunités ailleurs, environ 20 millions de personnes ont choisi de se rendre dans un autre pays africain. En Afrique, les flux migratoires circulent essentiellement à l'intérieur du continent : quatre migrants sur cinq restent sur le continent africain et seul 1 migrant sur 5 arrive en Europe. Les principaux pays ciblés l'année dernière par les migrants ne sont pas la France, l'Italie, les États-Unis ou l'Espagne mais l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire. D'un côté et de l'autre du Déroit de Gibraltar, le revenu par habitant est certainement très différent : en Espagne il est presque 10 fois celui du Maroc. Mais le revenu par habitant de l'Afrique du Sud est 14 fois supérieur à celui du Mozambique, de telle sorte que dans la Nation Arc-en-Ciel, comme aimait le dire Mandela, un habitant sur 10 est un immigré venant d'un autre pays africain. Les inégalités à l'intérieur du continent sont probablement plus grandes que celles existantes entre l'Afrique et l'Europe.

Ces chiffres illustrent la nécessité de faire preuve de cohérence en matière de migrations. Concrètement, le nouveau Plan pour l'Afrique doit constituer un outil permettant, entre autres, de souligner que les migrations sont un phénomène complexe qui nous concerne tous et qui doit être abordé d'une manière intégrale, dans toutes ses dimensions, en évitant de se concentrer exclusivement sur les questions liées au contrôle de l'immigration irrégulière. Par conséquent, les migrations doivent être abordées, avec nos partenaires africains et sur un pied d'égalité, comme un défi mais aussi comme une opportunité et en intégrant les flux sud-sud dans l'approche commune des migrations.

L'Espagne n'ignore pas les deux faces de l'Afrique : un continent qui est entré avec force dans le XXI^e siècle mais qui connaît des phénomènes persistants de pauvreté, de radicalisation, de guerre et d'autoritarisme. Notre intérêt national, que nous partageons dans une large mesure avec celui des pays africains, consiste à éviter que l'Afrique retombe à l'avenir dans l'instabilité et la misère qu'elle a connues dans le passé et à faire d'elle un continent d'opportunités, à l'instar de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ou de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

La réponse qu'il convient d'apporter à la croissance rapide de la population du continent doit être celle du développement durable de l'Afrique. À cette fin, il est indispensable de favoriser l'apparition d'opportunités, de répondre aux besoins essentiels de la population, de respecter les droits humains et de proposer un travail décent aux 2,4 milliards de femmes et d'hommes qui seront les habitants de l'Afrique en 2050. En l'absence de telles conditions pour une vie décente, des millions de jeunes africains chercheront d'autres débouchés dans la radicalisation, la violence ou la migration irrégulière. Pour cette raison, il est essentiel de mettre en place les conditions qui permettront aux personnes de s'épanouir pleinement dans un environnement sécurisé.

Cette stratégie de notre politique étrangère a pour but d'optimiser la contribution de notre pays pour faire de l'Afrique un continent d'opportunités et de paix, prospère et démocratique. Aujourd'hui, nous voyons l'Amérique latine comme une région de plus en plus riche et stable, mais telle n'était pas la situation il y a à peine 40 ans. L'Espagne a contribué de manière décisive à cette transformation et elle peut en faire autant en Afrique.



Travailleurs au centre technologique pour entrepreneurs iHub à Nairobi (Kenia).

À cette fin, la présente stratégie a pour objectif de mobiliser, avec une efficacité accrue, l'ensemble des ressources nombreuses dont dispose la société espagnole. Il y a bien longtemps que le ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération n'est plus le seul acteur espagnol présent en Afrique. Il est nécessaire d'associer tous les acteurs en jeu et d'impliquer les autres ministères, les Communautés autonomes et les collectivités locales, le secteur privé et la société civile, afin de pouvoir réaliser tout le potentiel de l'Afrique. Tel est l'objectif du principe d'association, l'un des cinq principes qui guideront notre action. Quant au principe de différenciation, il requiert que des efforts soient concentrés sur trois « pays phare », à savoir le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Éthiopie. Compte tenu de leur taille et de leur rôle régional, ces pays sont susceptibles d'exporter de la stabilité vers les pays voisins et d'absorber de manière ordonnée des flux migratoires intra-africains.

Nous sommes bien conscients que cette tâche de grande envergure ne peut pas être réalisée à titre individuel. Nous pouvons toutefois contribuer à la prospérité de ces pays afin qu'ils deviennent les moteurs de la transformation de leurs régions respectives. En plus de ces trois pays phare, nous accorderons une importance particulière à sept autres « pays partenaires », des pays stables et dotés d'un grand potentiel de croissance, avec lesquels nous renforcerons davantage nos relations.

Parmi ces derniers, le Sénégal occupe une place importante puisqu'il bénéficie d'un « partenariat renforcé » et qu'il est, en même temps un pays prioritaire de la politique de coopération : ainsi, c'est dans ce pays que seront mis en œuvre, à titre d'expérience pilote, les outils et les actions de la stratégie. Le principe du multilatéralisme, le principe de l'unité de l'action extérieure, la promotion de l'Agenda 2030, la protection des droits humains et l'égalité des genres sont des marques d'identité de la politique étrangère de l'Espagne et viennent compléter les paramètres qui guideront notre action. Cette stratégie implique également la mobilisation de toutes les ressources internationales disponibles, en particulier de celles de l'Union européenne. L'Espagne préconisera auprès de l'UE l'adoption d'une politique stratégique de coopération permettant de faire face aux défis qui se posent à l'Afrique.

Les actions sont axées sur quatre objectifs stratégiques visant à créer les conditions pour que les Africains puissent vivre de manière décente et en sécurité. Le premier objectif est la promotion de la paix et de la sécurité. Notre service diplomatique, nos forces armées et la coopération espagnole jouent à ce jour un rôle important, du Sahel à la Corne de l'Afrique. Le deuxième objectif est la promotion d'un développement durable fondé sur une croissance économique inclusive permettant de créer des emplois et des opportunités pour les jeunes

africains. Le troisième objectif est l'approfondissement institutionnel, axé sur le renforcement de la démocratie et les droits humains. Le quatrième objectif est, en cohérence avec les prévisions de l'Agenda 2030 et du Pacte mondial pour les migrations, l'appui à une mobilité ordonnée, régulière et sûre, que ce soit de l'Afrique vers l'Europe (sans oublier les effets sur les pays de transit comme ceux du Maghreb) ou entre les différents pays africains.

L'Afrique prend en main son destin et elle va changer profondément au cours des prochaines décennies. Cette transformation nous concernera directement, sous une forme ou sous une autre. Il convient à présent de saisir l'occasion qu'offre l'Afrique et de donner à l'Espagne un rôle majeur dans l'avenir de ce continent.

1

Vision stratégique

L'Afrique représente une grande opportunité pour l'Espagne et pour l'Europe, mais aussi et surtout, pour les femmes et les hommes qui habitent ce continent. Le III^e Plan pour l'Afrique résulte d'une révision du cadre stratégique de la politique étrangère espagnole en Afrique. Ladite révision a pour but une efficacité accrue dans la mise en œuvre de nos valeurs et la protection de nos intérêts en Afrique, un continent qui est soumis à des changements d'envergure auxquels il faut s'adapter tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable. La situation présente invite à un optimisme prudent : l'Afrique connaît une croissance supérieure à la moyenne mondiale, la démocratie avance progressivement grâce, dans une large mesure, à l'autonomisation d'une société civile formée surtout de jeunes, et les conflits armés sont moins nombreux et moins virulents. Il est cependant nécessaire de mettre à profit les ressources et les capacités de l'Espagne, ainsi que celles des partenaires africains, de l'Europe et d'autres partenaires internationaux, pour renforcer les tendances mentionnées, puisque l'optimisme à lui seul ne constitue jamais une garantie de succès.

Le III^e Plan pour l'Afrique fait partie de la Stratégie pour l'action extérieure de l'Espagne, de 2014¹ et de la Stratégie de Sécurité nationale de 2017², deux documents qui portent d'une manière générale sur nos intérêts nationaux. Ce cadre stratégique de premier niveau est complété par les stratégies sectorielles nationales et européennes pertinentes et, en particulier, par le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, de 2018³, la Stratégie pour l'internationalisation de l'économie espagnole 2017-2027⁴, la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne et le Consensus européen pour le développement.

En ce qui concerne l'Afrique, l'intérêt national de l'Espagne est, dans une large mesure, que les forces démographiques et économiques qui vont transformer le continent au cours des prochaines décennies fassent de ce dernier un espace de croissance inclusive et durable, de paix, de sécurité, de stabilité politique et de respect des droits de l'homme et de l'environnement. Ce qui précède est particulièrement important à un moment où la forte croissance démographique de l'Afrique, notamment de l'Afrique subsaharienne, exige la création rapide d'emplois pour les jeunes africains comme élément indispensable pour la stabilité dans le sous-continent.

La vision et l'intérêt national de l'Espagne sont, dans une large mesure, les mêmes que ceux des pays africains, à savoir ceux figurant dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine⁵, que ceux figurant dans les stratégies révisées des pays de notre voisinage et que ceux de l'Union européenne, contenus dans sa Stratégie globale⁶ entre autres documents de référence. Il y aura là de nombreuses occasions de concertation avec nos partenaires africains et européens.

Cette stratégie, qui a pour but de permettre le déploiement et l'utilisation des ressources de l'Espagne d'une manière coordonnée et de guider l'action extérieure des différents acteurs, s'organise autour de quatre objectifs stratégiques : contribuer à la paix et à la sécurité dans le sous-continent, contribuer et participer au développement durable et à la croissance économique inclusive et résiliente, soutenir le renforcement institutionnel et l'ouverture politique et favoriser une mobilité ordonnée, régulière et sûre, aussi bien entre l'Afrique et l'Europe qu'à l'intérieur du continent africain.

Des acteurs publics et privés de notre pays en nombre croissant mènent des actions en Afrique subsaharienne qui ont un impact, direct ou indirect, de plus en plus important sur les objectifs stratégiques mentionnés précédemment. Du point de vue de la politique étrangère, la présente stratégie cherche à multiplier cet impact à l'aide de deux mécanismes.

Premièrement, par le renforcement des instruments de coordination entre tous les acteurs: en vertu du principe d'association, l'objectif est de les associer, dans la mesure du possible, à la réalisation des objectifs fixés. En particulier, il convient désormais de tirer le plus grand profit possible des nombreuses synergies existantes, liées à la mise en œuvre du V^e Plan directeur de la coopération espagnole⁷, notamment en ce qui concerne la coordination entre les acteurs et surtout dans les domaines où les objectifs sont les mêmes.

Deuxièmement, par le classement des différents outils et actions: conformément au principe de différenciation, les outils et les actions les plus appropriés pour chaque pays seront identifiés et les différences entre les pays seront établies. L'Espagne ne peut prétendre à avoir un impact décisif sur tous les pays africains ou, à l'intérieur

1 Stratégie pour l'action extérieure. Gouvernement de l'Espagne, Madrid. Adoptée par le Conseil des ministres dans sa réunion du 26 décembre 2014. Disponible sur : <http://www.exteriores.gob.es/C>

2 Stratégie de Sécurité nationale. Un projet de tous, partagé par tous. 2017

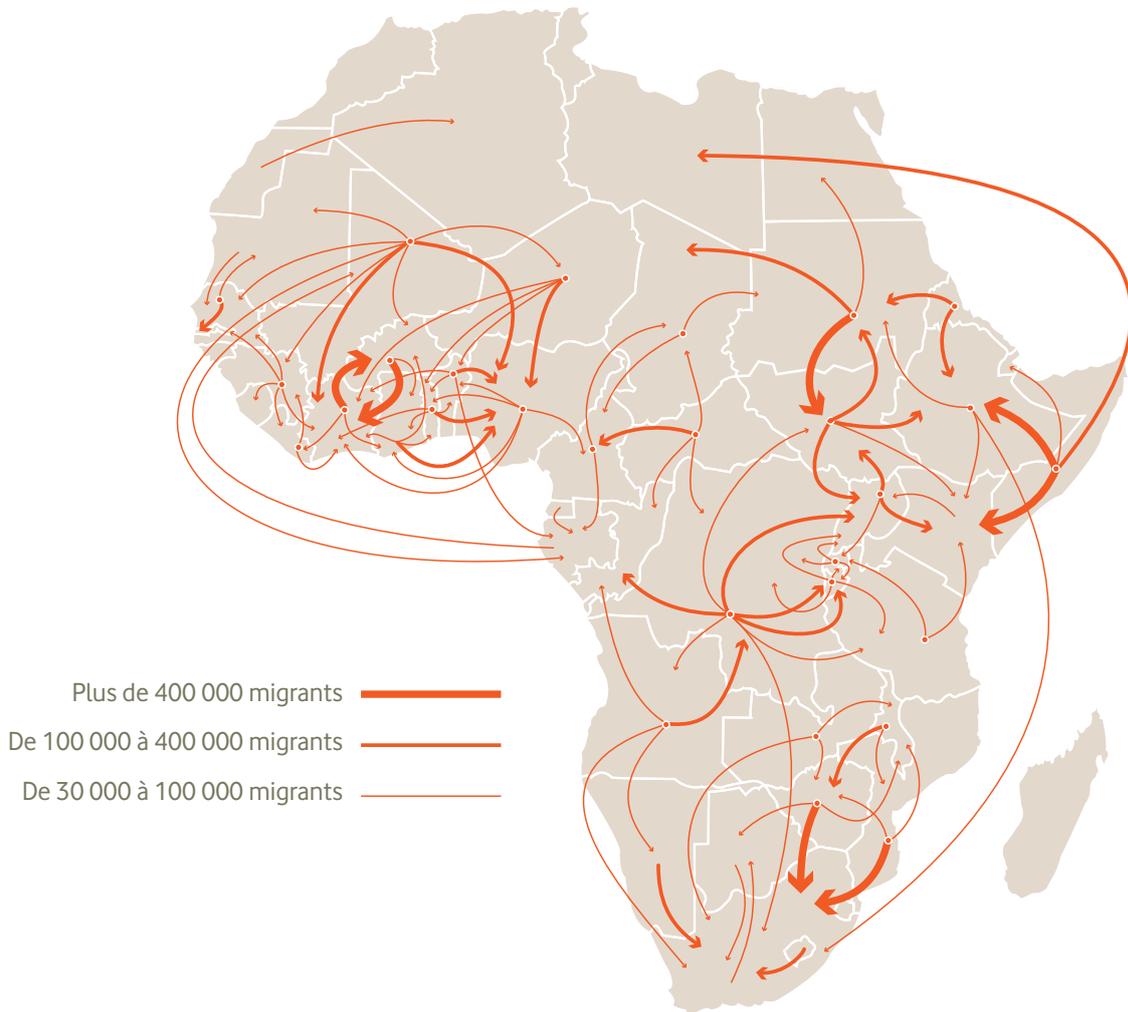
3 Plan pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 : vers une stratégie de développement durable. Adopté par le Conseil des ministres dans sa réunion du 29 juillet 2018.

4 Stratégie pour l'internationalisation de l'économie espagnole 2017-2027, adoptée par le Conseil des ministres dans sa réunion du 8 septembre 2017. Disponible sur : <http://www.mineco.gob.es/>

5 African Union Commission, Agenda 2063 The Africa we want, September 2015.

6 Vision partagée, action commune : une Europe plus forte. Stratégie globale pour la politique extérieure et de sécurité de l'Union européenne. 2016

7 V^e Plan directeur de la coopération espagnole 2018-2021, adopté par le Conseil des ministres du 23 mars 2018.



Source: FAO

de ces pays, sur tous les domaines. Néanmoins, une mobilisation ciblée des ressources et une concentration de ces dernières, sur un nombre réduit de pays déterminants et sur des domaines précis, peuvent nous permettre d'exercer un impact significatif. De cette manière, trois pays qui exercent un leadership politique, économique et sécuritaire dans leurs sous-régions respectives (Afrique du Sud, Nigeria et Éthiopie) ont été identifiés. Ces trois pays doivent être des « phares » fournissant de la stabilité et des opportunités à leurs populations et à celles des pays voisins, compte tenu du fait que 80% des migrations en Afrique concernent des pays africains. Outre ces trois pays, il est proposé de concentrer les ressources sur sept autres pays partenaires⁸. L'un d'entre

eux, le Sénégal (pays bénéficiant à ce jour d'un cadre de partenariat pays et d'une programmation conjointe bilatérale UE-Espagne), fera l'objet d'un partenariat renforcé à titre d'expérience pilote. Si l'expérience réussit, elle sera mise en œuvre dans d'autres pays partenaires, à commencer par l'Angola. L'Espagne effectue des consultations politiques, bilatérales et annuelles, avec les cinq pays mentionnés ci-dessus : Afrique du Sud, Nigeria, Éthiopie, Sénégal et Angola.

Ce nouveau Plan pour l'Afrique, tout comme les plans précédents, est le résultat d'un important travail préalable de consultations, conçues pour pouvoir tenir compte des priorités, des objectifs des actions et des

8 Sénégal, Angola, Mozambique, Ghana, Côte d'Ivoire, Kenya, et Tanzanie.

AFRIQUE : LA DIVERSITÉ PRÉSENTE DES OPPORTUNITÉS

La vision stratégique relative à l'Afrique a été modifiée, tant sur la scène mondiale qu'en Espagne. La situation du continent doit par conséquent être analysée sous un double angle. D'une manière générale, l'attention sera concentrée sur la situation et les perspectives de l'Afrique dans son ensemble, étant donné que certains des principaux défis et phénomènes sont étroitement liés. D'une manière plus spécifique, une priorité sera accordée à l'Afrique subsaharienne, laquelle constitue l'objet du présent plan.

Les liens existants entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord n'ont cependant pas été ignorés. L'Espagne entretient de longue date d'étroits rapports bilatéraux avec les pays du Maghreb, qui sont des voisins proches. Ces rapports sont marqués par un dialogue politique institutionnel de haut niveau, par des relations économiques et commerciales intenses, par une vaste coopération sectorielle et des échanges culturels et humains de premier rang. L'Espagne possède une expérience dans le Maghreb qui constitue un atout majeur en vue de la réalisation d'interventions dans le cadre du plan. Elle a mené avec les pays de la région des actions conjointes réussies, dans des domaines qui correspondent aux objectifs du présent plan : développement humain, croissance économique et gestion des migrations. La mise en œuvre du plan tiendra tout particulièrement compte du rayonnement des pays de l'Afrique du Nord sur le reste du continent, afin de trouver les synergies qui permettront de contribuer à la réalisation des objectifs du Plan, notamment lorsque des actions triangulaires seront possibles.

contributions apportées par les différents organismes des administrations publiques, par la société civile, par le monde académique et par les entreprises. En outre, il a été particulièrement tenu compte des analyses sur le terrain effectuées par nos ambassades.

Pour la première fois, le présent cadre stratégique fera l'objet d'une évaluation externe relative au respect des objectifs et à la mise en œuvre des indicateurs, menée par l'institut pour l'Évaluation des politiques publiques, rattaché au ministère des Finances.

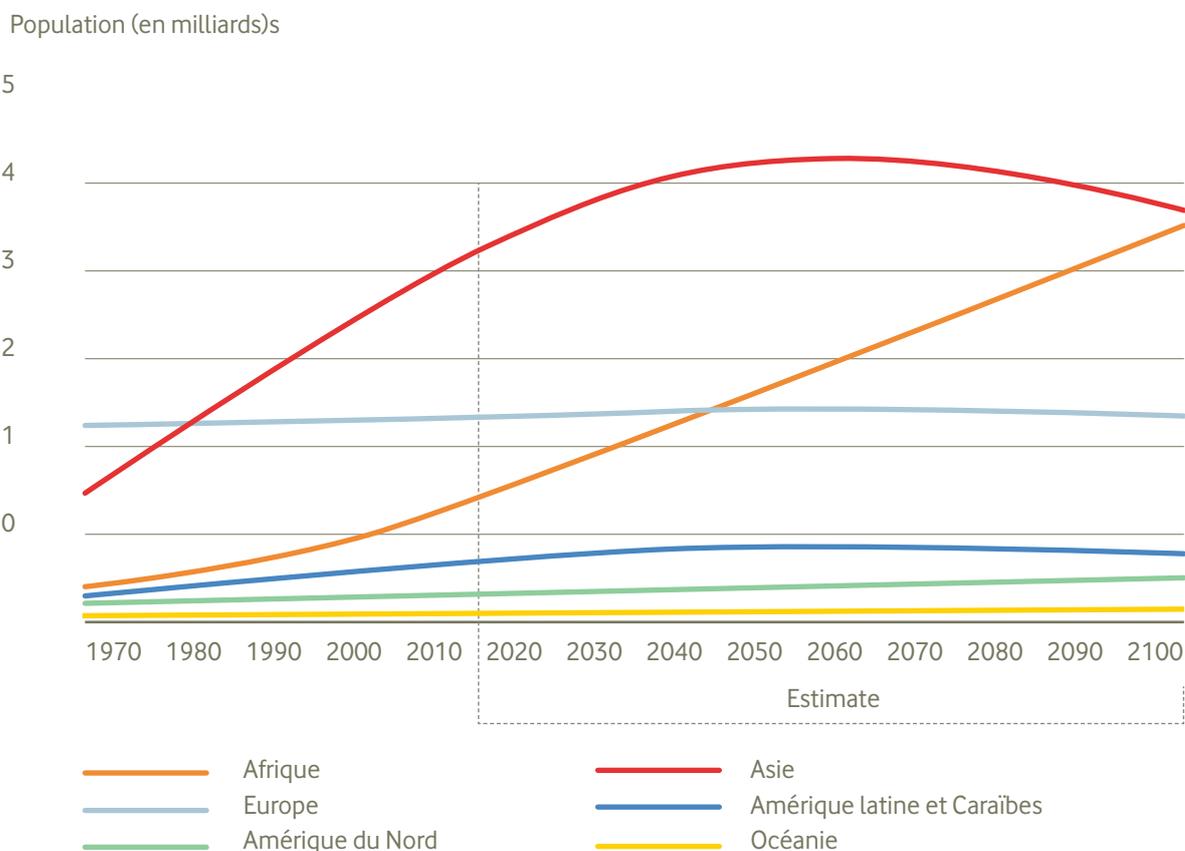
1.1. UNE APPROCHE RENOUVELÉE

Les opportunités et les défis du continent africain exigent la mise en œuvre d'une approche renouvelée et une analyse équilibrée des opportunités, des risques et du rôle que joue et que peut continuer à jouer l'Espagne dans ce contexte nouveau. En somme, le point de départ est le constat selon lequel les opportunités qui se présentent en Afrique et le bénéfice politique et économique que l'on peut en tirer sont plus importants que le risque éventuel de la présence en Afrique et que le coût de celle-ci.

Toute analyse doit essentiellement porter sur l'évolution positive de la démographie à l'avenir en Afrique et sur l'évolution démographique dans le sens opposé, grandissante et inéluctable, en Europe. Vu les défis d'envergure auxquels est confrontée l'Afrique en ce qui concerne le contrôle de sa croissance démographique, le présent plan préconise un regard positif sur le potentiel démographique africain. L'essor démographique des pays en développement en général et de l'Afrique en particulier, comparé au déclin démographique de nombreux pays européens (y compris l'Espagne), exige la mise en œuvre d'une approche non seulement réactive mais aussi prédictive et proactive. L'objectif primordial du plan est, par conséquent, de traduire dans les faits les opportunités que la situation actuelle de l'Afrique offre, afin de neutraliser d'une manière efficace et efficiente les menaces que cette même situation recèle.

Selon toutes les estimations, l'Afrique comptera en 2050 le double d'habitants : la population actuelle de 1,2 milliards dépassera les 2,4 milliards, dont plus d'une

■ TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL DE LA POPULATION MONDIALE PAR RÉGIONS.
ESTIMATIONS 2000-2015 ET PROJECTIONS 2015-2100



Source : Nations Unies

moitié de jeunes. Cette tendance, loin de ralentir, se renforcera, de sorte qu'à la fin du siècle un enfant sur deux naîtra sur le continent africain. Ce contraste frappant avec l'Europe, qui subit le déclin démographique, constitue l'un des principaux défis auxquels nous serons confrontés au cours des prochaines décennies. L'Afrique a devant elle le défi majeur de faire de son enjeu démographique un atout démographique. Ce défi ne pourra être relevé que si elle avance fermement vers la transition démographique, en particulier dans les pays moins susceptibles de créer des revenus et dont la croissance démographique monte en flèche.

La croissance démographique de la région est étroitement liée à la démographie et, en particulier, à une population jeune qui est appelée à devenir l'un des principaux moteurs de la vitalité économique de l'Afrique à moyen et à long terme. Les jeunes seront également un facteur de démocratisation et de mondialisation ainsi que des défenseurs des valeurs et des compromis so-

ciaux. Les mouvements de jeunes, comme Y'en a marre au Sénégal ou le Balai citoyen au Burkina Faso, ont déjà joué un rôle déterminant en ce qui concerne le renforcement de la démocratie dans ces pays. Selon le FMI, le nombre d'Africains subsahariens en âge de travailler sera, en 2035, supérieur à celui de l'ensemble du reste du monde. Cette main d'œuvre abondante peut constituer un atout démographique majeur, dans un monde vieillissant, et représenter une opportunité formidable pour l'Afrique et pour ses partenaires, au nombre desquels figure l'Espagne. Il est prévu que 11 millions de jeunes par an accèdent au marché de travail au cours de la prochaine décennie. Le fait que la population en âge de travailler restera stable constituera un remarquable avantage comparatif potentiel pour les pays africains et fournira en même temps des opportunités pour l'internationalisation de l'économie espagnole. Ce fait constitue également un défi : l'Afrique aura besoin, à l'horizon 2035, de 15 à 20 millions d'emplois annuels (comparés aux trois millions ac-

tuels). Selon l'OCDE, 902 millions d'emplois devront être créés d'ici à 2050.

L'explosion démographique est un facteur déterminant en ce qui concerne plusieurs problèmes que connaît l'Afrique. Elle exige que les jeunes, de plus en plus interconnectés et vivant dans les villes, puissent accéder à la formation, à l'emploi, au logement et à la protection sociale. Autrement, le potentiel des jeunes ne sera pas mis à profit et la frustration, source d'instabilité politique et sociale, se fraiera un chemin. L'un des grands défis de l'Afrique à l'avenir est donc de proposer des perspectives de vie attrayantes à une population qui est essentiellement jeune (48% de la population a moins de 15 ans). Dans un scénario où l'Afrique ne serait pas capable de répondre à l'explosion démographique par une croissance économique inclusive permettant de créer des emplois, les jeunes africains, hommes et femmes, pourraient se sentir de plus en plus attirés par des choix extrêmes comme la radicalisation, les trafics illicites ou, au péril de leurs vies, par la migration irrégulière. Dans un monde de plus en plus interconnecté, les effets d'un tel scénario se feraient sentir non seulement dans les sociétés africaines mais également en Europe et en Espagne.

À cet égard, il convient d'insister sur la nécessité de définir, avec l'Afrique et non pour l'Afrique, une stratégie pour les migrations qui favorise le développement des pôles de croissance existants en Afrique, susceptibles d'absorber la demande croissante d'emploi, et qui reflète l'importance des flux migratoires intra-africains mentionnés plus haut.

L'Afrique subsaharienne est une région appelée à acquérir un poids spécifique de plus en plus important au sein de la communauté internationale. Son profil démographique, ses richesses naturelles et son rythme de croissance ont fait de l'Afrique la cible des intérêts, des ambitions et des attentes de nombreux acteurs de taille, en particulier les puissances émergentes. Au cours des dernières années, une réflexion stratégique s'est produite à l'échelle mondiale et au sein de l'Union africaine (Agenda 2063) et de l'Union européenne (Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité commune, nouveau consensus européen pour le développement, nouvelles perspectives financières pour la période 2021-2017). L'Union européenne et l'Union africaine disposent en outre d'un instrument pour la

planification stratégique conjointe, à savoir la Stratégie conjointe Afrique-Union européenne (SCAU), auquel s'ajoute la communication récente de la Commission européenne relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables.

La place de plus en plus importante de l'Afrique dans la mondialisation de l'économie est le résultat du pari lancé il y a des années par des pays non européens qui ont su voir les opportunités à moyen et long terme. La Chine a fait de l'Afrique une priorité stratégique et est, à ce jour, l'un des principaux investisseurs dans la région, celle-ci étant une pièce centrale de la stratégie chinoise de la « Ceinture et route de la soie ». L'Inde et le Japon ont lancé une initiative conjointe pour les investissements dénommée « Asia-Africa Growth Corridor » (AAGC), un accord conclu avec la BAD pour mener des projets au Kenya, en Afrique du Sud, au Mozambique et à Djibouti. La Turquie mène depuis 2009 une importante offensive diplomatique qui lui a permis d'obtenir de nombreux dividendes en termes économiques, politiques et culturels. Le Maroc, redevenu membre de l'UA et ayant demandé à adhérer à la CEDEAO, déploie une stratégie intensive qui a pour but de faire du pays une plateforme économique et commerciale pour l'Afrique et est, en outre, un partenaire potentiel pour mener des actions de coopération triangulaires en Afrique. Les relations traditionnelles des pays du Golfe avec les pays de la Corne de l'Afrique s'étendent progressivement à d'autres régions, le Sahel compris. Enfin, la stratégie des États-Unis est axée sur quatre priorités : commerce et investissements ; paix et sécurité ; lutte contre le terrorisme et démocratie ; bonne gouvernance. Cette stratégie se fonde sur l'Africa Growth and Opportunity Act (Agoa) et sur l'initiative Millenium Challenge Account.

L'Union européenne mène, pour sa part, une réflexion stratégique sur ses relations avec l'Afrique qui est à la base de différentes stratégies régionales et du cadre qui doit remplacer dès 2020 l'Accord de Cotonou. À l'heure actuelle, l'UE, avec ses États membres, demeure le principal partenaire commercial de l'Afrique, puisqu'elle comptait en 2017, selon le FMI, pour 36% du commerce extérieur du continent (243,5 milliards d'euros), comparés aux 16% de la Chine et aux 6% des États-Unis. Elle est également le premier investisseur : 40% des investissements directs étrangers en Afrique viennent de l'UE (291 milliards d'euros), comparés aux 7% des États-Unis et aux 5% de la Chine, conformément aux chiffres



Vue de Johannesburg, Afrique du Sud..

d'Eurostat. Dans le cadre de l'UE, la France, qui reste le deuxième investisseur dans la région et un partenaire commercial de premier rang pour l'Afrique, est en train de réviser son approche relative à l'Afrique afin de privilégier une approche de partenariat fondée sur la protection de ses intérêts, notamment ceux de ses entreprises. L'intérêt que porte l'Allemagne pour l'Afrique se traduit par le G20 Compact with Africa et par la défense d'un Plan Marshall pour l'Afrique, fondé essentiellement sur la promotion des investissements privés, notamment dans le domaine des infrastructures. L'Italie a également révisé sa politique africaine dans le cadre de la lutte contre les causes profondes des migrations.

1.2. OBJECTIFS, PRINCIPES ET PAYS PRIORITAIRES

Quatre objectifs centraux

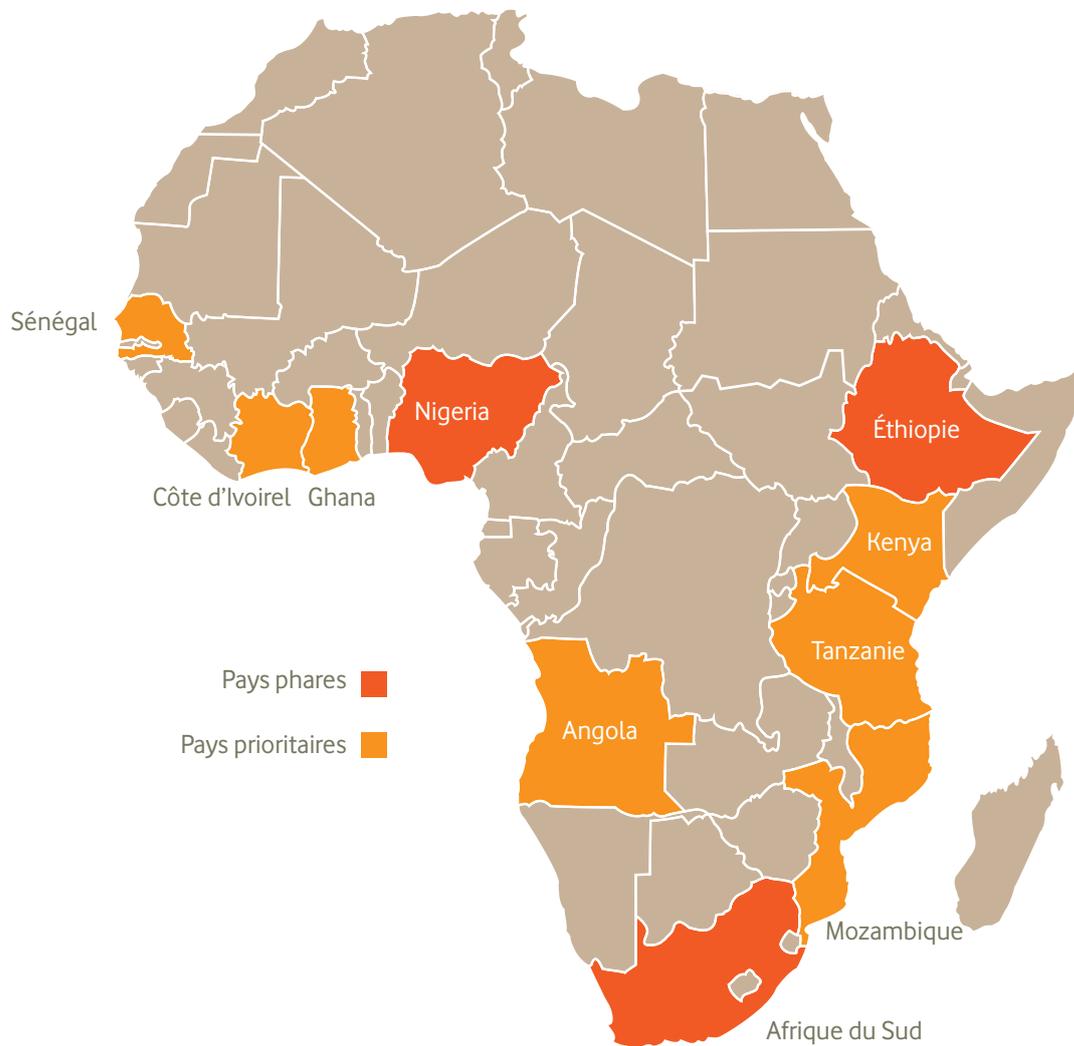
Cette vision renouvelée de l'Afrique, qui doit nous permettre d'être plus efficaces dans la protection de nos intérêts et de contribuer au développement et à la croissance économique durable et inclusive du continent africain, se traduit par quatre grands objectifs stratégiques étroitement liés :

Premièrement, la paix et la sécurité. En Afrique, les conflits nationaux ont tendance à devenir rapidement des conflits régionaux. Afin de garantir la sécurité individuelle des personnes, d'éviter les flux migratoires incontrôlés provoqués par l'instabilité et de créer de la croissance et des emplois, il est nécessaire avant tout de stabiliser les zones de conflit et d'empêcher la propagation des foyers d'instabilité vers d'autres parties du continent.

Deuxièmement, un développement durable fondé sur une croissance économique solide, inclusive et résiliente. Les chiffres montrent qu'en Afrique la croissance est au rendez-vous. Toutefois, le défi qui se pose est celui de faire en sorte que la croissance soit inclusive et qu'elle permette de créer des emplois, de lutter contre la pauvreté et de relever, entre autres, les défis liés à la gestion durable des ressources naturelles, à la lutte contre le changement climatique, à l'accès à l'énergie et à l'autonomisation des femmes.

Troisièmement, le renforcement institutionnel. Bien qu'il y ait encore en Afrique des régimes autoritaires en place, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer davantage de démocratie représentative, de bonne gouvernance politique et économique, de respect des droits humains et de participation de la société civile.

CATÉGORIES DE PAYS AFRICAINS



Quatrièmement, une mobilité ordonnée, régulière et sûre. Les principaux flux de population africaine circulent à l'intérieur du continent (environ 80%), autrement dit, entre différents pays africains. À l'intérieur des pays africains il y a également de grands déplacements de population des zones rurales vers les villes. Toutefois, les

migrations vers d'autres parties du monde, notamment vers l'Europe, revêtent toujours une importance particulière car ces mouvements se produisent, pour la plupart d'entre eux, en dehors d'un cadre réglementé. Nous devons continuer de favoriser la mise en œuvre d'une approche globale et intégrée et de travailler avec un ob-

UNE NOUVELLE AFRIQUE, UN NOUVEAU PLAN

L'approche stratégique de notre politique étrangère en ce qui concerne la région subsaharienne a déjà été établie dans le Plan

d'action pour l'Afrique subsaharienne 2001-2002, qui prévoyait "une optimisation et une rationalisation de nos ressources en vue de la protection de nos intérêts nationaux". Quant aux deux Plans pour l'Afrique (Plan pour l'Afrique 2006-2008 et II^e Plan pour l'Afrique 2009-2012), ils

prévoient cette même approche stratégique pour notre politique étrangère en Afrique subsaharienne. Le III^e Plan pour l'Afrique a pour but d'adapter la stratégie à la situation actuelle de l'Afrique et de l'Espagne, en tenant compte de l'évolution prévisible du continent à l'avenir.

jectif pluridimensionnel, comme celui que nous avons adopté dans une première phase avec nos partenaires de l'Afrique du Nord dans le cadre du processus de Rabat, afin de pouvoir nous attaquer aux causes profondes du phénomène migratoire. La migration légale, sûre et ordonnée constitue une contribution positive au développement économique et social des pays d'origine, de transit et de destination. On ne saurait, à cet égard, ignorer le rôle des différentes diasporas en tant que moteurs du développement des pays d'origine respectifs. Il est par conséquent nécessaire de mettre en place des mécanismes permettant d'optimiser les envois de fonds ou le transfert de connaissances et de favoriser la réintégration du migrant dans sa communauté d'origine.

Cinq principes d'action

Les ressources dont dispose l'Espagne sont limitées, compte tenu de l'envergure des objectifs fixés. Pour cette raison, cinq principes horizontaux ont été définis afin d'optimiser l'impact des lignes d'actions prévues dans le présent plan :

Différentiation et priorisation des pays, des régions, des matières et des approches, en fonction des intérêts à protéger, pour pouvoir s'adapter aux différents contextes africains.

Association de tous les acteurs impliqués et mobilisation de toutes les ressources disponibles, propres ou externes, pour la réalisation des 4 grands objectifs mentionnés plus haut.

Multilatéralisme, comme outil pour relever les défis mondiaux à l'aide de solutions et de moyens également mondiaux et pour pouvoir aller au-delà des logiques purement nationales sur la base du travail des organisations régionales africaines, de l'UE et des Nations Unies.

Promotion et protection des droits humains et perspective de genre, en tant que principe transversal régissant les relations avec nos partenaires africains.

Unité de l'action extérieure, un principe qui préconise une coordination renforcée entre tous les acteurs impliqués, l'intégration des réponses, le partage des informations et la création de synergies par le biais de l'harmonisation des politiques et des stratégies existantes afin de donner une plus grande visibilité et efficacité à nos actions.

Pays prioritaires

Le principe de différenciation exige qu'une partie importante de nos efforts soient concentrés sur certains pays. Cinq pays réunissent, de manière directe ou indirecte, les conditions pour la réalisation des quatre objectifs stratégiques. Pour cette raison, nous avons établi avec eux un dialogue stratégique qui comprend des consultations politiques annuelles au niveau de secrétaires d'État. Les cinq partenaires prioritaires de la politique étrangère de l'Espagne en Afrique subsaharienne sont les suivants : l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Éthiopie, l'Angola et le Sénégal.

Trois de ces pays, l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Éthiopie, présentent des caractéristiques spécifiques en termes de population et de rayonnement économique et politique qui en font des partenaires incontournables dans le cadre de toute politique destinée à l'Afrique. Ils sont considérés des « phares de stabilité » car, dans une large mesure, la stabilité et la croissance des pays voisins, et par extension de l'Afrique dans son ensemble, dépendent de leur stabilité et de leur croissance. L'Espagne portera ses relations avec ces trois pays phare au plus haut niveau, dans le but de développer avec eux un partenariat stratégique profond. L'objectif est de favoriser que ces trois pays puissent réaliser tout leur potentiel de création de richesse et optimiser leur contribution au développement de leurs sous-régions respectives. Ces trois pays ont la possibilité de faire évoluer, à terme, la situation de l'Afrique subsaharienne.

Le Sénégal et l'Angola, deux pays moins peuplés, sont les deux autres partenaires prioritaires et les relations avec eux revêtent la plus grande importance. En raison de la proximité géographique, l'Espagne mettra en place un partenariat renforcé avec le Sénégal, dans le but, à titre d'expérience pilote, de mener les actions et de mettre en place les outils prévus dans la stratégie. L'évaluation de cette expérience pilote permettra d'établir des partenariats renforcés avec d'autres pays, à commencer, en principe, par l'Angola.

Il y a évidemment en Afrique d'autres pays exerçant un leadership régional, avec lesquels l'Espagne entretient des relations privilégiées que nous souhaitons renforcer. Ce sont cinq partenaires dits « préférentiels » : des pays stables dotés d'un grand potentiel de croissance économique : le Ghana, le Kenya, le Mozambique, la Côte



S.M. le Roi Felipe VI au 24e sommet de l'Union africaine (janvier 2015)..

d'Ivoire et la Tanzanie. Ces pays contribuent tous de manière décisive à créer de la stabilité et des opportunités pour leurs populations et celles des pays voisins. En même temps ils jouent un rôle majeur dans le cadre des initiatives multilatérales de l'UA ou de leurs blocs régionaux respectifs. Quant au Mozambique, il est également un pays prioritaire de la coopération espagnole et bénéficie, par conséquent, d'un cadre de partenariat pays.

Cette sélection de pays prioritaires a été effectuée en raison de leurs économies et de leur démographie, qui en font, en particulier en ce qui concerne les trois pays-phare, des moteurs de développement pour leurs sous-régions respectives. Ces pays exportent ou peuvent exporter de la stabilité vers leurs sous-régions respectives. En outre, soit leur régime démocratique est bien établi soit leurs processus de démocratisation sont très avancés. En somme, ils peuvent contribuer de manière significative à la réalisation des quatre objectifs du présent plan dans leurs pays voisins.

Indépendamment du classement des pays prioritaires établi dans le plan – qui correspond à la capacité desdits pays à jouer un rôle de moteur économique et de stabilité dans leurs régions respectives –, la Guinée équato-

riale occupe et continuera d'occuper une place spéciale dans la politique étrangère de l'Espagne, compte tenu des nombreux liens historiques, culturels et humains existant entre les deux pays. L'Espagne souhaite préserver un dialogue critique mais constructif avec la Guinée équatoriale, qui avancera en fonction des progrès dans la démocratisation du pays.

L'Espagne maintient en outre des relations préférentielles, que nous entendons développer davantage, avec deux sous-régions de l'Afrique subsaharienne : l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Methodologie

Les quatre objectifs stratégiques se déclinent en objectifs spécifiques, lignes d'action et indicateurs. Ils sont décrits dans le détail dans l'annexe et feront l'objet d'un suivi. Les objectifs ne sont pas conçus comme des domaines d'action étanches. Au contraire, les interconnexions sont évidentes : sans paix ni sécurité il ne peut y avoir de développement durable et vice versa ; il est tout aussi vrai que l'existence d'institutions ouvertes et solides est essentielle pour la croissance économique et pour pouvoir garantir un

climat de paix et de stabilité et assurer la bonne gestion des flux migratoires.

Les objectifs stratégiques et les principes ont été établis sur la base d'une analyse de la situation actuelle et sont le fruit d'une volonté de mieux affecter les ressources disponibles. Il en va de même en ce qui concerne la sélection des pays prioritaires. Le présent document est, par conséquent, un document vivant sans une date de fin de validité précise quant à son approche, indépendamment des révisions périodiques des objectifs spécifiques, des lignes d'action et des indicateurs en fonction de leur degré de réalisation.

1.3. POURQUOI UN NOUVEAU PLAN POUR L'AFRIQUE ?

Enfin, il convient de répondre à des questions du type « pourquoi cette stratégie ? » ou « pourquoi maintenant ? ». Il y a quatre motifs principaux pour lesquels on a voulu renouveler le cadre stratégique des relations avec l'Afrique subsaharienne, afin de continuer d'avancer sur la base des acquis des deux plans pour l'Afrique précédents et du Plan d'actions pour l'Afrique subsaharienne :

1. On entend apporter une réponse plus efficace et mieux coordonnée aux défis transnationaux, dans la gestion desquels l'Afrique est appelée à jouer un rôle fondamental : le changement climatique, la limitation de l'impact des pandémies et la lutte contre le trafic international de stupéfiants, contre la délinquance, contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants ou, encore, la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, entre autres.

2. Notre présence en Afrique est à ce jour significative. Toutefois, en vue de la réalisation d'une série d'objectifs stratégiques, elle doit être restructurée et ses différents volets et ressources, propres ou externes, doivent être mieux intégrés. Les premiers plans pour l'Afrique avaient pour but de combler une lacune de la politique étrangère espagnole sur le plan stratégique et de doter de cohérence les relations avec l'Afrique subsaharienne. Ces premiers plans ont exigé d'importants efforts en matière

de déploiement institutionnel et de coopération au développement. Les ressources que nous pouvons consacrer à ce domaine sont actuellement moins nombreuses et, en même temps, une modification de l'approche s'est produite sur le plan international.

L'Agenda 2030 vise non seulement à réduire la pauvreté mais à favoriser également la croissance économique et les aspects liés à l'environnement, à la paix et à la sécurité. Compte tenu de son ambition et de sa portée, elle requiert la mobilisation de toutes les ressources financières disponibles, publiques ou privées. Le Programme d'action d'Addis-Abeba (adopté à l'occasion de la troisième Conférence sur le financement du développement, de 2015)⁹ signale la nécessité de multiplier les ressources publiques, nationales et internationales, ainsi que les investissements privés, en les intégrant et en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. En effet, les flux de ressources de l'aide publique au développement sont aujourd'hui moins importants que ceux émanant de l'envoi de fonds, de la coopération financière, du commerce ou des investissements, de la mobilisation de ressources internes ou du renforcement des politiques fiscales. L'envergure des changements et des défis qui se posent à nous dépasse les capacités de l'aide traditionnelle et souligne le fait que le développement résulte de facteurs multiples. On a ainsi évolué vers une approche diversifiée de la coopération au développement afin de favoriser les conditions nécessaires à une croissance économique inclusive, durable et créatrice d'emplois à laquelle participe de plus en plus le secteur privé. Par conséquent, au-delà des actions de la coopération au développement traditionnelle en matière de lutte contre la pauvreté et de prestation de services sociaux de base (qui ne doivent pas être négligés), une approche intégrée est nécessaire afin de mobiliser tous les moyens possibles, y compris ceux destinés à favoriser les conditions politiques et socioéconomiques permettant de stimuler la croissance économique, en Afrique comme en Espagne, et de tirer le meilleur profit des avantages comparatifs. En plus de cette diversification de l'approche de la coopération au développement et de l'intégration des flux privés, il convient également d'incorporer dans notre approche de l'Afrique des aspects, non prévus dans les plans précédents, qui sont devenus de plus en plus

⁹ Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Résolution de l'Assemblée générale adoptée le 27 juillet 2015.

importants au cours des dernières années, comme la sécurité et la défense.

3. Il s'agit également de conjuguer les efforts en vue de la mise en œuvre des nouvelles priorités et de la réalisation des objectifs, dans le cadre des relations de l'UE avec l'Afrique. L'Espagne participe activement à la stratégie de l'UE par l'intermédiaire du partenariat Afrique-UE et du cadre de coopération entre l'UE et le continent africain. Ce partenariat, fondé sur la stratégie commune Afrique-UE (SCAU), est appelé à évoluer et à se renforcer en fonction de la réflexion pluridimensionnelle actuellement en cours au sein de l'UE sur la politique de cette dernière en Afrique¹⁰, qui vise également les pays du nord du continent. L'Espagne participe aux différents processus en cours, qui permettront d'ouvrir une nouvelle ère dans les relations entre l'UE et l'Afrique et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre de la stratégie espagnole pour l'Afrique : le processus de révision de l'accord de partenariat conclu entre l'UE et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dit « Accord de Cotonou » (2000-2020) et des instruments de l'actions extérieure de l'UE, avec en arrière-plan le futur cadre financier pluriannuel 2021-2027, pour une Union européenne à 27 après le départ du Royaume-Uni. Il sera également nécessaire de stimuler les investissements par le biais d'une présence plus dynamique des banques et des institutions financières de développement, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Il convient de rappeler que l'Union européenne est le principal partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne, même si celle-ci ne représente que 1,4% du commerce extérieur européen et 4,2% des investissements européens à l'extérieur de l'Union. L'UE et les États membres sont le plus gros fournisseur mondial d'aide au développement : environ 60% de l'APD mondiale. En outre, les investissements directs de l'UE et des États membres en Afrique (291 milliards d'euros par an) sont presque 6 fois supérieurs à ceux du deuxième investisseur, les États-Unis, et 8 supérieurs à ceux du troisième, la Chine.

4. L'intention est de rééquilibrer l'image essentiellement négative de l'Afrique subsaharienne en soulignant les nombreuses opportunités qu'elle représente et de dépasser le concept de relation que l'opinion publique

associe toujours au binôme traditionnel donneur-bénéficiaire, pour le remplacer par un dialogue fondé sur l'identification des intérêts communs et des responsabilités partagées et portant sur tous les domaines des relations, tant au niveau régional que bilatéral : politique, économie, environnement et sécurité partagée. Il n'y a pas lieu d'évoquer le « principe d'appropriation » dans le cadre de cette stratégie par les partenaires africains, car il s'agit d'une stratégie propre à la politique étrangère de l'Espagne. Toutefois, les intérêts espagnols vont, dans une très large mesure, dans le même sens que ceux des partenaires africains. En somme, nous souhaitons établir des relations équilibrées avec nos partenaires africains, fondées sur la confiance mutuelle, et un partenariat politique axé sur des objectifs communs (« partenariat gagnant-gagnant ») en tenant compte, bien entendu, de la situation particulière de chaque pays. Cette démarche doit également s'accompagner d'un renforcement de l'image de l'Espagne en Afrique et vice versa.

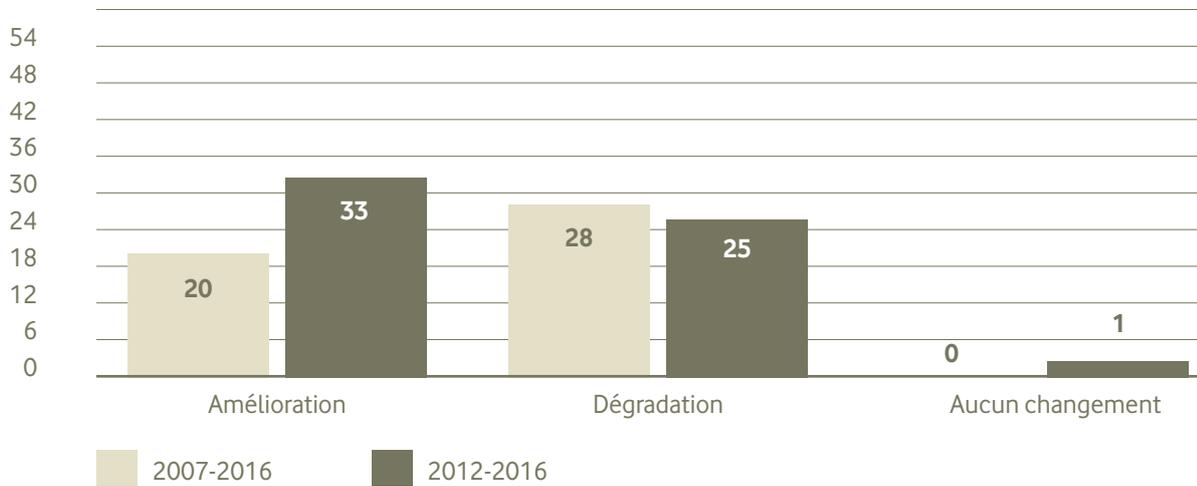
10 Déclaration politique du sommet UA-UE, tenu les 29 et 30 novembre 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire) et proposition du président de la Commission intitulée « Alliance Afrique – Europe pour des investissements et des emplois durables ».

2

Situation actuelle de l'Afrique

L'Afrique est exposée aux mêmes tensions et incertitudes qui pèsent sur d'autres régions de ce monde globalisé qui est le nôtre : instabilité politique, inégalités, corruption, pauvreté, insécurité alimentaire, terrorisme, radicalisation, flux migratoires, risques environnementaux (impact du changement climatique, désertification, perte de la biodiversité), etc. Si l'Afrique semble plus vulnérable, ce n'est pas parce qu'elle serait inévitablement vouée à une spirale de violence et de pauvreté mais parce qu'elle est complexe et très diverse et présente des différences régionales évidentes (Afrique du Nord – Afrique subsaharienne). Les niveaux de développement sont très différents d'un endroit à l'autre : en Afrique subsaharienne, à côté des puissances économiques régionales, comme le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Éthiopie ou le Kenya, plusieurs pays sont toujours confrontés au défi de la pauvreté (sur les 48 pays les moins avancés du monde, 34 se trouvent en Afrique, conformément à l'indice de développement humain). Même si dans certaines régions l'impact de la pauvreté absolue a pu être atténué, les inégalités se sont creusées à l'intérieur de certains pays et mettent en danger la cohésion sociale, le renforcement de la démocratie et, par conséquent, la stabilité.

NOMBRE DE PAYS DONT LA SITUATION S'EST AMÉLIORÉE/DÉGRADÉE



Source: Mo Ibrahim Foundation

En raison de leur faiblesse en termes économiques et institutionnels, de nombreux pays africains sont en outre particulièrement vulnérables face aux tensions, de quelque nature qu'elles soient. Le développement insuffisant, notamment en Afrique subsaharienne, ainsi que la fragilité de certains États, ne doit pas nous empêcher d'identifier une série de tendances positives susceptibles, si elles sont gérées de manière appropriée, de faire évoluer la situation de l'Afrique. Même si l'Afrique est confrontée à des défis d'envergure, la croissance, la pacification, l'intégration et la démocratisation continuent de progresser.

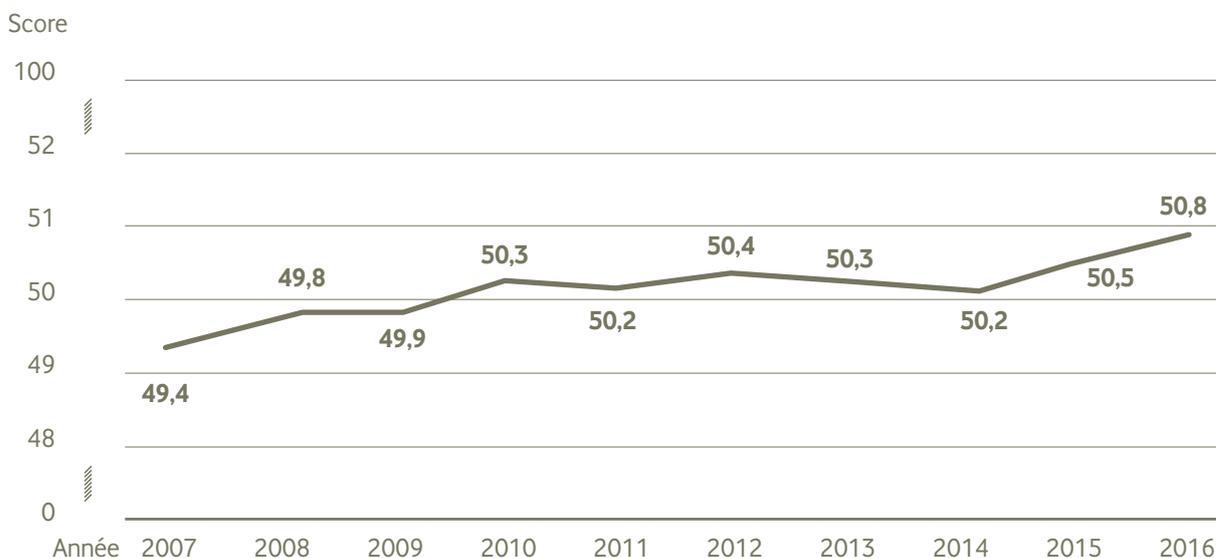
2.1. ASPECTS POLITIQUES ET SÉCURITAIRES. LA DÉMOCRATIE GAGNE DU TERRAIN EN AFRIQUE, MÊME SI SES BASES RESTENT PEU SOLIDES. ÉVOLUTION DU CONCEPT DE SÉCURITÉ EN FONCTION DU TYPE DE MENACES.

Le nombre de conflits de haute intensité en Afrique est en train de reculer (moyenne de 5 conflits par an, com-

parée à plus de 10 dans les années 90). L'Afrique reste toutefois le continent le plus concerné par ce genre de conflits, qui sévissent dans plusieurs régions du continent (Sahel, Afrique centrale, Corne de l'Afrique, Soudan du Nord et du Sud, Lybie) et présentent des risques élevés de contagion. Les États africains ont de plus en plus souvent recours au règlement pacifique des différends. L'architecture africaine de paix et de sécurité a été renforcée et la diplomatie préventive, de plus en plus pratiquée par les organisations régionales, atteint de mieux en mieux sa finalité : éviter que les foyers de tension deviennent des flambées de violence.

La prolifération de réseaux de délinquance en tous genres¹¹, les mouvements terroristes, la présence de pirates au large des côtes du golfe de Guinée et de la Corne de l'Afrique ou les conflits internes ayant des retombées transfrontalières et régionales constituent des problèmes qui se sont aggravés. Le terrorisme lié au radicalisme islamique violent est, à ce jour, un problème à l'échelle du continent qui a un impact sur la sécurité européenne et nationale. Il est présent notamment au Sahel, au Nigeria, dans la région du lac Tchad et dans la Corne de l'Afrique, des zones où opèrent Al-Qaïda et ses filiales, Daesh et ses filiales, Boko Haram et Al-Shabaab. À ce qui précède s'ajoute un phénomène inquiétant, en

11 Il y a lieu de souligner l'expansion inquiétante de réseaux criminels impliqués dans des délits contre l'environnement, en particulier dans le trafic illégitime de faune sauvage, quatrième type de trafic en importance derrière les stupéfiants, les contrefaçons et la traite des êtres humains.



Source : Fondation Mo Ibrahim

particulier au Maghreb et au Sahel : le déplacement vers le sud et vers l'Europe des combattants terroristes étrangers qui rentrent de Syrie, d'Irak ou de Libye.

Conformément au rapport du SGNU du 22 août 2017, le nombre de réfugiés en Afrique subsaharienne était passé, fin 2016, de 4,4 millions à plus de 5 millions de personnes et celui de déplacés internes, de 10,7 millions de personnes à plus de 11 millions. Actuellement, cette tendance continue à la hausse. La plupart des réfugiés ont bénéficié d'une protection dans des pays voisins qui, dans de nombreux cas, étaient confrontés à des difficultés économiques croissantes. Le Tchad, l'Éthiopie, le Kenya, la République démocratique du Congo, le Soudan et l'Ouganda sont les pays africains qui ont accueilli le plus grand nombre de réfugiés.

En ce qui concerne la gouvernance, le rapport annuel 2017 de la Fondation Mo Ibrahim relatif à la gouvernance en Afrique¹² décrit l'évolution au cours des dix années qui se sont écoulées depuis la création de l'institut. Le bilan général est positif pour les quatre catégories objet d'analyse (croissance économique durable, développement humain, participation et droits humains, sécurité et État de droit). Toutefois, le ralentissement de l'évolution favorable de certains indicateurs qui s'est produit ces cinq dernières années illustre la nécessité de

déployer des efforts soutenus dans le temps. D'une manière générale, sur les 54 États membres de l'Union africaine, 40 pays du continent africain ont connu une progression constante au cours des dix dernières années.

Au-delà des progrès mentionnés, les grandes questions qui restent à régler sont le renforcement de l'indépendance des pouvoirs publics, la consolidation du caractère représentatif et inclusif des régimes démocratiques, la distribution des revenus, les taux élevés de corruption et d'impunité, le respect inégal ou la violation des droits humains (hormis quelques exceptions remarquables), la pauvreté et les écarts de genre. L'Afrique ne pourra pas matérialiser ses aspirations en termes de développement si les écarts de genre ne sont pas comblés. Ceux-ci sont à l'origine de la marginalisation sociale, économique et politique de plus de la moitié de la population du continent, à savoir les femmes.

Les mouvements migratoires en Afrique ont toujours existé. Néanmoins, ce n'est qu'au cours des dernières années qu'ils sont devenus un élément incontournable des relations entre l'Afrique et le reste du monde, en particulier l'Europe. Il convient toutefois de ne pas oublier que les migrations régionales à l'intérieur de l'Afrique constituent toujours la majeure partie des migrations africaines (70-80%) et que certains blocs régionaux ont

12 Mo Ibrahim Foundation (<http://mo.ibrahim.foundation/iia>)



Port de Dar es Salaam, Tanzanie..

établi des zones dans lesquelles est applicable la libre circulation des personnes.

À cet égard, et en ce qui concerne les crises migratoires récurrentes qui touchent l'UE, il convient de signaler que les flux venant de l'Afrique ne constituent qu'une partie du nombre total de migrants que l'Union accueille. Cependant, en Afrique, le sentiment est que les citoyens de ce continent sont moins bien accueillis en Europe que ceux venant d'autres parties du monde, et que l'Union européenne, dans ses relations avec les pays africains, met excessivement l'accent sur la question du contrôle de l'immigration irrégulière et, en particulier, sur les rapatriements.

Au-delà de cette dernière question, cruciale pour la sécurité de l'Union européenne, il est nécessaire de soutenir une stratégie plus large visant des aspects économiques, politiques et sécuritaires, afin de pouvoir persuader les Africains de l'intérêt légitime que l'Europe leur porte. Ce sera, en définitive, ce qui permettra d'obtenir l'implication effective des Africains dans les questions migratoires.

Depuis la première crise migratoire en Europe, en 2006, les migrations ont été considérées progressivement, au cours des dernières années, comme une problématique

pluridimensionnelle et mondiale qui requiert des solutions à l'échelle mondiale. La situation a évolué à tel point qu'elle constitue aujourd'hui un défi que l'UE doit relever à l'aide des différents mécanismes existants (volet migratoire de l'Accord de Cotonou, sommets UE-Afrique, processus de Rabat et de Khartoum, entre autres). Il convient par ailleurs de saluer les différentes initiatives que l'Union européenne a présentées récemment, comme l'Alliance Afrique – Europe pour des investissements et des emplois durables ou le Protocole d'entente en matière de paix, sécurité et gouvernance, des initiatives qu'il faudra continuer de soutenir et de développer. Ces initiatives auront certainement, au fur et à mesure qu'elles seront mises en œuvre, un impact sur le traitement que les pays africains accordent à la question migratoire.

L'implication croissante de l'Union africaine et des organisations régionales africaines les plus concernées, comme la CEDEAO, peut être décisive en vue de l'approfondissement du dialogue en la matière et de la mise en place de mécanismes propres, comme la Stratégie cadre de l'UA pour la gestion des migrations¹³. Cette stratégie intègre les objectifs de l'Agenda 2063 et 2030, contient des lignes d'action qui s'inspirent d'un regard positif sur les migrations intra-africaines et propose la création imminente d'un ciel unique africain et d'une zone continentale de libre circulation de personnes.

13 Son adoption est prévue en 2018.

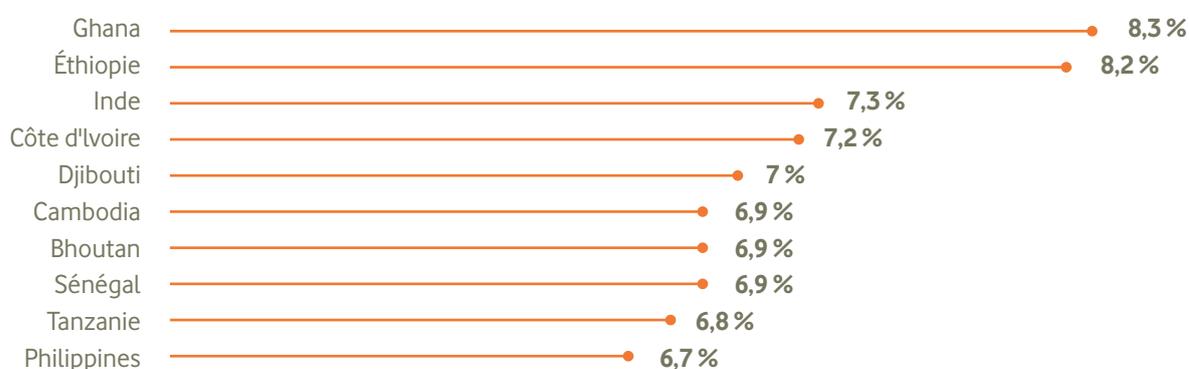
PRINCIPALES ÉCONOMIES AFRICAINES, CLASSÉES EN FONCTION DU PIB À PRIX COURANTS

PAYS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nigeria	514.965	568.496	493.841	405.442	394.818	460.660	536.320	588.841
Afrique du Sud	366.802	351.116	317.568	294.900	344.064	361.155	374.255	389.600
Angola	124.912	126.777	102.962	95.335	124.034	138.238	140.281	145.161
Soudan	65.507	71.081	81.444	91.240	118.979	145.215	172.841	202.537
Éthiopie	47.656	55.512	64.683	72.523	79.735	87.303	95.035	103.516
Kenya	55.126	61.544	63.995	70.527	78.397	85.980	93.688	101.195

n USD courants. Source : FMI

Estimations

LES DIX ÉCONOMIES AFRICAINES AYANT EU LE TAUX DE CROISSANCE LE PLUS FORT EN 2018



Source : Inside Africa - Eaglestone Newsletter. Mars 2018

Les diasporas africaines devraient jouer un rôle d'impulsion économique, politique et sociale auprès de leurs sociétés d'origine, grâce au transfert de connaissances et d'expérience acquises dans les sociétés d'accueil, bien que la réalisation effective de ce potentiel doive encore se traduire dans les faits. Les montants venant des envois de fonds effectués par les émigrés sont nettement supérieurs à ceux de l'APD. En Afrique, ils représentent environ 3% du PIB (25% au Lesotho, 20% en Gambie et au Liberia et 10% au Sénégal)¹⁴.

2.2. ASPECTS ÉCONOMIQUES

Le défi de la croissance économique durable et inclusive est la grande question qui, d'une manière générale, reste à régler en Afrique. Les économies africaines ne créent

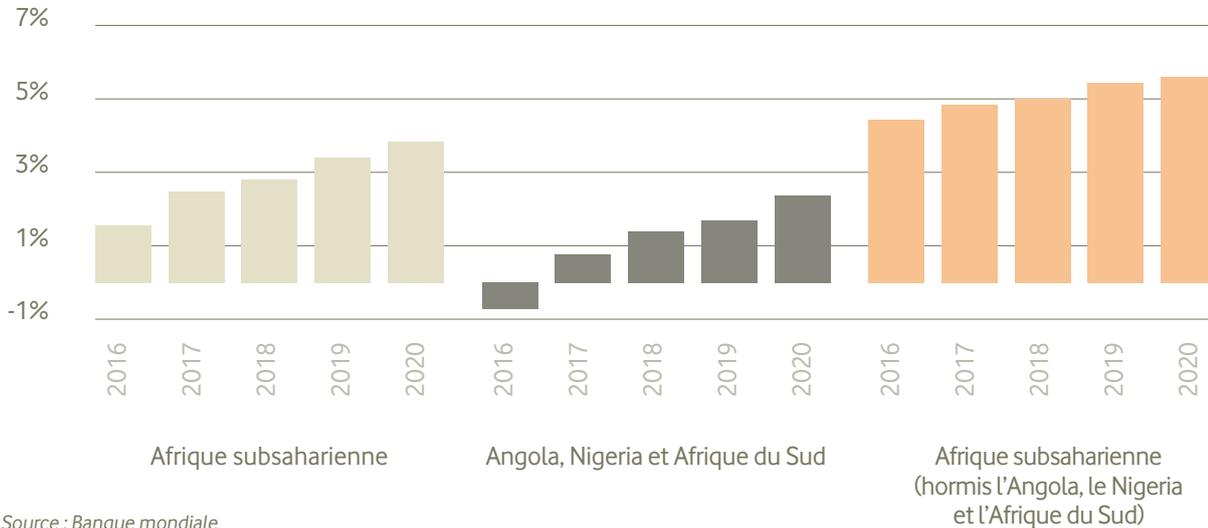
pas assez d'emplois. Les emplois existants relèvent pour la plupart de l'économie informelle et sont souvent associés à des conditions précaires de travail et des bas salaires. Les taux de chômage sont pour leur part trop élevés et ne permettent pas de réduire les inégalités. À ce jour, 390 millions de personnes vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté.

Il importe en outre d'insister sur le fait que le continent africain est particulièrement vulnérable face aux effets du changement climatique, et que les années à venir seront décisives pour la mise en œuvre par tous les États, ceux d'Afrique compris, de leurs contributions déterminées au niveau national, conformément à l'Accord de Paris¹⁵.

14 Proposition pour l'action extérieure de l'Espagne en Afrique subsaharienne. Rafael Gómez-Jordana Moya

15 Accord de Paris sur le climat. Adopté en décembre 2015, il est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

■ PRÉVISION DE CROISSANCE DU PIB



Source : Banque mondiale

Il convient de noter que les évolutions technologiques ont permis à l'Afrique de faire l'économie de certaines étapes traditionnelles du développement. La téléphonie mobile présente des niveaux de pénétration qui avoisinent ceux des pays avancés, sans que de lourds investissements dans des réseaux de téléphonie fixe aient été nécessaires. Les énergies renouvelables permettent de mettre à profit les ressources naturelles nationales, de remplacer les importations de sources d'énergie classiques, en évitant ainsi de subir la volatilité des prix, et d'offrir un accès universel à l'énergie (ODD7) au moyen de l'électrification rurale et d'un investissement réduit dans les infrastructures. Elles permettent également de développer un secteur économique qui favorisera la création de nouvelles opportunités d'emploi.

Le PIB de l'Afrique subsaharienne pour 2017 est estimé à 1 840 milliards d'USD (chiffres du FMI en USD à prix courants). Selon différentes estimations, la croissance moyenne de l'Afrique subsaharienne jusqu'en 2022 sera de 3,5-4%. En 2020, 26 pays africains entreront dans la catégorie de pays à revenu intermédiaire. La classe mo-

yenue africaine est en expansion. Elle comprend de 300 à 400 millions de personnes¹⁶.

La croissance économique reste supérieure à la moyenne mondiale et les perspectives pour les prochaines années sont globalement positives. Selon la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, la croissance économique a repris en 2017 et elle se poursuivra en 2018 (+3%), notamment en Afrique de l'Est et de l'Ouest.

En ce qui concerne l'analyse des tendances, la Banque mondiale souligne le potentiel de croissance du continent pendant la prochaine décennie, lequel évoluera toutefois en fonction de la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires, qui exigent de la stabilité et une volonté politique résolue. Par conséquent, les objectifs stratégiques relatifs à la croissance et à l'approfondissement institutionnel décrits plus haut sont étroitement liés.

16 "The middle of the pyramid: Dynamics of the middle class in Africa" (BAFD, 2011). Le BAFD définit la classe moyenne comme étant composée d'individus possédant des revenus moyens supérieurs à 3.900 USD de pouvoir d'achat (de 2,2 à 20 USD par jour). Sur 370 millions de personnes de classe moyenne, 243 millions vivent au sud du Sahara et 250 millions disposent de revenus par jour allant de 2 à 4 USD. Par conséquent, conformément à la méthode de calcul utilisée, la classe moyenne se réduit à 120 millions de personnes, dont 50 millions disposent de revenus allant de 4 à 6 USD. Il n'est pas précisé par ailleurs si les revenus viennent de l'économie formelle ou de l'économie informelle.

3

Objetifs stratégiques, principles et pays prioritaires

Compte tenu de la vision stratégique décrite au chapitre 2 et de l'analyse de la réalité africaine que contient ce même chapitre, la présente stratégie prévoit la mobilisation des nombreuses ressources dont dispose la société espagnole, afin de pouvoir réaliser 4 objectifs stratégiques. La stratégie contient également 5 principes qui ont pour but de multiplier l'efficacité de notre action, à l'aide de la concentration des efforts sur certains pays prioritaires susceptibles de déclencher la transformation de leurs sous-régions respectives, voire du reste du continent.

3.1. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3.1.1. PAIX ET SÉCURITÉ

Contribuer à la mise en œuvre du concept de sécurité coopérative entre l'Espagne et ses partenaires africains, en priorisant l'action préventive, dans le cadre de la stratégie de l'UE pour l'action extérieure, de l'Agenda 2030 et de la stratégie globale pour la sécurité de l'UE.

Les frontières nationales sont, en Afrique, particulièrement poreuses, voire inexistantes de facto, et les conflits nationaux ont tendance à s'étendre rapidement aux régions voisines. Afin de garantir la sécurité des personnes, d'éviter les flux migratoires incontrôlés, provoqués par l'instabilité et de favoriser la croissance économique et la création d'emplois, les zones de conflit doivent être stabilisées et des efforts doivent être déployés pour empêcher les foyers de tension de s'étendre à d'autres régions du continent. En même temps, il convient d'adopter une approche préventive et de tenir compte de l'interdépendance entre sécurité et développement, des domaines dans lesquels l'Espagne peut, en raison de sa longue expérience, promouvoir un rôle plus actif des femmes en tant qu'agents de paix, en cohérence avec la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies relative aux femmes, à la paix et à la sécurité.

L'Espagne a fait sienne l'approche contenue dans la Stratégie mondiale pour la politique étrangère et la sécurité commune de l'UE, adoptée en juin 2016. Cette approche souligne le lien entre sécurité extérieure et sécurité intérieure, cette dernière étant étroitement liée à la paix et à la stabilité au-delà de nos frontières. En outre, en temps de paix, il est nécessaire de passer d'une logique de la défense à une logique de la sécurité. L'Espagne préconise une approche qui priorise la prévention et le binôme « sécurité et développement » et qui a pour but de contribuer à la sécurité de la population et à la stabilisation des pays ciblés par la stratégie dans leur cadre régional.

Les points de vue ci-dessus sont en cohérence avec les orientations formulées par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Antonio Guterres, pour son mandat : pro-

motion d'une diplomatie préventive qui tienne compte des nouveaux défis, tels que le changement climatique et la sécurité énergétique. L'Espagne a incorporé la promotion de cette diplomatie préventive dans sa politique étrangère et favorise ainsi la médiation et le dialogue interculturel et interreligieux, en tant qu'outils pour la mise en œuvre de ladite diplomatie. Notre engagement en faveur de la sécurité de l'Afrique est un engagement en faveur de notre propre sécurité.

Les principaux défis et menaces pour l'Espagne ont été clairement identifiés dans la Stratégie pour l'action extérieure, dans la Stratégie nationale pour la sécurité¹⁷, dans les Orientations applicables à la défense nationale (2012) et dans le Plan de la diplomatie de la défense¹⁸. Les principales menaces sont les conflits armés, le terrorisme et la criminalité organisée (y compris le trafic illicite de stupéfiants) et les effets des pandémies et des grandes catastrophes. Quant aux conflits, il convient de mentionner l'instabilité économique, la vulnérabilité énergétique, les flux migratoires irréguliers (attisés par les conflits ou par les effets du changement climatique dans des régions particulièrement exposées), la lutte pour l'accès à l'eau et l'insécurité alimentaire.

D'un point de vue géostratégique, l'Afrique, et tout particulièrement l'Afrique du Nord, constitue un défi d'envergure en termes de sécurité. En Afrique subsaharienne, les questions liées à la sécurité concernent surtout le Sahel et les côtes du golfe de Guinée et de la Corne de l'Afrique (en matière notamment de sécurité maritime et énergétique). C'est dans ces régions que l'Espagne concentre sa présence et ses efforts. Le Sahel représente plusieurs catégories de défis (pauvreté, sécurité, démographie, aide humanitaire, climat, discrimination à l'égard des femmes, violation des droits humains). Il est à ce jour un laboratoire de l'approche dite « globale » et de l'interdépendance entre sécurité et développement. Il n'y a pas de développement possible sans sécurité et vice versa, et ni l'un ni l'autre ne sont possibles que s'il existe des institutions solides qui soient à la hauteur des demandes de la société. La politique de l'Espagne pour le Sahel est l'une des mieux structurées. Nos efforts et notre engagement constituent une référence au sein de l'UE. Quant à la Corne de l'Afrique, elle est une sous-région revêtant une importance primordiale d'un

17 Stratégie pour la sécurité nationale 2017.

18 Le plan de la diplomatie de la défense est en vigueur depuis 2011. Ses orientations font l'objet de révisions périodiques.



Le General de la Guardia Civil Francisco Espinosa remet le fanion de la compagnie de Gendarmerie de Niger formée dans le cadre du programme GAR-SI.

point de vue géostratégique. Porte d'entrée de courants et de pensées extrémistes, elle est soumise à des tensions politiques et sécuritaires. Les conflits internes sont exacerbés par le changement climatique, la sécheresse, la désertification, les pandémies et l'augmentation correspondante de l'insécurité alimentaire dans la région.

Contribution de l'Espagne à la paix et à la sécurité en Afrique objectifs spécifiques

L'engagement multilatéral de l'Espagne n'a pas faibli depuis sa première participation, en 1989, à des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Angola et en Namibie (UNAVEM et UNTAG respectivement, sigles en anglais). L'Espagne contribue en outre d'une manière significative au financement des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Elle est le dixième contributeur au budget pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'Espagne figure parmi les pays ayant le plus contribué à la mise en place de la politique commune de sécurité et de défense de l'UE. Elle maintient son ferme engagement dans les opérations et les missions lancées par l'UE. À la date de la publication du présent plan, l'Espagne est le premier contributeur aux opérations militaires et aux missions civiles de l'UE en Afrique et apporte de cette manière son soutien au renforcement des capacités et

de l'efficacité des forces armées africaines dans leur lutte contre les menaces et les défis qui pèsent sur le continent. À l'avenir, l'Espagne veillera particulièrement à ce que l'Afrique soit prise en compte dans l'évolution de la coopération structurée permanente de l'UE.

Concernant la Méditerranée, qui est une frontière naturelle de l'Afrique, l'Espagne est aujourd'hui le deuxième contributeur à l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA, dont le mandat principal consiste à éradiquer les réseaux de traite des êtres humains et à prévenir les morts en mer. Plus de 35 000 migrants, subsahariens pour la plupart, ont ainsi été secourus.

L'Espagne est présente dans le Sahel depuis le début de la crise au Mali en 2013, dans le cadre de missions bilatérales, de l'UE ou des Nations Unies¹⁹. L'Espagne apporte également son soutien au G5 Sahel.

Dans le golfe de Guinée, l'Espagne apporte son soutien aux efforts des pays et des organisations de la région. La contribution de l'Espagne est à la fois bilatérale – nos forces armées mènent des activités relevant de la sécurité coopérative avec le Sénégal et le Cap-Vert pour le renforcement des capacités militaires et déploient périodiquement un navire pour renforcer les capacités en termes de sécurité maritime des pays riverains, tandis que la Police nationale et la Garde civile collaborent

19 Soutien aux opérations françaises SERVAL et BARKHANE ; participation au plus haut niveau à toutes les missions de l'UE déployées dans la zone – EUTM Mali, EUCAP Sahel Mali et EUCAP Sahel Niger – ; appui aux efforts du G-5 Sahel pour la stabilisation de la région ; participation espagnole à la MINUSMA suite à un accord conclu entre EUROGENDFOR et les Nations Unies.

sous forme de déploiement de personnel, d'aéronefs et de patrouilleurs dans les pays de la zone – et multilatérale, en particulier dans le cadre de la Stratégie de l'UE pour le golfe de Guinée²⁰.

Dans la Corne de l'Afrique, l'Espagne a fait preuve d'un engagement ferme en faveur de la sécurité de la région, notamment en Somalie, en participant activement à différentes missions internationales, dans le cadre de la PCSD (EUNAVFOR Atalante, depuis 2008²¹, et EUTM Somalie, depuis 2010) ou de l'OTAN (participation à l'opération déjà terminée Bouclier de l'Océan), et à des initiatives des Nations Unies. L'Espagne exerce également un leadership dans des projets de renforcement des capacités pour des forces de l'ordre de plusieurs pays de la région²². Elle participe activement au Groupe international de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes (CGPCS, sigle en anglais) et au Fonds fiduciaire, auquel elle contribue depuis 2011.

Dans d'autres zones de l'Afrique subsaharienne, l'Espagne contribue à la stabilisation de la République centrafricaine (mission PCSD EUTM RCA et mission MINUSCA).

L'Espagne participe au financement de la Facilité de soutien à la paix en Afrique par l'intermédiaire du Fonds européen de développement (FED), laquelle a permis d'apporter un soutien à des opérations de paix menées par les partenaires africains (AMISOM, ECOMIB, etc.) et à des actions de renforcement des capacités et de formation ainsi qu'à des mécanismes d'intervention rapide²³.

Le rôle de la CEDEAO dans la diplomatie préventive et son implication dans les questions liées à la sécurité font de cette organisation une référence dans ces domaines. Son rôle dans les crises des dernières années (Côte d'Ivoire, Gambie, Burkina Faso, Guinée-Bissau, etc.) constitue un bon exemple de cette force régionale de plus en plus puissante.

Dans le domaine des relations bilatérales, l'Espagne a conclu des conventions de coopération en matière de lutte contre la criminalité et contre le terrorisme avec différents pays africains, dont le Niger. Ces traités bilatéraux s'ajoutent à ceux conclus avec des pays du Maghreb comme le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie. Il convient également de noter les actions du ministère de la Santé, de la Consommation et du Bien-être social en matière d'épidémies (virus Ebola) ou du trafic d'enfants.

De la même manière, l'Espagne est fermement engagée dans les initiatives régionales pour la prévention des conflits. L'engagement de l'Espagne est tout aussi ferme en ce qui concerne le soutien de l'Espagne à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies 1325 et 2242, relatives à la femme, la paix et la sécurité et au rôle des femmes dans la prévention et le règlement de conflits et la construction et le maintien de la paix, en cohérence avec les résolutions du Conseil de sécurité.

Objectifs spécifiques

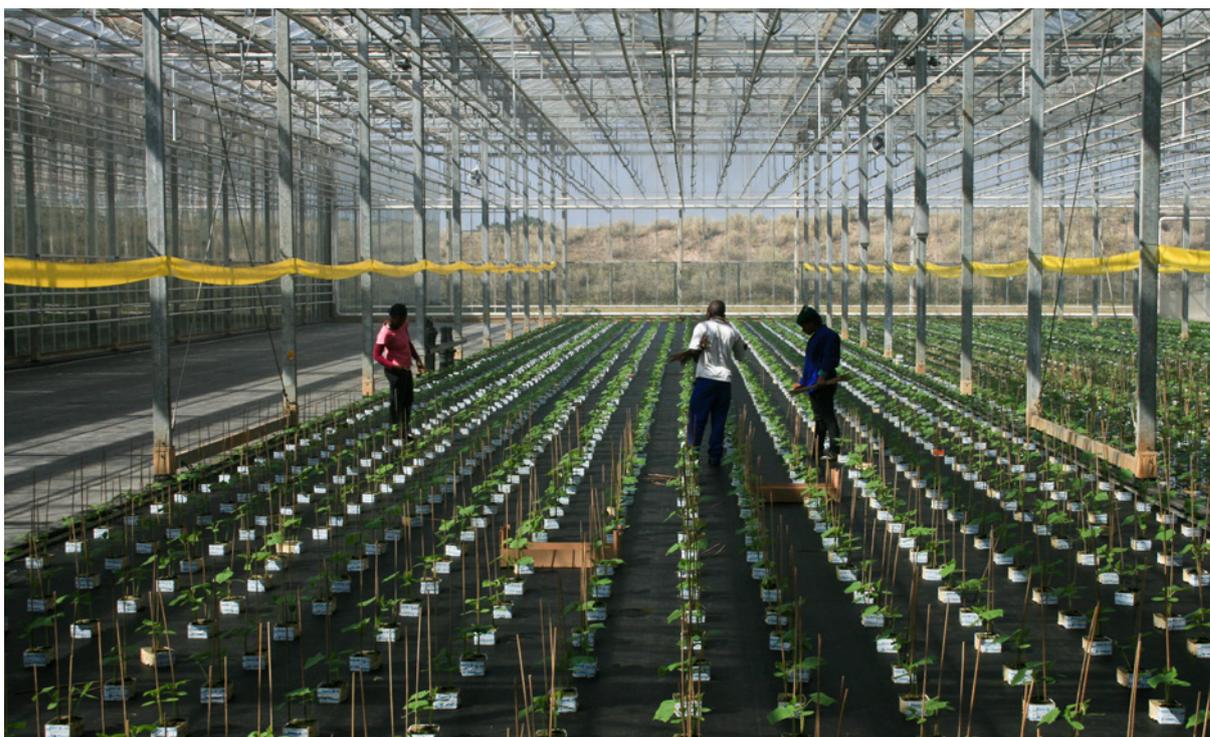
- 1. Contribuer au renforcement des capacités des pays africains en matière de lutte contre le terrorisme, contre la criminalité organisée et contre les trafics illicites en tous genres, ainsi que dans les domaines de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre la radicalisation.**
- 2. Favoriser le renforcement des structures régionales de sécurité et l'application d'une approche préventive au règlement des crises. Accorder une attention particulière à notre implication et notre présence au Sahel afin de contribuer à la sécurité de la région.**
- 3. Collaborer au renforcement de la sécurité maritime et de la lutte contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique, au golfe de Guinée et en Afrique de l'Ouest.**

20 Exécution du projet Blue Sahel (2017-2019) par la Garde civile. Ce projet vise certains pays du Sahel ainsi que du Groupe G7++ Amis du Golfe de Guinée, auquel l'Espagne participe activement.

21 L'Espagne participe de manière ininterrompue avec un navire de la Marine et un avion de patrouille maritime et a assumé à 7 reprises le commandement de cette opération (pendant quatre mois en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, et pendant cinq mois en 2015 et 2017)

22 « Projet régional de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme dans la Corne de l'Afrique et au Yémen », en collaboration avec le Royaume-Uni, la France et l'Italie, financé par la Commission européenne.

23 La proposition de la Commission pour le remplacement de l'actuel CFP 2014-2020 par le nouveau CFP 2021-2027 prévoit des modifications concernant la Facilité de soutien à la paix en Afrique et le financement de cette dernière.



Exploitation agricole en Afrique subsaharienne.

4. Promouvoir et protéger le rôle des femmes et des jeunes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

3.1.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE, CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET RÉILIENTE

Promouvoir, auprès de nos partenaires africains, la croissance économique partagée, inclusive et durable ; lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes ; favoriser tout particulièrement le commerce, les investissements, la création d'emplois et la collaboration dans les domaines de la science et de la technique ; favoriser une présence accrue des entreprises espagnoles en Afrique ; promouvoir la coopération renforcée afin de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063.

Les chiffres montrent qu'en Afrique la croissance est au rendez-vous. Toutefois, le défi qui se pose est celui de faire en sorte que la croissance soit inclusive et qu'elle permette de créer des emplois, de lutter contre la pauvreté et de relever, entre autres,

les défis liés à la gestion durable des ressources naturelles, à la lutte contre le changement climatique, à l'accès à l'énergie²⁴ et à l'autonomisation des femmes. Pour toutes ces raisons, nous devons favoriser la mise en place d'un modèle de croissance durable permettant la création intensive d'emplois, destinés aux millions de jeunes, hommes et femmes, qui constitueront la force du continent dans les prochaines décennies.

Le défi de la croissance économique inclusive et durable exige la création des conditions appropriées de sécurité pour les affaires, la multiplication des opportunités d'investissement, la mise à disposition des jeunes d'une offre de formation adaptée aux besoins du développement et à la demande des secteurs économiques, le développement des infrastructures nécessaires et la promotion du commerce sur la base d'une intégration régionale de plus en plus étroite et d'une meilleure mise à profit du potentiel des accords commerciaux conclus entre l'Afrique et l'UE. La capacité des échanges commerciaux à créer de la prospérité pour la société tout entière, en Europe et en dehors de celle-ci, a acquis une nouvelle importance, au vu des défis migratoires et sé-

²⁴ Conformément à l'ODD7 (sans électricité, pas d'éclairage, pas de sécurité alimentaire, pas d'amélioration de la nutrition, pas d'agriculture durable ; pas d'égalité, pas de bien-être, pas de communications modernes, pas de développement).

curitaires qui se posent à nous dans la frontière méridionale. La population de l'Afrique subsaharienne est actuellement 22 fois supérieure à la population de l'Espagne. Par contre, le PIB agrégé de l'Afrique subsaharienne est de 1 840 milliards de dollars, ne dépassant que de 29% le PIB espagnol (1 420 milliards de dollars)²⁵. Nous devons considérer les abondantes ressources humaines et naturelles de l'Afrique comme une opportunité, pour cette dernière, de développement et de croissance dans un horizon de durabilité.

La coopération espagnole joue un rôle crucial en ce qui concerne la création des conditions favorisant le développement économique et l'épanouissement des capacités des femmes et des hommes. Ces conditions sont la base d'une croissance économique inclusive, durable et permettant de faire reculer la pauvreté et les inégalités. La coopération espagnole œuvre également en faveur du renforcement des services sociaux de base, de la lutte contre la faim et la malnutrition, de l'égalité des genres, de la lutte contre la pauvreté extrême, de la résilience, et participe en outre à la prise en charge des crises humanitaires. La coopération doit parallèlement inciter les entreprises privées à définir leur modèle d'entreprise et leur politique de reddition de comptes de manière à mettre en cohérence leurs stratégies d'affaires avec les objectifs de développement de chaque pays.

Nous devons, en outre, mettre à profit les opportunités qui s'offrent à nous afin de faire le lien entre migration et croissance durable et, plus concrètement, de renouveler notre engagement en faveur du binôme « migration et développement », dans le but de mettre en place une politique qui mette l'accent sur les effets positifs des migrations et de bâtir une stratégie conjointe à laquelle puissent participer tous les États. En particulier, nous devons continuer d'examiner des initiatives dans les domaines suivants : mobilité et migration de la main d'œuvre ; contribution éventuelle des diasporas au développement de leurs pays d'origine respectifs ; utilisation des envois de fonds et des transferts de connaissances dans la promotion du développement durable ; retour des « cerveaux » ; définition de nouvelles stratégies positives, applicables au problème de l'immigration irrégulière, et promotion de la migration légale ; respect des droits des migrants et développement de stratégies sur le plan régional visant à faire des migrations un fac-

teur d'impulsion de l'intégration régionale. Concernant ce dernier domaine, il importe de promouvoir le retour volontaire accompagné d'une réintégration, et de faire de celui-ci un vecteur de développement, en considérant par exemple le recours aux micro-crédits, afin de s'attaquer au problème des mineurs non accompagnés et de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des familles des enfants concernés.

La volonté est d'intégrer dans un même champ d'action tous les objectifs et les actions liés à un concept de croissance économique au sens large, bénéficiant à l'Espagne et à nos partenaires africains, avec une attention particulière pour le commerce, les investissements, la création d'emplois et l'engagement en faveur de l'environnement. L'idée de départ est que la sécurité de l'Espagne, et de plus en plus sa croissance économique, sont liées au développement de l'Afrique.

Le paragraphe précédent concerne les actions visant à accroître la présence économique de l'Espagne en Afrique en général et en Afrique subsaharienne en particulier, et à contribuer au développement de pôles de croissance régionaux en Éthiopie, en Afrique du Sud ou au Nigeria dans une première phase, mais aussi au Kenya, en Tanzanie, au Sénégal, au Ghana, en Côte d'Ivoire, en Angola ou au Mozambique, des pays qui présentent tous un formidable potentiel pour devenir des pôles de croissance et de création d'emplois.

Rayonnement économique : des opportunités d'investissement responsable pour nos entreprises

L'Espagne est déjà présente en Afrique subsaharienne. Mais cette présence peut être améliorée, car les opportunités sont nombreuses. On devra toutefois faire face à trois grandes catégories de difficultés : le cadre économique pour les investissements ; l'environnement commercial des entreprises ; les conditions de sécurité juridique et le cadre de financement dans lesquels devront travailler les éventuels investisseurs. Il convient de poursuivre et de renforcer la coopération OCDE – Afrique en tant qu'outil efficace pour la promotion des bonnes pratiques, de la transparence et de la reconnaissance des systèmes économiques africains à l'échelle internationale.

25 FMI Data mapper, 2017. Chiffres en dollars USD à prix courants.

Les services des douanes jouent un rôle crucial en matière de facilitation des échanges commerciaux et devraient, par conséquent, s'impliquer activement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable. Dans un tel contexte, l'Espagne pourrait contribuer au renforcement institutionnel des services des douanes, pour que ceux-ci puissent collaborer à la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges en fournissant un conseil technique, si les aides nécessaires à cette fin sont disponibles.

Le commerce extérieur de l'Espagne avec l'Afrique atteint des niveaux remarquables (il dépasse, en exportations et en importations, le commerce avec l'Amérique latine). Les échanges commerciaux, qui sont surtout concentrés sur l'Afrique du Nord, ont connu une forte progression ces dernières années. Dans le cas du Maroc, les échanges ont doublé au cours de six dernières années, de telle sorte que ce pays est devenu le deuxième destinataire de nos exportations en dehors de l'UE, derrière les États-Unis. Le commerce extérieur avec l'Afrique subsaharienne présente un volume moins important si on le compare à celui du commerce avec d'autres régions du monde. Il est structurellement déficitaire (en raison essentiellement des balances commerciales avec le Nigeria et l'Angola, deux de nos principaux fournisseurs de pétrole). Les investissements espagnols en Afrique sont encore très peu nombreux (ils représentent moins de 0,4% des investissements espagnols à l'étranger).

Environ 20 000 entreprises espagnoles exportent régulièrement²⁶. Nos principaux partenaires commerciaux sont l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Angola et la Guinée équatoriale. Dans un secteur stratégique comme celui de l'énergie, l'Espagne trouve en Afrique ses principaux fournisseurs. Les 31% du pétrole que l'Espagne importe viennent d'Afrique, le principal fournisseur étant le Nigeria, suivi, en Afrique subsaharienne²⁷, de l'Angola ; et les 60% du gaz importé en Espagne viennent également de l'Afrique, l'Algérie représentant environ 50% du total. Il n'y a toutefois que cinq pays africains vers lesquels

l'Espagne exporte pour un volume supérieur à 200 millions de dollars (Sénégal, Côte d'Ivoire, Nigeria, Guinée équatoriale et Afrique du Sud).

Environ 600 entreprises espagnoles sont implantées en Afrique subsaharienne, et 1 500 entreprises, fondamentalement des PMI-PME, mènent des activités commerciales dans la région²⁸. Le gros des échanges commerciaux se concentre sur le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Angola et, dans une moindre mesure, la Guinée équatoriale. L'Afrique du Sud est la seule destination significative en ce qui concerne les investissements (environ la moitié du total). Nos entreprises sont implantées dans les pays ci-dessus et également au Cap-Vert (26% du total), au Sénégal (26% également), en Namibie, au Cameroun, au Kenya, en Éthiopie et au Mozambique. Les entreprises espagnoles sont principalement présentes dans les secteurs d'activité suivants : pêche, infrastructures et bâtiment, énergies (fossiles ou renouvelables), le tourisme et la logistique.

À l'avenir, l'Afrique subsaharienne peut devenir une destination attractive pour le secteur privé espagnol. La progression de la présence de nos entreprises en Afrique est encourageante : de 2010 à 2014 le nombre d'entreprises implantées a été multiplié par 7, avec une présence significative dans certains secteurs stratégiques. À titre d'exemple, en ce qui concerne les énergies renouvelables, les entreprises espagnoles ont remporté 40% des marchés du programme national pour les énergies renouvelables de l'Afrique du Sud. Notre implantation en Afrique du Nord recèle en outre un potentiel intéressant en vue de la mise en place d'une plaque tournante permettant l'expansion vers le sud²⁹.

Si l'Afrique, et en particulier l'Afrique subsaharienne, représente une opportunité pour les entreprises espagnoles, les investissements de celles-ci peuvent avoir un impact remarquable sur le niveau de développement des pays et des communautés où elles sont implantées, en termes économiques, sociaux et environnementaux, ledit impact pouvant contribuer à l'éradication de la pauvreté et à la promotion de l'inclusion sociale. Les

26 ICEX/RAPPORT CASA AFRICA

27 DATACOMEX

28 ICEX/CASA AFRICA

29 367 entreprises espagnoles sont implantées au Maroc, qui est la porte d'entrée principale en Afrique du Nord vers l'Afrique subsaharienne, conformément aux chiffres de l'ICEX de 2017 (essentiellement des PMI-PME).

entreprises espagnoles se sont engagées en faveur de la réalisation des ODD et du respect des principes et des règles internationales en matière de droit du travail, de droits humains, de lutte contre la corruption, ou encore, en faveur de l'adoption ou de la mise en œuvre de règles environnementales appropriées. L'engagement en faveur du développement, qui constitue l'image de marque des investissements espagnols, est un facteur essentiel de compétitivité de plus en plus important à l'échelle mondiale.

L'administration publique et les entreprises espagnoles disposent d'une expérience et de capacités scientifiques, techniques et pratiques dans l'agriculture et l'agroalimentaire, dans l'utilisation durable des ressources naturelles – y compris les ressources maritimes –, et dans la gestion de l'eau et la récupération et la préservation des écosystèmes naturels. L'industrie agroalimentaire espagnole à l'étranger peut jouer un rôle majeur dans le développement local, par sa collaboration avec le secteur primaire de nombreux pays africains et par les investissements correspondants, ainsi que par son respect des principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, et par sa mise en œuvre des directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts³⁰. En ce qui concerne son engagement environnemental, l'Espagne peut, avec ses capacités scientifiques, techniques et de formation, contribuer à l'exploitation durable de la pêche et de l'agriculture, à l'analyse et à l'atténuation des effets du changement climatique, et peut également offrir sa collaboration dans des domaines comme celui du traitement des déchets, un vrai problème qui reste à régler, en particulier en ce qui concerne les pays de l'Afrique de l'Ouest. De la même manière, avec son expérience et ses capacités scientifiques, elle pourrait contribuer au développement durable de secteurs d'activité émergents, comme ceux liés à l'économie bleue.

En ce qui concerne le cadre juridique applicable à l'économie, l'Espagne a conclu avec le Nigeria, le Sénégal et l'Afrique du Sud des conventions actuellement

en vigueur relatives à la double imposition. Il est en outre prévu de négocier la conclusion d'une convention en la matière avec l'Éthiopie. Quant aux accords sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, ceux conclus par l'Espagne avec la Guinée équatoriale, avec la Namibie, avec le Nigeria et avec le Sénégal sont également en vigueur à ce jour ; cinq autres accords, signés avec la Gambie, avec le Yémen, avec la République du Congo, avec le Mozambique et avec l'Éthiopie sont en cours d'adoption ou d'adaptation aux règles de l'UE³¹. Des efforts restent toutefois à faire pour améliorer le cadre juridique bilatéral entre l'Espagne et les pays africains ayant été identifiés comme porteurs d'un grand potentiel de croissance et de création d'emplois. Pour ce qui est du commerce et des investissements étrangers directs, un suivi particulièrement attentif des accords conclus entre l'UE et l'Afrique subsaharienne est assuré, notamment des accords de partenariat économique (APE).

L'Espagne dispose d'un siège, qu'elle partage avec la Belgique et la France, au Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD). Une présence permanente dont on ne disposait pas auparavant a ainsi pu être assurée, pour mieux faire valoir les intérêts de l'Espagne auprès de cette institution. Une nette tendance à la hausse du nombre de contrats remportés a été observée, que ce soit dans la prestation de services, le bâtiment ou la fourniture de biens. Il y a là la preuve des opportunités que ces marchés offrent aux entreprises espagnoles. La BAD offre de nombreuses opportunités d'affaires pour les entreprises espagnoles, en matière d'exécution de projets et dans des domaines où celles-ci sont très concurrentielles.

Le fonds pour l'internationalisation des entreprises (FIEM, sigles en espagnol) propose des emprunts à emploi spécifié ou, si le pays est éligible, des emprunts concessionnels. La législation applicable au FIEM établit que les projets dans des pays pauvres très endettés (PPTÉ) ne peuvent bénéficier d'un financement qu'à titre exceptionnel et seulement dès qu'ils seront en phase d'achèvement. L'ICO (Institut du crédit officiel) et la

30 Ces deux documents ont été adoptés à l'unanimité par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale à Rome, en 2012 et 2014, sous l'impulsion de l'Espagne, entre autres, et ont bénéficié du soutien du Mécanisme du secteur privé du Comité.

31 Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les compétences en matière de négociation et de conclusion d'accords sur l'encouragement et la protection des investissements relèvent de l'Union européenne. Pour cette raison, les accords en matière d'encouragement et de protection réciproques des investissements conclus entre les États membres (l'Espagne comprise) et des pays tiers sont en train d'être progressivement remplacés par des accords de l'UE sur la protection des investissements.



L'usine photovoltaïque de Sishen (Afrique du Sud), construite et exploitée par un consortium conduit par une entreprise espagnole est, à l'heure actuelle, la plus importante en Afrique. Sa production annuelle s'élève à 216 GWh. .

CESCE (Compagnie espagnole d'assurance des crédits à l'exportation) ont une présence limitée, bien que croissante, en Afrique.

La COFIDES (Compagnie espagnole de financement du développement) propose des financements à moyen et long terme pour des projets viables d'investissement, afin de favoriser à la fois, compte tenu des critères de rentabilité, le développement des pays destinataires des investissements et l'internationalisation de l'économie espagnole et des entreprises espagnoles. En vue d'atteindre ce double objectif, la COFIDES consacre des ressources propres au financement de projets d'investissement dans des pays émergents ou en voie de développement, et se charge de la gestion, pour le compte de l'État (ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme), des fonds FLEX (fonds pour les investissements à l'étranger) et des fonds FONPYME (fonds pour les investissements des PMI-PME à l'étranger). La COFIDES est en outre depuis 2016 un établissement agréé auprès de l'Union européenne et peut ainsi pratiquer le mixage (ou blending UE), autrement dit elle peut proposer des financements qui sont en partie remboursables et en partie des dons, afin de mobiliser des ressources financières additionnelles pour les consacrer au développement et d'accroître l'impact de l'aide de l'UE. Enfin, en octobre

2018, le Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat (FVC) a accordé son agrément à la COFIDES, celle-ci étant à ce jour le seul établissement espagnol autorisé à mobiliser des ressources à partir de ce fonds.

En plus, après l'adoption du cadre financier pluriannuel 2021-2027, l'Espagne pourra participer davantage à des projets pour l'Afrique financés par l'UE. Outre les grands instruments de l'action extérieure de l'UE pour l'Afrique et le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, l'UE propose actuellement d'importants moyens financiers d'action en Afrique subsaharienne, que notre pays, par l'intermédiaire des organismes agréés (AECID-FONPRODE ; COFIDES) peut porter à la connaissance des entreprises pour que celles-ci puissent en tirer le meilleur profit :

- La plateforme d'investissement pour l'Afrique (ancienne Facilité d'investissement pour l'Afrique – Fiaf). Elle constitue un mécanisme financier novateur, fondé sur le mixage, dont l'objectif est de promouvoir les investissements ayant un impact positif sur le développement socio-économique : infrastructures de transport, communications, eau, énergie, agriculture et développement du secteur privé, notamment des PMI-PME.

- Le Plan d'investissement extérieur de l'UE (PIE) et le Fonds européen pour le développement durable (FEDD), ce dernier étant la pierre angulaire du premier. Ce plan vise à favoriser les investissements chez nos partenaires africains et dans les pays du voisinage européen. Le PIE a pour but de stimuler la croissance inclusive, la création d'emplois et le développement durable et s'attaquera à certaines des causes profondes de la migration irrégulière. Le plan prévoit la réalisation d'interventions dans des pays où il est, à l'heure actuelle, difficile d'investir. Il facilite également les investissements d'acteurs privés qui, autrement, investiraient moins ou n'investiraient pas. Le FEDD se compose de deux plateformes régionales d'investissement, la plateforme d'investissement pour l'Afrique ou AIP – African Investment Platform (ancienne Fiaf), et la plateforme d'investissement pour le voisinage (dotée d'un budget indicatif de 2,6 milliards d'euros), et d'un fonds de garantie financière (1,5 milliards d'euros). Au total, le FEDD a pour but de mobiliser un montant égal ou supérieur à 44 milliards d'euros à l'horizon 2020.
- Le lancement récent, par la Commission européenne, d'un nouveau partenariat UE-Afrique constitue un pas de plus vers les objectifs d'encourager résolument les investissements européens en Afrique, de renforcer les échanges commerciaux, de créer des emplois et d'investir dans l'éducation et la formation, afin d'éliminer la pauvreté et de soutenir une croissance durable qui ne laisse personne de côté. Ce partenariat s'insère dans un cadre stratégique plus large, établi dans l'Agenda 2030, la Stratégie mondiale de l'UE et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ses objectifs inspireront les différents instruments de l'action extérieure de l'UE – en cours de négociation – dont l'entrée en vigueur est prévue lors de l'adoption du nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027. L'Espagne soutient cette approche et souhaite participer davantage à des projets bénéficiant d'un financement communautaire.

La commission déléguée du gouvernement pour les affaires économiques a mis récemment en place un groupe de travail interministériel pour l'optimisation de l'utilisation par l'Espagne des instruments financiers re-

levant de l'action extérieure de l'UE. Les travaux de ce groupe ont pour but de renforcer la présence des entreprises espagnoles en Afrique en mettant mieux à profit les ressources que l'Union européenne et d'autres institutions internationales consacreront à l'Afrique dans les années à venir. Il convient de noter que, en plus de l'Union européenne, d'autres institutions financières internationales, comme la BEI ou la BERD seront de plus en plus présentes en Afrique dans les prochaines années pour soutenir des projets du secteur privé visant à favoriser le développement dans la région. Il est par conséquent crucial pour l'Espagne de s'assurer que notre secteur public et notre secteur privé mettent en œuvre, d'une manière efficace, les instruments que l'Union européenne met à leur disposition afin d'encourager davantage les investissements en Afrique.

Le III^e Plan pour l'Afrique est en cohérence, concernant les matières ci-dessus, avec les objectifs et les principes de la Stratégie pour l'internationalisation de l'économie espagnole 2017-2027³². Cette stratégie considère l'Afrique du Sud comme l'un des 13 pays identifiés à l'échelle mondiale comme présentant un intérêt spécial en vue de la mise en œuvre de la stratégie espagnole d'action sectorielle par pays (PASE, sigles en espagnol). D'autres pays pourront à l'avenir être visés par cette stratégie. Conformément aux orientations applicables aux pays faisant l'objet de la stratégie PASE, COFIDES a prévu une dotation spécifique pour le financement de projets en Afrique du Sud³³. Il convient d'ajouter à ce qui précède les objectifs généraux relatifs à l'Afrique subsaharienne. Afin de soutenir la mise en œuvre de cette stratégie d'internationalisation, il est nécessaire de renforcer les mécanismes de coordination et de collaboration avec les bureaux économiques et commerciaux à l'étranger – rattachés au ministère de l'Économie, de l'Industrie et de la compétitivité – situés dans les pays où l'Espagne ne dispose pas d'un conseiller économique et commercial permanent. Il convient également d'examiner l'éventuelle mise en place, si des ressources budgétaires et humaines existent, de mécanismes permettant de disposer d'un conseiller économique et commercial ou d'un attaché commercial dans les 14 ambassades espagnoles en Afrique subsaharienne n'ayant pas de bureau commercial, conformément à la stratégie du se-

32 Décision du conseil des ministres du 8 septembre 2017

33 Dans le cadre de la dotation spécifique pour l'Afrique du Sud, les secteurs prioritaires sont les suivants : énergies renouvelables, infrastructures énergétiques, eau et environnement, industrie automobile, tourisme, chimie, agroalimentaire.

crétariat d'État au commerce, qui a été définie en tenant compte de nos intérêts commerciaux dans lesdits pays.

Les chambres de commerce espagnoles soutiennent de plus en plus les entreprises espagnoles souhaitant s'implanter en Afrique subsaharienne, au moyen d'actions d'information, de formation et de promotion pour les PMI-PME³⁴.

Enfin, les Communautés autonomes et les villes autonomes de Ceuta et de Melilla sont de plus en plus présentes en Afrique et, en particulier les îles Canaries, qui sont situées près de l'Afrique³⁵ et constituent un endroit stratégique pour l'UE dans ce continent. Les Canaries ont fait de l'internationalisation de leur économie en Afrique l'une de leurs priorités et ont développé d'étroites relations avec plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal et Cap-Vert, entre autres). Concrètement, elles souhaitent devenir un point d'accès vers l'Afrique et un centre de services de référence pour les habitants des pays africains voisins. Las Palmas de Gran Canaria accueille en outre la Casa África (rattachée au MAEUEC) et le centre logistique humanitaire du Programme alimentaire mondial. Quant à l'Andalousie, l'Agence andalouse pour la promotion à l'étranger (EXTENDA) a développé un plan d'action visant l'Afrique subsaharienne qui comprend un accord conclu (par échange de lettres) avec l'ICEX en vue de la prestation de services à des entreprises, par l'intermédiaire des bureaux économiques et commerciaux situés dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne.

Coopération au développement

Les IV^e et V^e plans directeurs ont prévu de lutter contre la pauvreté sur la base d'une approche intégrée et pluridimensionnelle et d'actions contre la pauvreté énergétique, contre le changement climatique et en faveur de la création de réseaux (communications, transports, énergie) et d'emplois. Ces plans mettent en œuvre une approche de développement durable, se fondent sur des programmes d'appui aux besoins sociaux essentiels

et accordent un rôle majeur à la croissance économique et aux investissements privés. En fait, le V^e plan directeur de la coopération espagnole offre des opportunités, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, pour la concertation des acteurs les plus importants et la coordination de leurs efforts dans leurs domaines respectifs, compte tenu des dispositions du présent plan. D'autres modalités de coopération sont également visées, comme la coopération triangulaire, la coopération déléguée, la coopération remboursable et les partenariats publics-privés.

La coopération espagnole soutient en plus, par ses programmes de renforcement institutionnel, la mise en œuvre de politiques publiques inclusives et la création d'un climat propice aux investissements et aux affaires, à l'aide de la coopération technique et du renforcement des capacités dans les domaines de la réforme de la justice, de la lutte contre la corruption et de l'amélioration des systèmes fiscaux. À cet égard, le soutien des services de l'état civil des pays africains et la mise en place de systèmes d'identification biométriques revêtent une importance particulière : seule une bonne connaissance du nombre réel d'habitants peut permettre de développer les services de l'éducation et les soins de santé de base. Ces services et systèmes constituent en outre un pilier de la démocratie puisqu'ils permettent d'établir des listes électorales fiables. En vue du renforcement institutionnel des pays africains, il est également indispensable de soutenir la société civile, afin d'assurer la transparence et la redevabilité. Il est tout aussi essentiel d'œuvrer en faveur de la formation et du transfert des connaissances, et de renforcer l'intégration régionale, la coopération espagnole ayant déjà mené des actions dans ce dernier domaine au cours des dernières années.

Le V^e plan directeur assurera la continuité des acquis du plan précédent. Il vise cinq pays d'Afrique subsaharienne dits « partenaires de coopération moins avancés » (Sénégal, Mali, Niger, Éthiopie et Mozambique) et deux pays faisant l'objet d'une coopération avancée. D'un point de vue régional, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

34 Le plan 2018 des chambres de commerce pour l'internationalisation des entreprises, qui inclut les actions de soutien menées par les chambres territoriales sous la coordination de la Chambre de commerce de l'Espagne, prévoit pour l'Afrique subsaharienne 32 actions de promotion, dont 26 missions commerciales directes et 5 rencontres d'entreprises. La plupart de ces actions, financées dans une large mesure par les fonds du FEDER consacré aux PMI-PME impliquées, concernent directement ou indirectement le Sénégal, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Tanzanie, l'Angola, le Mozambique, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud.

35 Le programme de coopération de la Macaronésie (Madère-Açores-Canaries), financée par le FEDER, est opérationnel depuis l'an 2000 et constitue un exemple d'intégration entre les régions ultrapériphériques de l'Espagne et du Portugal et le Cap-Vert, le Sénégal et la Mauritanie, au moyen de mesures transfrontalières adoptées d'un commun accord.

sont considérés prioritaires. La coopération espagnole entend encourager les processus d'intégration en Afrique. En ce qui concerne les différents domaines de la coopération, le V^e plan directeur priorise la coopération technique, la construction institutionnelle et le dialogue avec les pays à revenu intermédiaire (PRI), et prévoit la mise à profit des cadres de partenariat pays (CPP) en vue de l'alignement avec les pays partenaires et de la coordination des différents processus de planification des acteurs de la coopération.

En ce qui concerne l'aide humanitaire, l'Espagne concentrera ses efforts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et sur la protection des populations déplacées et des communautés d'accueil dans le Sahel, la région du lac Tchad et, dans une moindre mesure, la Corne de l'Afrique.

La coopération décentralisée, à savoir celle que mènent les Communautés autonomes et les collectivités locales, a été intégrée dans le V^e plan directeur. Elle atteint des niveaux remarquables et présente une forte valeur ajoutée en tant qu'expression de la diversité des sensibilités et des intérêts en Espagne. Elle est en outre très proche des citoyens et pertinente en termes d'assistance technique et de dialogue sur les politiques au sein de chaque administration concernée. Les engagements liés à l'Agenda 2030 exigent une structuration adéquate des différents niveaux et des différents acteurs : dans ce contexte, les Communautés autonomes et les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'universalisation de ces derniers et la proposition de nouveaux partenariats. Une meilleure concertation et davantage de collaboration et de coordination entre toutes les administrations publiques sont nécessaires afin de pouvoir avancer vers des interventions de coopération plus cohérentes, complémentaires, efficaces et efficientes.

Concernant la coopération financière, l'Afrique subsaharienne est la première région en termes de volume de financement accordé par le FONPRODE ou Fonds pour la promotion du développement : 35% des projets financés par ce fonds sont exécutés dans cette région. Le FONPRODE accorde, entre autres, des prêts à emploi non

spécifié à des États, pour des projets de développement et des crédits à des établissements financiers locaux, et participe directement au capital d'établissements privés qui financent des investissements visant à soutenir le tissu économique. La coopération espagnole entend multiplier ses activités, en particulier dans le cadre d'opérations financées à partir de crédits concessionnels à destination de pays de la région, afin de soutenir des projets de développement cofinancés en collaboration avec d'autres établissements financiers de développement.

Au sein de l'Union européenne, l'Espagne est le cinquième contributeur au Fonds européen de développement et elle s'est impliquée activement au financement, à la programmation, à l'exécution et au suivi des actions bénéficiant de ce fonds³⁶. Le moment actuel revêt la plus haute importance, car l'accord devant remplacer celui de Cotonou et le cadre financier pluriannuel sont en cours de négociation. Concernant ce dernier, la Commission européenne encourage l'adoption d'un nouvel instrument unique voisinage/développement (NDICI, sigle en anglais) englobant toutes les régions, aussi bien celles visées par l'accord de Cotonou (Afrique subsaharienne, Caraïbes et Pacifique) que d'autres qui sont importantes pour l'Espagne, comme l'Afrique du Nord (instrument de voisinage). L'Espagne s'efforcera afin que l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne puissent bénéficier de financements émanant du nouveau CFP qui soient à la hauteur des défis auxquels est confronté le continent.

La coopération déléguée est également très importante. Elle tient compte des priorités de l'action extérieure de l'Espagne et de la participation des administrations publiques espagnoles à des projets internationaux de coopération scientifique et technique. Cette modalité de coopération est un excellent exemple de la mise en œuvre du principe d'association : nous devons mettre à profit nos ressources et notre participation aux organisations multilatérales pour favoriser la mise en œuvre des principes de notre politique étrangère et pour obtenir des soutiens permettant de renforcer l'efficacité de notre action.

Nous allons encourager une croissance inclusive et durable dans tous les pays, mais nous allons porter

36 L'Espagne, qui a apporté au XI^e FED 2014-2020 (doté de 30,506 milliards d'euros) un montant de 2,42 milliards d'euros, est le cinquième contributeur au fonds (clé de répartition : 7,9%).

une attention particulière aux pays dont l'économie connaît une croissance rapide, comme le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Kenya, la Tanzanie et l'Éthiopie, eu égard à l'effet multiplicateur dans les pays voisins. En Afrique australe, ce même raisonnement s'applique à nos relations avec les puissances politiques et économiques de la région : l'Afrique du Sud et l'Angola. Le Mozambique est également visé, en tant que pays prioritaire de la coopération espagnole et en raison du potentiel que recèlent les découvertes de gisements de gaz et les attentes d'un éventuel développement de grands projets liés à l'exploitation de cette ressource. La région de l'Afrique australe présente des caractéristiques uniques dans le contexte africain : des processus de décolonisation présentant de fortes similitudes, des pays qui avancent vers la stabilité politique pouvant servir d'exemple à d'autres régions du continent et, à quelque exception près, des taux de croissance soutenus en dépit de la crise internationale des cinq dernières années et de catastrophes naturelles dévastatrices. La région constitue, en plus, un pôle de création d'emplois qui attire et accueille des migrants venus de l'ensemble de la moitié sud du continent. Pour cette raison, elle peut contribuer à une gestion ordonnée des flux migratoires.

Objectifs spécifiques

- 1. Contribuer au renforcement institutionnel des différents processus d'intégration en cours, en développant davantage notre coopération avec les organisations économiques régionales africaines ; renforcement du cadre de gouvernance économique des pays partenaires et encouragement du renforcement institutionnel des services des douanes, qui constituent un élément clé pour la facilitation des échanges, au moyen de la fourniture d'un conseil technique visant à favoriser la mise en œuvre des principes établis dans l'Accord sur la facilitation des échanges.**
- 2. Renforcer l'impact des actions de la coopération espagnole et faire connaître le rôle de celle-ci dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ; tirer le meilleur parti possible des synergies entre action humanitaire – coopération – investissements – recherche, avec l'implication des différentes administrations territoriales (État, Communautés autonomes, collectivités locales).**

- 3. Promouvoir l'utilisation des instruments nationaux, européens et internationaux d'encouragement des investissements, du commerce et de création d'emplois, en particulier du plan d'investissement extérieur de l'UE et des accords commerciaux (accords de partenariat économique) conclus entre l'UE, les organisations économiques régionales et les pays africains, en vue de la réalisation des ODD en Afrique.**
- 4. Appuyer l'internationalisation de l'économie espagnole en Afrique subsaharienne : identification des opportunités d'affaires, intégration des ODD dans les stratégies d'affaires et renforcement des mécanismes de coordination et de collaboration avec les bureaux économiques et commerciaux à l'étranger, dans les pays où l'Espagne ne dispose pas d'un conseiller économique et commercial permanent ; mise en place éventuelle, si des ressources budgétaires et humaines existent, de mécanismes permettant de disposer d'un conseiller économique et commercial ou d'un attaché commercial dans les 14 ambassades espagnoles en Afrique subsaharienne n'ayant pas de bureau commercial, conformément à la stratégie du secrétariat d'État au commerce, qui a été définie en tenant compte de nos intérêts commerciaux dans lesdits pays.**

3.1.3. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Encourager l'ouverture politique et économique des sociétés ainsi que le caractère inclusif de ces dernières ;

L'AVENIR EN ESPAGNOL

Conformément à l'édition 2017 du rapport *L'espagnol, une langue vivante*, élaboré par l'Institut Cervantes, le Bénin (412 000), la Côte d'Ivoire (341 000), le Sénégal (205 000), le Cameroun (193 000) et le Gabon (167 400) sont les pays d'Afrique subsaharienne où les étudiants d'espagnol sont les plus nombreux, bien devant d'autres pays comme le Japon (60 000), l'Australie (33 000), la Chine (31 000) ou la Suisse (20 000).



Des étudiants à l'université de Ouagadougou (Burkina Faso).

renforcer la présence institutionnelle de l'Espagne en Afrique subsaharienne.

Bien qu'il y ait encore en Afrique des régimes autoritaires en place, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer davantage de démocratie représentative, de bonne gouvernance politique et économique, de respect des droits humains et de participation de la société civile. Il convient d'appuyer les progrès en ce sens et de renforcer le développement du multilatéralisme en Afrique, ce dernier ayant démontré son utilité en matière de gestion des réformes institutionnelles, compte tenu du soutien qui a été fourni aux organisations panafricaines, comme l'UA, ou régionales, comme la CEDEAO, lesquelles se sont montrées efficaces dans le maintien de la paix et la promotion des principes démocratiques et du respect des droits humains.

Le but principal est de renforcer nos liens d'entente avec les pays africains et de consacrer nos ressources à la promotion des intérêts communs en matière de croissance économique, d'accompagnement des processus démocratiques et de consolidation de l'État de droit. La bonne

gouvernance, la démocratie et l'État de droit sont des conditions du développement durable. L'objectif fondamental en la matière sera de contribuer au renforcement des structures de l'État dans les pays africains qui sont nos partenaires, et d'identifier le potentiel que recèle la mise en œuvre d'une large approche, là où elle sera applicable ou nécessaire, comprenant les questions de sécurité liées au développement.

L'Espagne pourrait également jouer un rôle majeur en matière de renforcement des capacités et/ou de formation du personnel, civil ou militaire travaillant dans des institutions démocratiques et, notamment, en ce qui concerne les questions de genre, les droits humains et le droit international humanitaire. Il importe également d'établir des rapports plus étroits avec la société civile africaine et d'accorder, concrètement, une attention particulière aux jeunes, qui sont la base des relations entre l'UE et l'UA à l'avenir. L'éducation, surtout celle des femmes et des filles, la formation et l'encouragement de la diversité culturelle sont des outils précieux. Outre le potentiel économique et de création d'emplois que recèlent les services culturels émergents et les activités artistiques en Afrique, la culture et l'éducation peuvent se révéler être des éléments

ments fondamentaux dans le cadre d'une politique de prévention de la radicalisation.

Il convient de mettre en œuvre une approche globale qui tienne compte, en plus des aspects relatifs à la sécurité (police et défense), des questions liées à l'État de droit, à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption et l'impunité, à la pauvreté et la promotion des droits humains, à la viabilité budgétaire et macro-économique, au développement économique et aux politiques sociales essentielles. Il est difficile de songer à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit sans un renforcement des capacités et des institutions des États, sans une présence effective des services de l'État sur l'ensemble des territoires correspondants et sans une capacité, en termes financiers et de personnel, de fournir des services essentiels à la population. Cette consolidation exige également de favoriser de manière permanente la collaboration et le dialogue avec la société civile, avec une attention particulière pour les femmes et les jeunes, afin de pouvoir intégrer leurs contributions dans le dialogue politique avec nos interlocuteurs africains. Dans ce contexte, nous entendons mettre à profit les synergies que l'UE a déjà explorées au moyen de processus auxquels participe l'Espagne, comme ceux relatifs à l'élaboration de feuilles de route en collaboration avec des organisations de la société civile.

Cette ligne d'action est particulièrement délicate, puisque les actions en faveur du renforcement démocratique des institutions et du caractère ouvert et inclusif des sociétés peuvent éventuellement être perçues comme des tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures des pays africains. Néanmoins, on constate de plus en plus que ce sont les pays africains eux-mêmes qui réagissent face à l'altération de l'ordre démocratique. Un atout dont dispose en outre l'Espagne est que, dans une très large mesure, le pays n'est pas perçu comme faisant partie des anciennes puissances coloniales. Au contraire, l'image de l'Espagne est étroitement liée à l'action de la coopération espagnole au cours des dix dernières années et à l'engagement en faveur des droits humains, de la paix et de la stabilité. La proximité géographique de l'Espagne et de l'Afrique joue un rôle crucial, et l'engagement solide en faveur de l'Afrique – coopération au développement, contribution à la sécurité,

défense sans faille du multilatéralisme – font de notre pays un partenaire intéressant.

Il n'y a en Afrique subsaharienne qu'une seule ancienne colonie espagnole, à savoir la Guinée équatoriale, un pays qui pose un défi particulier en termes de promotion de la démocratie et de protection des droits humains. L'Espagne préconise pour la Guinée équatoriale les mêmes conditions que pour tout autre pays de la communauté internationale : démocratie, paix, respect des droits de l'homme et prospérité économique et sociale, dans le cadre de relations de plus en plus étroites. L'Espagne entend préserver le dialogue, critique mais constructif, avec la Guinée équatoriale, lequel avancera en fonction des progrès dans la démocratisation du pays.

Présence institutionnelle

Notre présence en Afrique et les moyens dont nous disposons sont, à ce jour les suivants : 28 ambassades (dont 22 en Afrique subsaharienne), 4 consulats généraux, 1 antenne, 12 bureaux techniques de coopération (dont 8 en Afrique subsaharienne), 15 bureaux économiques et commerciaux (dont 8 en Afrique subsaharienne), 2 centres culturels. L'Espagne est ainsi le quatrième État membre de l'UE en termes de présence diplomatique en Afrique. Il convient d'ajouter à ce qui précède les bureaux des conseillers et les bureaux des attachés du ministère de l'Intérieur (à Niamey, Abuja, Accra, Bissau, Conakry, Bamako, Dakar et Yaoundé), du ministère de la Défense (à Nouakchott, ces bureaux étant accrédités auprès du Sénégal, du Cap-Vert, du Mali, et à Pretoria, accrédités auprès de l'Angola, de Lesotho, de Madagascar, du Mozambique et de la Namibie), du ministère du Travail, des Migrations et de la Sécurité sociale (Dakar), du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'alimentation (un bureau d'attaché accrédité auprès de la Guinée-Bissau et du Sénégal) et le déploiement du CNI (centre national des renseignements généraux) et du centre des renseignements des forces armées. Le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle dispose en Guinée-Bissau de bureaux de la Direction des programmes éducatifs. En outre, les Communautés autonomes et les collectivités locales sont également présentes en Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest. Cette présence sur le terrain a été renforcée en 2017 par la création, au sein du MAEUEC, d'une Direction générale pour l'Afrique.

Promotion de la langue et de la culture espagnoles

La coopération en matière culturelle avec l'Afrique présente un vaste potentiel : d'une part, elle permet d'entrer en contact direct avec la société civile, en contrepoids au volet plutôt institutionnel des autres instruments, et de mieux faire connaître nos actions de coopération ; d'autre part, elle constitue, pour la société espagnole, un point d'accès à l'Afrique. Enfin, par l'intermédiaire des projets en matière culturelle, des canaux de participation et des opportunités d'emploi peuvent être proposés à la jeunesse.

La notion élargie de migration qu'a fait sienne l'Espagne va au-delà des seules actions en matière d'immigration irrégulière et accorde une attention particulière à la mobilité et aux flux de migration temporaire. À cet égard, il convient de noter, en ce qui concerne par exemple la stratégie pour l'internationalisation des universités espagnoles, l'attractivité croissante qu'exerce l'Espagne auprès d'étudiants étrangers qui souhaitent faire des études universitaires ou post-universitaires dans nos universités ou autres institutions académiques, publiques ou privées. La promotion de l'apprentissage de l'espagnol est, dans un tel contexte, cruciale pour permettre aux personnes intéressées de faire leurs études dans notre pays.

La mobilité à des fins d'études encourage la production et l'acquisition de connaissances et l'obtention et le renforcement de capacités. Elle constitue un enrichissement mutuel, pour les migrants et pour les pays d'origine et d'accueil, renforce les liens culturels et favorise la diversité culturelle. L'échange d'expériences et la connaissance réciproque des cultures contribuent en outre à la création d'un récit commun qui peut devenir un antidote face aux processus de radicalisation violente.

À l'exception des pays de l'Afrique du Nord, qui disposent d'un vaste réseau de centres de l'Institut Cervantes (11) et d'établissements éducatifs espagnols, la présence d'organismes pour la promotion de la langue et de la culture espagnoles en Afrique reste faible, en dépit de l'intérêt énorme que suscitent, auprès des sociétés africaines – en particulier des jeunes –, la langue espagnole et la culture espagnoles (y compris les sports). L'intérêt croissant que suscite la langue espagnole constitue une base optimale pour tisser des liens solides dans tous les

domaines et pour favoriser la mobilité circulaire. Enfin, la connaissance de la langue espagnole peut s'avérer un élément de formation très utile pour les travailleurs éventuellement embauchés par des entreprises espagnoles.

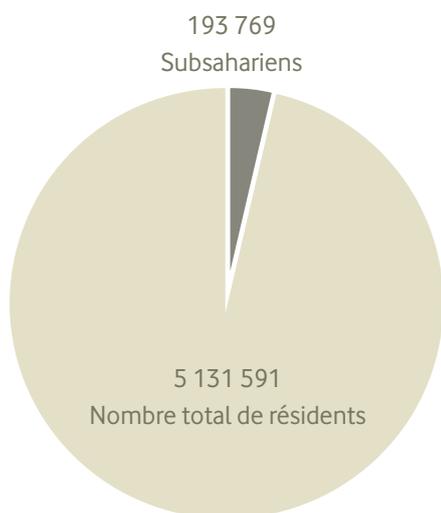
Dans différents pays africains, les systèmes éducatifs locaux proposent à des centaines de milliers d'élèves l'apprentissage de l'espagnol en tant que matière optionnelle. Malgré cela, des initiatives – accompagnées de la mobilisation des ressources correspondantes – sont encore nécessaires afin de promouvoir l'utilisation de la langue en tant qu'outil pour l'épanouissement personnel et les relations internationales. Ce qui précède s'applique à l'utilisation institutionnelle de l'espagnol au sein de l'UA, une organisation dont il est l'une des langues officielles. L'espagnol est également une langue officielle en Guinée équatoriale.

Communication et visibilité

Au cours des dernières années, une attention particulière a été accordée à la communication et à la visibilité de l'action extérieure espagnole en Afrique. La volonté est de continuer de renforcer la communication en tant qu'élément transversal d'appui, afin d'accélérer le changement de modèle que nous souhaitons. La communication que nous voulons mettre en place a une double finalité : en Espagne, elle vise à favoriser la connaissance de l'Afrique, les opportunités qu'elle offre et les évolutions qui s'y produisent ; en Afrique, elle vise à faire connaître l'Espagne et, éventuellement, le rôle de celle-ci en tant que passerelle vers l'Europe et l'Amérique latine.

Les nombreuses actions relevant de la diplomatie publique que mènent les différentes « Casas » constituent un atout majeur : la « Casa Árabe » et, très spécialement, la « Casa África », dont le siège se trouve aux îles Canaries et qui a fêté ses dix ans en 2017. Casa África est l'un des projets les plus représentatifs de la nouvelle politique espagnole pour l'Afrique. Ses principaux domaines d'action sont au nombre de cinq : diplomatie publique, diplomatie économique, diplomatie culturelle, diplomatie numérique et relations institutionnelles. Les activités de Casa África contribuent à créer de la confiance à l'égard de l'Espagne et du savoir-faire de ses institutions, de ses entreprises et de sa société civile. Elles ont pour but de montrer aux Espagnols une idée positive et nuancée d'une Afrique aux multiples facettes et oppor-

RÉSIDENTS EN ESPAGNE



Source: Institut espagnol de la Statistique

tunités, transmettant l'image d'un continent novateur, créatif et entreprenant.

L'ère numérique ouvre d'énormes perspectives de communication, de création d'opinion publique et de mise en place de réseaux de contacts, mais elle exige également que l'on tienne compte des nouvelles sources de pouvoir et de compétitivité mondiales. La diplomatie dite « numérique » représente un domaine public très puissant, sans barrières, au sein duquel des idées, de valeurs et de l'opinion sont créés sur une base collaborative. Ce volet numérique se joindra aux autres initiatives en matière de communication, mais nous pouvons encore renforcer l'activisme de nos plateformes de communication numérique et l'utilisation des médias traditionnels, comme la télévision ou la radio, afin de faire connaître l'Afrique en Espagne et l'Espagne en Afrique. Enfin, ce volet numérique peut être utilisé comme un outil de puissance douce en l'adaptant à la langue du pays récepteur, comme le font les chaînes DW, France 24 ou BBC.

L'objectif portant sur les relations institutionnelles concerne l'ensemble du continent, mais il constitue une priorité en Afrique centrale, une région dans laquelle nous disposons d'ambassades résidentes au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale et en RDC, auxquelles s'ajoute la présence militaire en RCA et au Gabon. Dans cette partie de l'Afrique, des pays à forte croissance économiques ont pour voisins des pays qui subissent

des crises politiques à répétition. La Guinée équatoriale occupe à cet égard une place importante et est, en outre, l'un des pays prioritaires de la coopération espagnole. Les liens historiques et culturels remarquables qui nous unissent, en particulier la langue, expliquent que les relations entre l'Espagne et la Guinée équatoriale dépassent les seuls domaines de la politique ou de l'économie. En dépit de la complexité inhérente à ces relations, la perception est que l'on peut faire davantage (sécurité et défense, relations économiques, éducation, culture) et que l'on peut continuer d'avancer à l'aide d'une politique bâtie sur des réussites progressives. Les centres culturels de Malabo et de Bata sont devenus, au cours des dernières années, des institutions de référence en Guinée équatoriale.

Objectifs spécifiques

- 1. Contribuer au renforcement des structures institutionnelles nationales, régionales et locales de nos partenaires africains et accroître notre dialogue en la matière avec les organismes multilatéraux africains.**
- 2. Encourager une plus grande participation de la société civile africaine, femmes et jeunes compris, aux processus de transition et de consolidation démocratique, et renforcer le dialogue avec la diaspora africaine en Espagne.**
- 3. Consolider et mieux faire connaître l'action extérieure espagnole et la présence politique institutionnelle et culturelle de l'Espagne dans la région, avec une attention particulière pour la promotion de la connaissance de la langue espagnole.**
- 4. Favoriser et encourager la connaissance réciproque dans les domaines de l'éducation et de culture afin de dynamiser les relations entre les sociétés respectives et d'impliquer les communautés espagnoles en Afrique et les communautés africaines en Espagne.**

3.1.4. MOBILITÉ ORDONNÉE, RÉGULIÈRE ET SÛRE

adopter une approche globale du phénomène migratoire qui intègre les migrations, la sécurité et la croissance économique, conformément au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Les principaux flux de population africaine circulent à l'intérieur du continent (environ 80%). Les migrations vers d'autres parties du monde, en particulier vers l'Europe, sont cependant un phénomène marquant puisqu'elles se produisent, dans une large mesure, en dehors de tout cadre réglementaire. Nous devons adopter une approche globale et intégrée permettant de s'attaquer aux causes profondes du phénomène des migrations. Dans ce contexte, il importe de lutter avec détermination contre la traite et le trafic des êtres humains et de mettre en place des canaux pour une migration sûre, ordonnée et régulière, car la bonne gestion des migrations a un impact positif sur le migrant lui-même, sur les communautés et sur les pays d'origine et les pays d'accueil.

Les situations de conflit et le défi démographique, dans les pays en voie de développement en général et en Afri-

que en particulier, combinés au déclin démographique de nombreux pays européens (l'Espagne comprise) exigent la mise en œuvre d'une approche non pas réactive mais prédictive et anticipative face à ce phénomène. La canalisation des flux migratoires requiert une approche intégrée comprenant un dialogue permanent avec les pays d'origine et de transit, un contrôle des frontières extérieures, la mise en œuvre de politiques relatives à la stabilisation des pays d'origine, à la gestion des crises, au développement, à la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et le développement de politiques d'intégration et de promotion de la croissance économique, par le biais du commerce et des investissements.

La création d'opportunités est le meilleur outil dont on dispose pour faire en sorte que les migrations se produisent d'une manière ordonnée et régulière (pour les migrants et pour les pays d'origine, de transit et de d'accueil), intra-africaines ou à destination de l'Europe, et qu'elles contribuent réellement au développement des pays d'origine. Il est également nécessaire de renforcer les pôles de croissance régionaux compte tenu de leur effet d'attraction sur les mouvements migratoires intrarégionaux.

La mobilité doit être considérée dans sa double dimension – lutte contre les flux irréguliers et mise en place

L'UNION DES EFFORTS

Parmi les acteurs nationaux appelés à jouer un rôle essentiel figurent : le MAEUEC et, en son sein, l'AECID, le réseau de « Casas » (Casa África) et l'Institut Cervantes ; le ministère de l'Économie et des Entreprises et, en son sein, l'ICO ; le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et, en son sein, le COFIDES ; le ministère de la Défense, le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Culture et du Sport ; le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle ; le ministère de la Santé, de la Consommation et du Bien-être social ; le service espagnol pour

l'internationalisation de l'Éducation (SEPIE), rattaché au ministère de la Science, de l'Innovation et des Universités ; le ministère de l'Équipement ; le ministère du Travail, des Migrations et de la Sécurité sociale ; le ministère pour la Transition écologique ; le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation ; le ministère de la Science, de l'Innovation et des Universités ; la FIAP ; les Communautés autonomes et les collectivités locales ; les ONG ; les universités et les écoles de commerce. Parmi les modalités de coopération et les instruments espagnols ou internationaux figurent, entre autres : la coopération technique,

la coopération multilatérale et financière, l'annulation de la dette, les différents systèmes de bourses ; les organismes espagnols FONPRODE, FIEM, FIEX et FONPYME ; le FED, le Fonds fiduciaire de l'UE et les mécanismes appelés à les remplacer ; le PEIE ; les mécanismes de mixage ; l'initiative Compact with Africa, lancée par le partenariat pour l'Afrique, du G20 ; la Banque mondiale ; le Fonds vert pour le climat ; la Banque européenne d'investissement ; les Nations Unies ; l'ONUDI ; l'AIE ; IRENA (sigle en anglais) ; les fonds d'aide au développement ; les institutions financières internationales ; les banques multilatérales.

de canaux légaux de migration – afin qu'elle devienne un véritable facteur productif et transformateur permettant de favoriser le développement et d'accélérer les processus de changement et de modernisation dans la région. À cet effet, la politique migratoire doit se tourner de plus en plus vers une gestion conjointe axée sur tous les aspects liés aux flux migratoires, de manière à servir les intérêts de tous : actions communes de lutte contre l'immigration irrégulière (lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, retours, avec une attention particulière pour la réintégration du migrant retourné, rapatriement, renforcement des capacités de la police et des services du contrôle des frontières), facilitation de la migration régulière (politique de visas, voyages d'affaires, demande de services, migration circulaire, recrutement dans le pays d'origine compte tenu des nécessités existantes dans le marché de travail du pays d'accueil et dans celui du pays d'origine, promotion d'une recherche de travailleurs qualifiés n'entraînant pas la fuite des cerveaux) ; intégration dans la société d'accueil ; promotion du regroupement familial, en application de la réglementation européenne ; mise en place de mécanismes pour le transfert des connaissances ; mise à disposition de bourses pour le renforcement des capacités et la formation ; tourisme, dans toutes ses dimensions et promotion d'initiatives communes en la matière entre l'Espagne et les pays africains ; collaboration avec le HCR et l'OIM dans le cadre de certaines de ces initiatives et dans le cadre des pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés dont l'adoption est prévue pour le deuxième semestre de 2018.

Dialogue en matière de migrations

Les relations bilatérales avec les pays d'origine et de transit sont l'un des piliers sur lesquels se fondent la lutte contre l'immigration irrégulière et l'identification de canaux légaux de migration. Cette coopération s'inspire des principes de respect et de confiance réciproque. Eu égard à l'expérience de l'Espagne en la matière, la seule réponse efficace au phénomène migratoire est l'adoption d'une approche globale et intégrée qui priorise la prévention en amont et qui tienne compte des besoins et des intérêts de nos partenaires lorsqu'il s'agit de formuler nos lignes d'action politique et, surtout, de les concrétiser dans des projets à mener sur le terrain. Dans de nombreux cas, les pays africains sont eux-mêmes confrontés à des défis posés par l'immigration venant d'autres pays africains, laquelle représente 4/5 des

migrations africaines. Cette situation offre des opportunités de collaboration pour aider ces pays à gérer d'une manière ordonnée leurs propres flux migratoires.

En raison de sa proximité géographique et de son expérience, particulièrement de celle acquise depuis la crise migratoire de 2006, l'Espagne apporte, au sein de l'UE, une précieuse contribution en mettant en commun les leçons tirées du « modèle espagnol », comme on l'appelle souvent. L'Espagne contribue à ce dialogue en matière de migrations en apportant son expérience, longue de plusieurs années, selon laquelle il convient d'adopter une approche intégrée permettant de tenir compte, d'une manière équilibrée, de tous les aspects du phénomène migratoire. Ladite approche comprend la mise en place de mesures dans les domaines suivants : lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière, protection internationale et respect du droit international relatif au droit d'asile et aux réfugiés, lutte contre le trafic des migrants et la traite des personnes, contrôle des frontières, respect des droits humains, approfondissement institutionnel, prévention de l'immigration irrégulière, retour et réadmission. Ce modèle a démontré son efficacité dans les principaux pays émetteurs et de transit de migrants vers l'Espagne à partir de l'Afrique du Nord et de la façade atlantique.

Le secrétariat d'État aux Migrations, du ministère du Travail, des Migrations et de la Sécurité sociale, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération collaborent afin de coordonner la négociation et la mise en œuvre des instruments migratoires, que ce soit au sein des services centraux ou à l'étranger, par l'intermédiaire des ambassades et des bureaux des conseillers. Cette collaboration inclut également l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID), en ce qui concerne la formulation et la mise en œuvre de projets de coopération liés aux questions migratoires, dans le cadre des instruments financiers européens (par exemple, fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, partenariats pour la mobilité) ou des instruments financiers nationaux.

L'Espagne participe au fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique, au moyen de contributions financières ou de la participation à des projets menés par l'AECID (projets dans le domaine de la lutte contre les causes profondes des migrations) et par la

FIIAPP – Fondation internationale et pour l'Amérique latine d'administration et de politiques publiques – (projets dans le domaine de la lutte contre l'immigration irrégulière et la traite des êtres humains, menés par le ministère de l'Intérieur)³⁷.

Education and training

L'Espagne, par l'intermédiaire de ses universités, de ses ministères ou de ses Communautés autonomes, a lancé plusieurs initiatives portant sur de nombreux domaines. Les relations entre les universités espagnoles et africaines se sont intensifiées au cours des dernières années grâce, entre autres, au programme de lectorats financé par l'AECID³⁸ et à l'implantation d'écoles espagnoles de commerce, en particulier en Afrique de l'Ouest. À cela s'ajoutent les efforts de nombreuses Communautés autonomes, lesquelles apportent leur soutien à ces relations ou lancent leurs propres initiatives pour renforcer les liens entre les universités espagnoles et africaines.

En ce qui concerne l'éducation, l'Espagne a prévu plusieurs lignes d'action en vue de la réalisation de l'ODD 4. En 2017, l'Espagne a apporté une nouvelle contribution financière au Partenariat mondial pour l'éducation. En ce qui concerne cette initiative, l'Espagne est à ce jour le sixième donateur et s'est engagée à verser 1,5 millions d'euros supplémentaires au cours des trois prochaines années.

Il est également prévu d'offrir davantage de bourses, à l'aide de nouveaux programmes et d'initiatives concrètes visant à favoriser, en dernière instance, la formation de capital humain, l'insertion professionnelle et la création d'opportunités dans les deux sens.

Objectifs spécifiques

1. Continuer de favoriser la mise en œuvre d'une approche globale du phénomène migratoire, sur

le plan bilatéral, au sein de l'UE et des différentes enceintes internationales ou dans le cadre des initiatives visant la région.

2.- Soutenir la mise en place de canaux pour une migration ordonnée, régulière et sûre à des fins d'éducation et de formation en matière économique et professionnelle, dans des domaines où l'Espagne peu apporter de la valeur ajoutée, ainsi qu'à des fins d'emploi, après analyse, en collaboration avec les pays d'origine, des capacités et des demandes des agents économiques et sociaux de notre pays et des pays d'origine.

3.- Contribuer efficacement à la prévention des flux migratoires irréguliers et à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants.

4.- Renforcer les liens entre les établissements d'enseignement espagnols et africains, en particulier les universités et les établissements de formation professionnelle et de recherche, afin de favoriser une politique active de mobilité des étudiants, des chercheurs et des professeurs et d'encourager l'amélioration progressive des systèmes locaux.

3.2. PRINCIPES TRANSVERSAUX

Les ressources dont dispose l'Espagne sont limitées, en particulier si l'on tient compte de l'envergure des objectifs fixés. Pour cette raison, cinq principes horizontaux ont été définis afin d'optimiser l'impact des lignes d'actions prévues dans le présent plan. L'intention est de s'assurer que toutes les actions sont en cohérence avec les principes de base de la politique étrangère énoncés dans la Stratégie pour l'action extérieure.

37 La contribution de l'Espagne est, en juin 2018, de 9 millions d'euros, imputables au budget de l'AECID. Jusqu'à la date mentionnée, l'Espagne a vu approuvés 11 projets, pour un montant total de 113 millions d'euros, dont 9 ont été exécutés par l'AECID au Sénégal, au Mali, en Mauritanie, en Éthiopie, en Égypte et au Maroc, et deux autres par la FIIAPP. Parmi les projets portés par l'Espagne figurent le GAR-SI Sahel, mené en collaboration avec la France, l'Italie et le Portugal et ayant pour but la mise en place d'unités solides d'intervention rapide chargées de la lutte contre l'immigration irrégulière, et le projet tripartite Espagne-France-Niger ECI (équipe conjointe d'investigation-Niger), porté par la Police Nationale et dont le but est de lutter contre l'immigration irrégulière et la traite des êtres humains. L'Espagne participe en outre au projet européen SEC SEN-UE au Sénégal, dont le but est de renforcer la capacité de réponse des agences sénégalaises de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme, de lutte contre la criminalité organisée, de contrôle des frontières et d'amélioration de la gouvernance au sein des services de sécurité.

38 14 postes de lecteurs existent à ce jour dans 11 pays d'Afrique.



Siège de l'Union africaine à Addis Abebba (Éthiopie).

3.2.1. PRINCIPE DE DIFFÉRENTIATION

Une stratégie pour l'Afrique doit permettre de définir des politiques mieux adaptées à chaque région et à chaque pays. La possibilité doit donc exister d'établir des degrés de priorité en fonction des intérêts espagnols dans les différentes régions et dans les différents domaines d'action, et de se doter des outils nécessaires dans chaque cas. Quant aux objectifs stratégiques, il convient également d'adapter les efforts et de les concentrer sur certaines régions, en fonction de notre niveau de présence et des intérêts que nous entendons favoriser. Il est indéniable que les ressources disponibles ne permettent pas de tout faire partout. Par conséquent, les différents aspects seront priorisés en fonction de la situation des différents pays et régions.

Par ailleurs, le principe de différenciation entraînera forcément une certaine concentration des efforts et la sélection de partenaires prioritaires et préférentiels : d'un côté, l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Nigeria, le Sénégal, l'Angola et, d'autre côté, le Ghana, le Mozambique, la Côte d'Ivoire et le Kenya.

3.2.2. PRINCIPE D'ASSOCIATION

La présente stratégie pour l'Afrique subsaharienne ne dispose pas de sa propre dotation budgétaire et se fonde, par conséquent, sur l'action extérieure des acteurs existants, qui mettent en œuvre leurs propres moyens. Il importe de souligner que le fait qu'il n'y ait pas de budget ne veut pas dire que des ressources ne sont pas disponibles. Les ressources existent et leur volume est considérable, mais elles ne sont pas exclusivement dans les mains des acteurs publics et, encore moins, du ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération. Le principe d'association préconise l'association du plus grand nombre possible d'acteurs aux finalités et aux moyens de la politique étrangère pour l'Afrique, afin d'optimiser l'impact des actions et de les mettre en cohérence avec les objectifs de la politique étrangère. Cette association doit être recherchée à deux niveaux : à l'intérieur du pays et à l'extérieur. Il est évident que le principe d'unité de l'action extérieure est étroitement lié à l'association des différents acteurs publics. Il est toutefois essentiel de souligner le rôle essentiel que jouera un acteur non étatique, à savoir, les entreprises du secteur privé, en particulier en matière de création d'emplois. Cet acteur a en outre la capacité à mobiliser des ressources différentes de celles de l'APD.

À l'intérieur du pays, en ce qui concerne donc les acteurs espagnols, il est nécessaire d'optimiser les ressources existantes en intégrant et en canalisant celles des acteurs publics et privés. Il est tout aussi nécessaire de systématiser et de mieux mettre à profit la collaboration avec l'Union européenne, avec tous les instruments qu'elle propose.

À l'extérieur du pays, l'objectif est de chercher à s'associer avec les pays africains et leurs sociétés civiles. L'intention n'est pas de faire en sorte que ces derniers « s'approprient » du plan, puisque le présent Plan pour l'Afrique est une stratégie nationale espagnole et que les partenaires africains ne participent ni à son élaboration, ni à sa mise en œuvre ni à son suivi. Toutefois, les objectifs de la présente stratégie et ceux que les partenaires africains se sont fixés sont largement partagés. Les quatre objectifs stratégiques décrits plus haut figureront également dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine : démocratie, croissance économique, paix et sécurité, gestion ordonnée du phénomène migratoire.

En ce qui concerne les moyens, les partenaires africains s'accordent pour dire que le développement de l'Afrique requiert la mobilisation de ressources nettement supérieures à celles émanant de l'APD. En premier lieu, il est nécessaire de mobiliser les ressources nationales des pays africains en élargissant leurs assiettes fiscales et en proposant des collaborations dans la lutte contre la corruption et la fuite des capitaux. Deuxièmement, il convient de mobiliser le secteur privé africain afin de mettre à profit son esprit d'entreprise et son potentiel d'investissements. À cette fin, il est nécessaire de disposer d'institutions stables, d'une sécurité juridique et d'un système économique ouvert aux investissements, nationaux ou internationaux et favorisant une croissance économique durable, inclusive et permettant de créer des emplois. L'Espagne doit associer ses efforts à ceux des pays africains, tout en cherchant à éviter la duplicité d'efforts et en encourageant le transfert des connaissances.

3.2.3. MULTILATÉRALISME

La communauté internationale est confrontée au paradoxe selon lequel les défis qu'il faut relever sont mon-

diaux alors que la légitimité et les moyens nécessaires à cette fin restent nationaux. Nous devons tenir compte non seulement de notre relation bilatérale mais aussi de notre capacité à influencer la politique de l'UE pour l'Afrique, ainsi que celle des autres organisations et enceintes multilatérales dont nous sommes membres.

En ce qui concerne la coopération au développement, le Plan directeur met en œuvre une approche régionale solide et prévoit la continuité des actions déjà en cours dans des secteurs transversaux de la coopération, comme les questions de genre, l'environnement, le changement climatique, les droits humains et la diversité culturelle, en collaboration avec les organisations africaines d'intégration, les Nations Unies, d'autres organismes internationaux, la société civile et le secteur privé.

Par conséquent, l'action extérieure de l'Espagne fera par conviction le choix du multilatéralisme dans la mesure du possible, compte tenu de la capacité de celui-ci à accroître l'efficacité de notre action et à faciliter la réalisation des objectifs de notre politique étrangère. L'action extérieure de l'Espagne se déroule à quatre niveaux : européen (UE), mondial (Nations Unies), africain (UA), et sous-régional (organisations régionales africaines).

Nations Unies

En sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies (2015-2017), l'Espagne a consacré environ 70% de ses activités à l'Afrique et a encouragé une série d'initiatives visant à réaffirmer notre volonté d'être à l'écoute de l'Afrique et de relayer sa voix.

Des initiatives communes à mettre en œuvre à l'avenir ont été identifiées conjointement avec les membres africains du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elles constitueront une référence en termes de bonnes pratiques en vue de la définition de nos actions futures, comme par exemple la réunion en formule « Arria » avec l'Angola portant sur la sécurité alimentaire et la paix, ou avec le Sénégal sur la cybersécurité. Un soutien a été apporté aux efforts que déploie l'Afrique pour le renforcement de ses mécanismes et de ses capacités de prévention et de règlement de conflits. En ce qui concerne les nouvelles menaces, l'Espagne a soumis au Conseil de sécurité la question

du binôme « eau et paix » et la menace que constitue l'insécurité hydrique pour la stabilité mondiale³⁹.

L'Espagne préconise le renforcement de la collaboration entre les Nations Unies et les organisations régionales africaines, concrètement par l'intermédiaire du Conseil de sécurité des Nations Unies et du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. En outre, Nairobi accueille le siège principal des Nations Unies en Afrique, tandis qu'à Addis Abeba se trouve le siège de la Commission économique pour l'Afrique. Par sa taille, Nairobi est la troisième capitale des Nations Unies dans le monde, derrière New York et Genève. L'Espagne considère qu'il est important que l'Afrique accueille des bureaux de l'ONU et elle se montre particulièrement active à cet égard dans les programmes qui concernent ce continent. Le PNUE et ONU-HABITAT sont des programmes qui renforcent la place de l'Afrique au sein de la communauté internationale et constituent des outils permettant de faire connaître le point de vue africain auprès des organisations internationales.

L'élection de l'Espagne en tant que membre du Conseil des droits de l'homme pour la période 2018-2020 offre une excellente opportunité pour renforcer le dialogue et la coopération avec les pays africains en matière de droits humains. Nous entendons contribuer aux travaux de ce Conseil en mettant à la disposition de celui-ci nos connaissances et notre expérience dans différents domaines qui présentent souvent un intérêt partagé avec les pays africains et qui peuvent être résumés comme suit : dignité humaine et égalité pour tous en matière de droits humains ; démocratie et État de droit ; développement durable.

Il convient de noter que le Programme alimentaire mondial des Nations Unies dispose d'une base logistique pour la distribution d'aide alimentaire et humanitaire dans le port de Las Palmas de Gran Canaria, financée par des fonds de notre action humanitaire. Cette base, dont le rôle essentiel est de répondre à de situations d'urgence en Afrique, a permis de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité des interventions du PAM. Il y a là un bon exemple de la manière dont une approche multilatérale peut avoir un rôle multiplicateur de l'action de l'Espagne.

³⁹ En 2016, l'Espagne a organisé dans le Sahel une rencontre relative aux défis associés à l'eau et au changement climatique.

Union africaine

L'UA exerce un leadership de plus en plus important dans le continent africain. Elle déploie des missions de maintien de la paix, comme celles du Darfour ou de la Somalie et, en vertu du processus de réforme en cours, elle limite désormais l'accès des acteurs tiers à ses travaux et à ses délibérations. L'Espagne renforcera son partenariat avec l'UA et s'impliquera davantage dans les travaux de celle-ci.

L'Espagne est un membre observateur de l'UA. Elle collabore très étroitement avec l'UA et le NEPAD, fondamentalement dans deux domaines : paix et sécurité (programme de prévention, de gestion et de règlement de conflits ; reconstruction et développement post-conflit ; politique africaine commune de défense et de sécurité ; programme sur le genre, la paix, la sécurité) et développement économique, humain et social (amélioration de l'environnement des affaires, développement énergétique de l'Afrique, autonomisation économique des femmes africaines, égalité des genres ; ressources agropastorales et développement rural [programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique – PDDAA]). L'UA bénéficie de notre soutien pour faire face aux grands défis qui se posent à elle, comme celui de la consolidation de l'architecture africaine de paix et de sécurité, de la politique de reconstruction et développement post-conflit, du développement de l'Agenda 2063 ou encore de la réforme institutionnelle de l'UA.

Afin de renforcer l'action multilatérale prévue dans la présente stratégie, nous souhaitons examiner, avec l'UA, la possibilité d'obtenir un statut spécial permettant à l'Espagne de jouer un rôle plus important en termes de collaboration avec cette organisation. L'une des premières initiatives en ce sens consiste à profiter de la rénovation en 2019 du mémorandum d'entente entre l'Espagne et l'UA pour adopter une approche plus large comprenant un dialogue politique régulier.

Organisations régionales

En Afrique, les organisations régionales jouent un rôle de plus en plus important en ce qui concerne la préservation de la paix et le refus d'admettre des passations de pouvoir non conformes aux constitutions correspondantes. L'Espagne entretient des relations privilégiées avec la CEDEAO (Communauté économique des États de

l'Afrique de l'Ouest), qu'elle considère comme une organisation de référence, et avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC, sigle en anglais).

Eu égard au fait que la paix, la sécurité et l'approfondissement institutionnel sont des objectifs que l'Espagne a fait siens, il est indispensable que notre action extérieure soit en cohérence avec les efforts des organisations régionales en vue de la réalisation desdits objectifs. La même chose s'applique aux initiatives, régionales ou continentales, en matière d'intégration économique et commerciale. Le rôle potentiel de la zone continentale africaine de libre échange en tant que moteur de croissance est inestimable. De la même manière, seule une approche multilatérale peut nous permettre de réaliser nos objectifs en matière de changement climatique.

Les relations de coopération avec les organismes régionaux africains sont le complément des actions bilatérales. Elles permettent d'élargir la portée géographique de la coopération espagnole afin de viser des pays considérés non prioritaires du point de vue de la coopération bilatérale. Le V^e Plan directeur considère les organisations régionales comme un partenaire majeur. À cet égard, le plan réaffirme l'engagement de l'Espagne en faveur des processus d'intégration régionale en tant qu'outil de consolidation des structures et des systèmes de gestion de l'administration publique des États membres.

Le programme espagnol de coopération avec la CEDEAO aborde d'une manière intégrale cette consolidation et priorise ainsi, entre autres, les aspects suivants : libre mobilité entre les États membres et prévention du trafic illégal des personnes ; développement d'infrastructures régionales stratégiques et encouragement de l'intégration énergétique, avec une attention particulière pour l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et pour l'électrification en milieu rural ; politiques et stratégies régionales en matière d'agriculture visant à résoudre des problèmes communs aux pays de la région, comme l'insécurité alimentaire et la dénutrition infantile ; politiques visant la création d'opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes.

3.2.5. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS HUMAINS ET ÉGALITÉ DES GENRES

La promotion et la protection des droits humains doivent être considérées comme un élément transversal régissant les relations avec nos partenaires africains. Les droits humains, l'État de droit et la démocratie sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. À cet égard, il convient, comme il a déjà été signalé, de préserver les canaux de collaboration et de dialogue avec la société civile, en tant qu'élément fondamental de tout régime véritablement démocratique, afin de tenir compte de ses apports dans le cadre du dialogue politique avec nos interlocuteurs africains. L'action extérieure en matière de droits humains auprès des partenaires africains doit se fonder, si nécessaire, sur un dialogue critique, constructif et tranchant en même temps. De ce point de vue, il est nécessaire de maintenir le dialogue, même dans des situations de violation grave des droits humains, car la rupture du dialogue entraîne la perte presque totale de toute capacité d'influence.

Le principe d'action ci-dessus est étroitement lié au multilatéralisme, car la protection des droits humains exige des efforts concertés visant à empêcher le recours au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Les Nations Unies et l'UA défendent activement les droits humains. En sa qualité d'État membre, l'Espagne déploie ses actions en la matière par l'intermédiaire de l'UE, en concertation avec ses partenaires européens, sans renoncer toutefois à ses instruments bilatéraux.

Le présent plan fait siennes les priorités établies dans la Stratégie pour l'action extérieure : lutte contre la peine de mort ; lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ; lutte en faveur des droits des personnes en situation de handicap ; droits humains à l'eau et à l'assainissement (l'Espagne fait, sur la scène internationale, une promotion active de ces droits, qui sont particulièrement importants en Afrique subsaharienne) ; entreprises et droits humains ; défenseurs des droits humains. Les aspects liés à la lutte contre la traite des êtres humains, de femmes et d'enfants en particulier, présentent également un intérêt spécial. La lutte contre l'impunité des crimes de génocide, de guerre ou des crimes contre l'humanité est essentielle dans le ca-

dre des processus de règlement de conflits. L'Espagne, en sa qualité d'État partie au Statut de Rome, continuera de promouvoir, d'expliquer et de soutenir les travaux de la Cour pénale internationale en Afrique, comme elle le fait dans d'autres parties du monde, afin de favoriser l'intégrité et l'universalisation dudit Statut.

Dans le cadre de l'Agenda « Femmes, paix et sécurité », l'Espagne porte des initiatives, comme celle relative au réseau de points focaux, auxquelles participent des pays africains sous la coordination de la troïka que forment l'Allemagne, la Namibie et l'Espagne. En juillet 2017, le Conseil des ministres a adopté le II^e Plan d'action national « Femmes, paix et sécurité ». Ce plan prévoit des actions concrètes et des indicateurs de suivi, tant sur le plan national que sur celui de la politique étrangère espagnole. Le plan définit en outre des pays et des zones géographiques prioritaires parmi lesquels figurent le Mali et la République centrafricaine.

3.2.5. UNITÉ DE L'ACTION EXTÉRIEURE

L'action extérieure de l'Espagne en Afrique présente une complexité particulière, compte tenu de la proximité géographique et des intérêts en jeu. Toutes les administrations publiques espagnoles ainsi qu'un bon nombre d'organes constitutionnels participent à cette action extérieure. Il ne s'agit pas tout simplement d'assurer une plus grande coordination entre eux, mais d'être capables d'apporter des réponses, de partager des informations et de créer des synergies à l'aide de l'harmonisation des politiques et des stratégies, présentes ou à venir, en vue de contribuer à une finalité commune : une efficacité et une visibilité accrues de notre action.

À cet effet, les moyens d'action et de suivi qui permettent de créer des synergies et d'éviter des chevauchements seront encouragés. Concrètement, il est proposé de mettre en place un organisme chargé d'assurer la concertation et la coordination interministérielle, sous la direction de la Présidence du gouvernement, auquel participeront les principaux ministères qui mènent une action extérieure significative en Afrique. Cet organe est le complément de la « Mesa África », une instance de consultation de la société civile chargée d'assurer la coordination de l'action des principaux acteurs publics.

3.3. PAYS PRIORITAIRES

Le plan ne prévoit pas la réalisation de tous ses objectifs dans chacun des pays africains. L'Espagne peut toutefois contribuer d'une manière significative, bilatéralement ou par l'intermédiaire de l'UE et d'organismes multilatéraux, à la promotion de la mise en place de pôles de stabilité et de croissance. La mise en œuvre du principe de différenciation exige l'adoption de cette approche.

3.3.1. PARTENAIRES PRIORITAIRES

Cinq pays semblent réunir les conditions pour la réalisation, de manière directe ou indirecte, des quatre objectifs stratégiques. Pour cette raison, le dialogue stratégique qui a été établi avec eux comprend des consultations politiques annuelles au niveau de secrétaires d'État. Les cinq partenaires prioritaires de la politique étrangère de l'Espagne en Afrique subsaharienne sont les suivants : l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Éthiopie, l'Angola et le Sénégal.

A) Pays phares

Trois de ces pays, l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Éthiopie, présentent des caractéristiques en termes de population et de rayonnement économique et politique qui en font des partenaires incontournables dans le cadre de toute politique destinée à l'Afrique. Ils sont considérés des « phares de stabilité » car, dans une large mesure, la stabilité et la croissance des pays voisins, et par extension de l'Afrique dans son ensemble, dépendent de leur stabilité et de leur croissance. Bénéficiant de conditions de paix et de sécurité ainsi que d'une croissance économique créatrice d'emplois, ces pays phare sont aujourd'hui la destination d'une partie des migrations interrégionales. Ils peuvent en outre contribuer à encourager la formation d'un cercle vertueux dans les pays voisins en proposant un paradigme de développement, à l'instar des pays dénommés « les tigres de l'Asie » qui ont été les moteurs régionaux en Asie dans les premières étapes de la croissance économique accélérée de ce continent.

B) Pays partenaires

Le Sénégal et l'Angola, deux pays moins peuplés, sont les deux autres partenaires prioritaires et les relations

avec eux revêtent la plus grande importance. En raison de la proximité géographique, l'Espagne mettra en place un partenariat renforcé avec le Sénégal, dans le but, à titre d'expérience pilote, de mener les actions et de mettre en place les outils prévus dans la stratégie. L'évaluation de cette expérience pilote permettra d'établir des partenariats renforcés avec d'autres pays, à commencer, en principe, par l'Angola.

3.3.2. PARTENAIRES PRÉFÉRENTIELS

Il y a évidemment en Afrique d'autres pays importants exerçant un leadership régional, avec lesquels l'Espagne entretient des relations privilégiées que nous souhaitons renforcer. Ce sont cinq partenaires préférentiels, des pays stables dotés d'un grand potentiel de croissance économique : le Ghana, le Kenya, le Mozambique, la Côte d'Ivoire et la Tanzanie. Ces cinq pays disposent de systèmes économiques dynamiques et d'une présence espagnole qui peut encore être renforcée. Ils sont également, de plus en plus, des pays récepteurs de migrations intra-africaines.

Enfin, l'Espagne maintient, avec deux sous-régions de l'Afrique subsaharienne, des relations privilégiées qu'elle entend développer davantage : l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

La sélection de pays prioritaires qui a été effectuée répond, dans une certaine mesure, à une approche régionale : dans chacune des trois grandes régions de l'Afrique (Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et Afrique du Sud) se situe un pays phare exerçant un leadership régional reconnu, bénéficiant du soutien de deux pays particulièrement dynamiques (partenaires préférentiels), de trois pays dans le cas de l'Afrique de l'Ouest.

4

Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan

Il a été décidé de ne pas fixer des délais précis pour la mise en œuvre du Plan, car ses objectifs constituent un cadre d'action à très long terme. Une capacité d'adaptation est donc nécessaire, afin de pouvoir tenir compte des modifications du contexte et du niveau de performance des mécanismes du plan. À cet effet, un système de suivi annuel est prévu, fondé sur les ambassades présentes en Afrique, sur la création de mécanismes centraux de coordination et sur la mise en place d'un réseau, le plus vaste et efficace possible, d'échange d'informations et de connaissances entre des organismes publics et privés.

Les informations relatives à la mise en œuvre du plan, collectées par les ambassades ou obtenues à partir d'autres sources disponibles, feront l'objet d'un suivi annuel. En outre, le Plan pour l'Afrique sera soumis à une révision en profondeur tous les trois ans.

Il a été décidé de ne pas fixer des délais précis pour la mise en œuvre du Plan, car ses objectifs constituent un cadre d'action à très long terme. Une capacité d'adaptation est donc nécessaire, afin de pouvoir tenir compte des modifications du contexte et du niveau de performance des mécanismes du plan. À cet effet, un système de suivi annuel est prévu, fondé sur les ambassades présentes en Afrique, sur la création de mécanismes centraux de coordination et sur la mise en place d'un réseau, le plus vaste et efficace possible, d'échange d'informations et de connaissances entre des organismes publics et privés.

Les informations relatives à la mise en œuvre du plan, collectées par les ambassades ou obtenues à partir d'autres sources disponibles, feront l'objet d'un suivi annuel. En outre, le Plan pour l'Afrique sera soumis à une révision en profondeur tous les trois ans.

4.1. SUIVI

L'ambassade en tant que point focal sur le terrain / plan d'action annuel :

- Les ambassades d'Espagne élaboreront une proposition de plan d'action annuel pour la mise en œuvre du présent Plan pour l'Afrique. Cette proposition doit être adaptée aux caractéristiques spécifiques des pays d'accréditation respectifs et prévoir, en particulier, la mise en place de mécanismes de coordination sur le terrain incluant le secteur privé. Chaque plan d'action doit contenir son propre tableau d'objectifs et d'indicateurs. Les plans d'action doivent être établis dans un format unique qui soit toutefois assez souple pour pouvoir s'adapter aux particularités des pays d'accréditation et aux intérêts de l'Espagne dans chaque pays. Concernant les « pays partenaires » de la coopération espagnole, le cadre de partenariat pays ou l'instrument équivalent sera intégré dans le plan d'action.
- Des réunions sectorielles ou régionales devront être organisées (tous les deux ans au moins), au niveau continental et/ou sous-régional. Les chefs de mission, y compris ceux travaillant en Afrique du Nord s'ils sont intéressés, et les chefs des bureaux sectoriels, y compris ceux de l'Institut Cervantes, participeront à ces réunions.

Mécanismes centraux de coordination

- Réactivation de la « Mesa África¹ ». Cette « Mesa África » (Comité pour l'Afrique) sera une instance consultative ayant pour but de favoriser les échanges d'informations et le contact entre l'administration et les principaux acteurs espagnols en Afrique (société civile, monde académique, secteur privé, administrations territoriales) et de servir d'outil dynamique de coordination, de suivi du plan et d'évaluation de ses résultats. La « Mesa África » se réunira au moins tous les 12 mois, des réunions extraordinaires pouvant être convoquées si nécessaire. Les travaux de ces réunions seront complétés par la mise en place d'un réseau, administré par le MAEUEC, d'échanges d'informations en ligne. On veillera à ce que le nombre de participants aux réunions présentiels ne dépasse pas les 35 personnes.
- Création d'une Commission interministérielle pour l'Afrique (CIMA), placée sous la coordination du MAEUEC. Cette commission pourrait se réunir sur une base trimestrielle au niveau de secrétaire général et, si cela est jugé nécessaire ou opportun, au niveau de directeur général. Elle sera chargée de formuler les lignes directrices générales relatives à l'action extérieure que mènent différents ministères en Afrique dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan. Elle sera en outre chargée d'élaborer un « programme pilote pour un partenariat renforcé » avec un pays africain réunissant les conditions requises pour la mise en œuvre des actions et des outils prévus dans la stratégie, à titre d'expérience pilote et en vue de son éventuelle application 'a d'autres pays (« modèle de partenariat Espagne-Afrique »). Le premier pays à bénéficier d'un partenariat renforcé sera le Sénégal. L'évaluation de cette expérience pilote par la CIMA permettra d'établir des partenariats renforcés avec d'autres pays, à commencer, en principe, par l'Angola.
- Mise en place de mécanismes favorisant les échanges, avec les ambassades et entre celles-ci, en matière d'objectifs ou de priorités et de stratégies régionales et/ou sectorielles préalablement

40 Cet organisme a été créé en vertu du 1er Plan pour l'Afrique 2006-2008. Il s'est réuni à deux reprises sous le nom de "Mesa para África". Il s'est réuni également dans le cadre du 2e Plan pour l'Afrique 2009-2012.

définies, afin d'enrichir et de déterminer la position espagnole au sein des différentes enceintes multilatérales.

- Des mécanismes de partage de l'information en réseau seront créés, par régions, entre les points focaux des principaux ministères et institutions impliqués, afin de divulguer les actions à réaliser ou récemment exécutées par chaque unité

Rapport annuel de suivi

La direction générale pour l'Afrique collectera, au cours du dernier trimestre de chaque année, les informations transmises par les ambassades, par la « Mesa África » et par le groupe interministériel, relatives au degré de mise en œuvre des lignes d'action et des indicateurs figurant dans l'annexe à la présente stratégie et dans les plans établis par les ambassades.

4.2. ÉVALUATION

Le Plan pour l'Afrique fera l'objet d'une révision en profondeur tous les trois ans, laquelle sera confiée au groupe interministériel de coordination pour l'Afrique que le ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération mettra en place. Cette révision sera fondée sur une évaluation effectuée par l'Institut pour l'évaluation des politiques publiques.

5.1. PAIX ET SÉCURITÉ

Contribuer à la mise en œuvre du concept de sécurité partagée entre l'Espagne et ses partenaires africains, en priorisant l'action préventive dans le cadre de la stratégie de l'UE pour l'action extérieure, de l'Agenda 2030 et de la stratégie globale pour la sécurité de l'UE.

INDICATEURS D'ÉVOLUTION

- Nombre de conflits violents en Afrique/nombre de conflits réglés ;
- Nombre de morts par violence en Afrique subsaharienne (dans le cadre ou non de conflits – cet indicateur comprend la délinquance violente) ;
- Nombre de missions (militaires ou civiles) auxquelles participe l'Espagne ou qui bénéficient d'un soutien financier espagnol ;
- Nombre de militaires/policiers africains ayant reçu de la formation dans le cadre des dites missions, ventilé par sexe

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1. Contribuer au renforcement des capacités des pays africains en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et les trafics illicites en tous genres, ainsi que dans les domaines de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre la radicalisation.**
- 2. Favoriser le renforcement des structures régionales de sécurité et l'application d'une approche préventive pour le règlement des crises. Une attention particulière sera accordée à notre implication et à notre présence dans le Sahel, dans le but de contribuer à la sécurité de la région.**
- 3. Collaborer au renforcement de la sécurité maritime et à la lutte contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique, dans le golfe de Guinée et en Afrique de l'Ouest.**
- 4. Promouvoir et protéger le rôle des femmes et des jeunes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix.**

LIGNES D'ACTION

- 1. Contribuer au renforcement des capacités des pays d'Afrique subsaharienne en matière de lutte contre le terrorisme, contre la criminalité organisée et contre les trafics illicites en tous genres, ainsi que dans les domaines de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre la radicalisation.**
 - > Participer à des projets ayant pour but la réforme des mécanismes de sécurité, la dispensation de formation et le renforcement des capacités.
 - > Renforcer la collaboration avec le ministère de la Défense, dans le cadre du Plan pour une diplomatie de la défense ; encourager la mise en place de bureaux d'attachés de défense dans certains pays clés.
 - > Favoriser une plus grande implication de l'Afrique dans les initiatives internationales, notamment dans celles promues par l'Espagne dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la promotion de la diplomatie préventive.
 - > Négocier des instruments bilatéraux de droit international en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.
 - > Participer aux structures de gestion de crise de l'UE et aux missions des Nations Unies en Afrique, avec une présence accrue d'experts espagnols.
 - > Soutenir les stratégies visant à prévenir la radicalisation et à la combattre, dans le cadre en particulier du plan d'action du secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent.
 - > Encourager la mise en œuvre du plan d'action de l'Espagne pour la lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages et le braconnage international (Plan TIFIES, sigles en espagnol), en améliorant la coopération et la communication avec les pays d'origine et en contribuant au renforcement des capacités de ces derniers.
- 2. Favoriser le renforcement des structures régionales de sécurité et l'application d'une approche préventive pour le règlement des crises. Une attention particulière sera accordée à notre impli-**

cation et à notre présence dans le Sahel, dans le but de contribuer à la sécurité de la région.

- > Appuyer la consolidation de l'architecture africaine de paix et de sécurité.
- > Renforcer le rôle des organisations régionales et sous-régionales africaines dans la prévention des conflits.
- > Intensifier la coopération avec la CEDEAO en matière de sécurité.
- > Apporter un soutien aux efforts déployés par le G-5 Sahel en vue de la stabilisation de la région et, plus particulièrement, soutenir la force conjointe du G-5 Sahel.
- > Soutenir la présence de l'UE dans la région du Sahel.
- > Renforcer la participation actuelle à l'identification et à la mise en œuvre de projets européens, dans le cadre de l'initiative RCSD et de la CSP (coopération structurée permanente).
- > Ouverture d'une antenne diplomatique au Tchad.

3. Collaborer au renforcement de la sécurité maritime et de la lutte contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique, dans le golfe de Guinée et en Afrique de l'Ouest.

- > Maintenir en place et renforcer les programmes de sécurité coopérative relatifs aux côtes de l'Afrique de l'Ouest.
- > Participer activement à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour le golfe de Guinée et renforcer notre contribution par l'intermédiaire du G7++ Amis du golfe de Guinée.
- > Maintenir notre engagement et notre leadership dans le cadre de l'opération Atalante ; continuer de contribuer aux missions relevant de la PCSD dans la zone et de soutenir le Groupe de contact international sur la piraterie au large des côtes de la Somalie et le Fonds fiduciaire (GCPCS).

4.- Encourager et préserver le rôle des femmes et des jeunes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

- > Mettre en œuvre l'agenda « femmes, paix et sécurité » (FPS) et réaliser en Afrique subsaharienne les objectifs et les actions du II^e Plan national FPS 2017-2023.
- > Renforcer le réseau de points focaux en Afrique en matière de FPS porté par l'Espagne, l'Allemagne et la Namibie.
- > Continuer de contribuer à la formation du personnel des missions de paix en matière de femmes, de paix et de sécurité et appliquer l'approche intégrée de genre aux opérations.
- > Contribuer au développement de la plateforme des femmes du G5 Sahel (secrétariat permanent).
- > Prioriser et renforcer la protection et le respect des droits humains des femmes et des filles dans les situations de conflit et de post-conflit.

5.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE, CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET RÉSILIENTE

Promouvoir, auprès de nos partenaires africains, la croissance économique partagée, inclusive et durable ; lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes ; favoriser tout particulièrement le commerce, les investissements, la création d'emplois et la collaboration dans les domaines de la science et de la technique ; favoriser une présence accrue des entreprises espagnoles en Afrique ; promouvoir la coopération renforcée afin de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063.

INDICATEURS D'ÉVOLUTION

- Évolution de l'IDH ;
- Évolution de l'emploi et du chômage en Afrique subsaharienne et des indicateurs relatifs au commerce et aux investissements intra-africains ;
- Évolution des indicateurs relatifs au commerce et aux investissements espagnols (investissement total et nombre d'entreprises, y compris le nombre d'entreprises présentes ou opérant en Afrique qui intègrent, dans leurs comptes rendus respectifs, leur

impact social et environnemental ou en termes d'ODD ; comparaison de l'investissement par rapport à celui des États-Unis, de la Chine et de l'UE).

- Montant total et pourcentage de l'APD espagnole consacrée à l'Afrique subsaharienne ;
- Mise à profit des ressources de l'Union européenne pour l'action extérieure.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. **Contribuer au renforcement institutionnel des différents processus d'intégration en cours, en développant davantage notre coopération avec les organisations économiques régionales africaines ; renforcer le cadre de gouvernance économique des pays partenaires et encourager le renforcement institutionnel des services des douanes, qui constituent un élément clé pour la facilitation des échanges, au moyen de la fourniture d'un conseil technique visant à favoriser la mise en œuvre des principes établis dans l'Accord sur la facilitation des échanges.**
2. **Renforcer l'impact des actions de la coopération espagnole et faire connaître le rôle de celle-ci dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ; tirer le meilleur parti possible des synergies entre action humanitaire – coopération – investissements – recherche, avec l'implication des différentes administrations territoriales (État, Communautés autonomes, collectivités locales).**
3. **Promotion de l'utilisation des instruments nationaux, européens et internationaux d'encouragement des investissements, du commerce et de la création d'emplois, en particulier le plan d'investissement extérieur de l'UE et les accords commerciaux (accords de partenariat économique) conclus entre l'UE, les organisations économiques régionales et les pays africains, en vue de la réalisation des ODD en Afrique.**
4. **Appuyer l'internationalisation de l'économie espagnole en Afrique subsaharienne : identification des opportunités d'affaires, intégration des ODD dans les stratégies d'affaires et renforcement des mécanismes de coordination et de collaboration**

avec les bureaux économiques et commerciaux à l'étranger, dans les pays où l'Espagne ne dispose pas d'un conseiller économique et commercial permanent ; mise en place éventuelle, si des ressources budgétaires et humaines existent, de mécanismes permettant de disposer d'un conseiller économique et commercial ou d'un attaché commercial dans les 14 ambassades espagnoles en Afrique subsaharienne n'ayant pas de bureau commercial, conformément à la stratégie du secrétariat d'État au commerce, qui a été définie en tenant compte de nos intérêts commerciaux dans lesdits pays.

LIGNES D'ACTION

1. **Contribuer au renforcement institutionnel des différents processus d'intégration en cours, en développant davantage notre coopération avec les organisations économiques régionales africaines ; renforcer le cadre de gouvernance économique des pays partenaires et encourager le renforcement institutionnel des services des douanes, qui constituent un élément clé pour la facilitation des échanges, au moyen de la fourniture d'un conseil technique visant à favoriser la mise en œuvre des principes établis dans l'Accord sur la facilitation des échanges..**
 - > Établir des stratégies régionales en collaboration avec tous les acteurs économiques, notamment avec l'UA et la CEDEAO.
 - > Renforcer l'assistance technique et capitaliser l'expérience des agences régionales espagnoles de développement en tant qu'outil pour le développement économique des secteurs identifiés comme prioritaires par l'UA et la CEDEAO.
 - > Favoriser la mise en place d'un cadre juridique permettant d'offrir, dans les pays africains, une plus grande sécurité aux chefs d'entreprise et aux investisseurs, à l'aide, entre autres : de conventions relatives à la double imposition, lorsque le niveau des échanges commerciaux avec un pays précis rend souhaitable l'adoption d'une telle convention ; d'accords pour l'encouragement et la protection réciproques des in-

vestissements, dans le cadre des compétences attribuées à la Commission européenne ; d'accords pour la protection de la propriété industrielle.

- > Maintenir et renforcer la coopération entre l'OCDE et l'Afrique, afin de favoriser d'une manière efficace les bonnes pratiques, la transparence et la reconnaissance à l'échelle internationale des systèmes économiques africains, au moyen de la conclusion de contrats-programmes avec les pays africains intéressés à développer davantage leurs relations économiques avec l'Espagne.
- > Promouvoir la mise en place de mécanismes permettant de favoriser, auprès du secteur privé, les investissements de qualité.

2. Renforcer l'impact des actions de la coopération espagnole et faire connaître le rôle de celle-ci dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ; optimiser l'interaction entre action humanitaire – coopération – investissements – recherche et impliquer les différentes administrations territoriales (État, Communautés autonomes, collectivités locales).

- > Négocier les cadres partenariat pays (CPP) avec les pays partenaires moins avancés, ainsi que les accords de nouvelle génération avec les pays faisant l'objet d'une coopération avancée.
- > Élaborer une stratégie pour la coopération avec le Sahel.
- > Élaborer un programme régional en matière de genre pour l'Afrique subsaharienne.
- > Renforcer les programmes de résilience et d'accès aux services sociaux de base, au moyen de l'appui :

1- aux initiatives dans les domaines du développement rural et de la sécurité alimentaire, qui sont des aspects cruciaux pour le développement économique et la création d'emplois en milieu rural ;

2- à la santé, à l'aide de programmes publics de santé et de formation en médecine spécialisée.

- > Encourager la présence d'ONG espagnoles de développement en Afrique

- > Renforcer le rôle du FONPRODE dans les projets de développement durable, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des énergies durables, des infrastructures résilientes, des villes durables et de la microfinance.

- > Identifier et exploiter les opportunités pour la coopération déléguée, la coopération triangulaire et la coopération remboursable.

- > Encourager les partenariats publics-privés pour le développement.

- > Favoriser, après analyse des intérêts de nos entreprises, les alliances pour la formation professionnelle dans les pays d'origine.

- > Promouvoir la réalisation d'actions de coopération par l'intermédiaire du navire-école pour la coopération en matière de pêche « Intermares », qui est la co-propriété du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (MAPA) et du ministère de la Défense, dans le cadre de la campagne lancée par le MAPA « Former pour avancer », conçue principalement pour la formation de formateurs ressortissants de pays tiers, dans les domaines de la pêche et la commercialisation des produits de celle-ci, de la navigation de pêche et de la recherche océanographique, entre autres.

- > Encourager la coopération en matière de recherche halieutique et océanographique entre les institutions scientifiques espagnoles et celles des pays africains, au moyen de l'échange de connaissances et d'une collaboration fondée sur les instruments existants à ce jour, dont les navires pour la coopération en matière de pêche et d'océanographie.

3. Promouvoir l'utilisation des instruments nationaux, européens et internationaux d'encouragement des investissements, du commerce et de création d'emplois, en particulier du plan d'investissement extérieur de l'UE et des accords commerciaux (accords de partenariat économique) conclus entre l'UE, les organisations économiques régionales et les pays africains.

- > Renforcer les actions d'information et de conseil à l'intention des entreprises, des organisations patronales et des associations d'exportateurs en matière

d'accès aux cofinancements proposés par l'UE, par l'intermédiaire notamment du PEIE, du Fonds européen pour le développement durable et de la Plateforme d'investissements en Afrique, ou encore du Pacte avec l'Afrique du G20, adopté à l'initiative de l'Allemagne.

- > Encourager la mobilisation des ressources du mixage EU (financement combiné) par l'intermédiaire des organismes espagnols agréés, à savoir la COFIDES et l'AECID, dans le but d'appuyer les processus d'identification d'opérations et de renforcer les relations avec les autorités locales, les institutions de microfinance et le secteur privé.
- > Faciliter aux entreprises espagnoles l'obtention de financements leur permettant de s'implanter en Afrique subsaharienne et de mener, en collaboration avec des entreprises locales, des initiatives cohérentes avec les dispositions de l'instrument de voisinage et bénéficiant d'un financement soit communautaire dans le cas des entreprises africaines et espagnoles, soit régional (des Communautés autonomes) dans le cas des entreprises espagnoles.
- > Collaborer avec le secteur privé, de l'Espagne et des pays récepteurs, avec la COFIDES et le FONPRODE en vue de l'identification des projets les plus pertinents compte tenu des guichets du Plan européen d'investissements extérieurs.
- > Assurer le suivi des progrès concernant la conclusion, la ratification et la mise en œuvre effective des différents accords de partenariat économique.
- > Renforcer le réseau d'accords bilatéraux UE-Afrique en matière de pêche durable, en tant qu'outil d'investissement pour les sociétés de pêche et de coopération sur la base du soutien du secteur visé par lesdits accords.

4. Appuyer l'internationalisation de l'économie espagnole en Afrique subsaharienne : identification des opportunités d'affaires, intégration des ODD dans les stratégies d'affaires et renforcement des mécanismes de coordination et de collaboration avec les bureaux économiques et commerciaux à l'étranger, dans les pays où l'Espagne ne dispose pas d'un conseiller économique et commer-

cial permanent ; mise en place éventuelle, si des ressources budgétaires et humaines existent, de mécanismes permettant de disposer d'un conseiller économique et commercial ou d'un attaché commercial dans les 14 ambassades espagnoles en Afrique subsaharienne n'ayant pas de bureau commercial, conformément à la stratégie du secrétariat d'État au commerce, qui a été définie en tenant compte de nos intérêts commerciaux dans lesdits pays.

- > Intensification des relations entre les organisations patronales d'Espagne et d'Afrique et entre les autres acteurs, espagnols ou africains, de la croissance économique.
- > Améliorer la coordination de la mise en œuvre des stratégies fixées par les bureaux économiques et commerciaux et par les ambassades, au moyen de la planification de réunions et de rencontres auxquelles participeront des membres des bureaux techniques de coopération, des conseillers, des attachés ou des représentants des Communautés autonomes ou des agences régionales de développement.
- > Réviser les circonscriptions des ambassades d'Espagne et des bureaux économiques et commerciaux qui disposent d'une accréditation multiple, afin de parvenir à la plus grande superposition possible desdites circonscriptions.
- > Accroître la capacité de soutien aux entreprises de la part des ambassades n'ayant pas de bureau économique et commercial, par le biais du renforcement aussi bien des bureaux économiques et commerciaux disposant d'une accréditation multiple que des mécanismes de coordination et de collaboration avec les bureaux économiques et commerciaux résidents ; envisager la mise en place de mécanismes permettant de disposer, si les ressources budgétaires et humaines nécessaires existent, d'un conseiller économique et commercial ou d'un attaché commercial dans les 14 ambassades espagnoles en Afrique subsaharienne n'ayant pas de bureau commercial, conformément à la stratégie du secrétariat d'État au commerce, qui a été définie en tenant compte de nos intérêts commerciaux dans lesdits pays.

- > Renforcer les mécanismes de collaboration avec les bureaux économiques et commerciaux afin de fournir, en collaboration avec ces derniers, des services de conseil et d'accompagnement aux entreprises espagnoles menant ou souhaitant mener des activités en Afrique ; renforcer les mécanismes de collaboration et d'échange d'informations entre les différents bureaux des conseillers et les bureaux techniques afin d'assurer la plus grande efficacité en matière de services de conseil et d'information économique à destination des entreprises.
- > Renforcer la coopération technique avec certains États, dans des domaines liés aux infrastructures de transport, aux énergies, à l'environnement, au développement urbain, au tourisme et à l'agriculture.
- > Assurer le suivi de la mise en œuvre des plans de développement de nos partenaires africains afin de connaître et de faire connaître les opportunités qui s'offrent aux entreprises espagnoles.
- > Appuyer le développement de l'assistance technique espagnole afin de renforcer les capacités des entreprises et le transfert de compétences et de formations.
- > Promouvoir des améliorations dans les domaines des transports aériens, terrestres et maritimes.

5.3. ASPECTS INSTITUTIONNELS

Encourager le pluralisme politique et l'ouverture économique des sociétés ainsi que le caractère inclusif de ces dernières ; renforcer la présence institutionnelle de l'Espagne en Afrique subsaharienne.

INDICATEURS D'ÉVOLUTION

- Indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique subsaharienne ;
- Indice « Ease of doing business » du Forum économique mondial ;
- Nombre de déplacements et de visites officielles (chefs d'État, membres du gouvernement central ou des

Communautés autonomes, ministres [des Affaires étrangères]) en Afrique subsaharienne et en Espagne ;

- Ratification d'instruments internationaux se rapportant aux droits humains et élaboration des rapports périodiques prévus dans lesdits instruments.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1 Contribuer au renforcement des structures institutionnelles nationales, régionales et locales de nos partenaires africains et accroître notre dialogue en la matière avec les organismes multilatéraux africains.**
- 2. Encourager une plus grande participation de la société civile africaine, y compris des femmes et des jeunes, aux processus de transition et de consolidation démocratique et renforcer le dialogue avec la diaspora africaine en Espagne.**
- 3. Consolider et mieux faire connaître l'action extérieure espagnole et la présence politique institutionnelle et culturelle de l'Espagne dans la région, avec une attention particulière pour la promotion de la connaissance de la langue espagnole.**
- 4. Encourager, en ce qui concerne la culture et l'éducation, la connaissance réciproque entre nos sociétés, en tant qu'outil pour favoriser les relations et dynamiser les communautés espagnoles en Afrique et les communautés africaines en Espagne.**

LIGNES D'ACTION

- 1.- Contribuer au renforcement des structures institutionnelles nationales, régionales et locales de nos partenaires africains et accroître notre dialogue en la matière avec les organismes multilatéraux africains.**
- > Mettre en œuvre, en Afrique subsaharienne, les priorités fixées dans la Stratégie pour l'action extérieure et dans les plans existants en matière de droits humains.

- > Promouvoir l'agenda international au moyen de l'identification de possibles initiatives communes, particulièrement pertinentes pour les pays africains, pouvant bénéficier d'un accompagnement de la part de l'Espagne.
- > Favoriser l'harmonisation de l'Agenda 2063 de l'UA, de l'Agenda 2030 et du nouveau Consensus européen pour le développement, lesquels sont des documents qui orientent les actions de la coopération espagnole.
- > Promouvoir le plan d'action UE – UA dans le cadre de la SCAU (Stratégie commune UE-Afrique) et de l'accord post-Cotonou.
- > Élaborer une stratégie pour la participation à des missions d'observation électorale.
- > Renforcer le programme d'appui aux politiques inclusives en Afrique (APIA), de la coopération espagnole, et identification d'éventuelles synergies avec des initiatives similaires.
- > Coordination accrue des activités de l'Espagne dans le cadre de son mandat au sein du CDH et promotion d'initiatives communes en matière de droits humains.
- > Promouvoir le rôle et la valeur de la coopération décentralisée espagnole afin de renforcer l'action des organisations de la société civile et des institutions locales des régions concernées.
- > Négocier avec l'UA l'adoption de formules permettant de renforcer ou de réviser le rôle de l'Espagne en tant qu'observateur dans la région.
- > Promouvoir la conclusion d'accords de collaboration avec des pays d'Afrique subsaharienne visant à mettre au service de ces derniers les instituts publics espagnols (échanges de connaissances, bonnes pratiques, formation).
- > Mettre en place, en collaboration avec l'École diplomatique, un programme de bourses d'études à l'intention de diplomates d'États membres de la CEDEAO, en matière de relations internationales et de diplomatie.
- > Considérer de possibles actions communes avec des pays tiers présents en Afrique subsaharienne, compte

tenu de la présence d'entreprises espagnoles ou de l'existence de programmes de coopération.

2.- Encourager une plus grande participation de la société civile africaine, y compris des femmes et des jeunes, aux processus de transition et de consolidation démocratique et renforcer le dialogue avec la diaspora africaine en Espagne.

- > Participer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des feuilles de route de l'UE, en collaboration avec les organisations de la société civile.
- > Développer, en collaboration avec les principaux groupes de réflexion espagnols et les ONG concernées, des outils de soutien aux sociétés civiles africaines, avec une attention particulière pour la jeunesse et les nouvelles technologies.

3.- Consolider et mieux faire connaître l'action extérieure espagnole et la présence politique institutionnelle et culturelle de l'Espagne dans la région, avec une attention particulière pour la promotion de la connaissance de la langue espagnole.

- > Élaborer (tâche confiée aux ambassades) des plans de travail contenant des propositions, décrivant les intérêts communs et formulant des stratégies pays concrètes, afin de renforcer la cohérence de l'ensemble des stratégies dans le cadre du Plan pour l'Afrique et pour tenir compte des besoins et des priorités nationales.
- > Renforcer les relations politiques, économiques et militaires avec des États exerçant un leadership régional : intensifier les contacts politiques et institutionnels avec l'Afrique du Sud, l'Angola et le Mozambique et élargir le système de dialogue politique bilatéral, sur la base du modèle de l'Éthiopie, au Nigeria, à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya et à la Tanzanie, à l'aide de l'élaboration de stratégies spécifiques.
- > Renforcer le dialogue et les contacts avec l'UA et les Communautés économiques régionales (RECs, sigle en anglais), deux organismes des Nations Unies situés à Addis Abeba et à Nairobi ; assurer le suivi des principales actions politiques que mènent ces institutions.

- > Accroître notre capacité d'influence en ce qui concerne la conception des principales initiatives politiques des institutions européennes dans des domaines liées à la politique africaine.
 - > Encourager la mise en place de groupes d'amitié parlementaire entre l'Espagne et les pays d'Afrique subsaharienne.
 - > Appuyer les activités institutionnelles des Communautés autonomes et des collectivités locales et encourager les jumelages entre des communes d'Espagne et d'Afrique subsaharienne.
 - > Intensifier le dialogue et la coopération avec les délégations de l'UE en Afrique subsaharienne, notamment dans les pays où l'Espagne ne dispose pas d'ambassade résidente.
 - > Coopérer avec les principaux groupes de réflexion africains afin d'anticiper les tendances et de proposer des mesures sur le long terme permettant de renforcer le partenariat entre l'Espagne et l'Afrique.
 - > Renforcer l'implantation de l'Institut Cervantes dans la région.
 - > Promouvoir l'enseignement de l'espagnol en tant que langue étrangère, dans les établissements d'enseignement formel et dans les centres de langues dans les pays où il n'est pas prévu d'ouvrir une Aula Cervantes.
 - > Organiser des cours intensifs de langue espagnole, en ligne (AVE Global) ou présentiels au siège central de l'Institut, à l'intention des diplomates des pays d'Afrique subsaharienne qui souhaitent suivre des cours à l'École diplomatique de Madrid ou dans d'autres établissements espagnols d'enseignement.
 - > Coopération entre l'Institut Cervantes, le ministère de la Défense et le ministère de l'Intérieur en vue de l'organisation de cours d'espagnol à l'intention de membres des forces armées et des forces de sécurité souhaitant se déplacer en Espagne pour participer à des activités organisées par lesdits ministères.
 - > Augmentation du nombre de lectorats, notamment au sein des universités les plus prestigieuses et de celles susceptibles de voir s'inscrire un nombre élevé d'étudiants d'espagnol.
 - > Reprendre la collaboration Espagne-Guinée équatoriale en matière de promotion de la présence institutionnelle de l'espagnol au sein de l'UA.
 - > Encourager l'utilisation de l'espagnol dans les sièges et les bureaux des Nations Unies en Afrique.
- 4.- Encourager, en ce qui concerne la culture et l'éducation, la connaissance réciproque entre nos sociétés, en tant qu'outil pour favoriser les relations et dynamiser ainsi les communautés espagnoles en Afrique et les communautés africaines en Espagne.**
- > Impliquer les entreprises du secteur privé et la société civile dans la promotion de la langue et de la culture espagnoles : programme de bourses et développement des industries culturelles et créatives.
 - > Mettre en place un programme de jeunes leaders africains ainsi qu'un réseau de jeunes leaders africains : échanges et visites en Espagne et activités dans les pays d'origine.
 - > Élaborer un programme de bourses d'études MBA à l'intention de diplômés africains, en collaboration avec des entreprises et des écoles de commerce espagnoles.
 - > Renforcer le poids de l'Afrique dans le programme de la coopération espagnole sur le patrimoine.
 - > Renforcer la diplomatie numérique et la présence de notre politique dans les médias africains.
 - > Renforcer les synergies de collaboration entre la Casa África et nos ambassades.
 - > Renforcer la coopération dans le domaine des sports et promouvoir le rapprochement de nos sociétés au moyen du sport.
 - > Promouvoir la « Marque Espagne » en Afrique subsaharienne.

5.4. MOBILITÉ ORDONNÉE, SÛRE ET RÉGULIÈRE

Adoption d'une approche globale du phénomène migratoire qui intègre les migrations, la sécurité et la croissance économique, conformément au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières..

INDICATEURS D'ÉVOLUTION

- Croissance démographique en Afrique subsaharienne ;
- Nombre de migrants, réguliers et irréguliers, venant d'Afrique subsaharienne et arrivées en Europe et, parmi eux, ceux arrivées en Espagne ; données ventilées par sexe et par type d'autorisation ;
- Mobilité entre des établissements espagnols ou africains d'enseignement ou de formation ;
- Nombre de ressortissants espagnols résidant en Afrique subsaharienne.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1 Continuer de favoriser la mise en œuvre d'une approche globale du phénomène migratoire, sur le plan bilatéral, au sein de l'UE et des différentes enceintes internationales ou dans le cadre des initiatives visant la région subsaharienne.**
- 2. Soutenir la mise en place de canaux pour une migration ordonnée, régulière et sûre à des fins d'éducation et de formation en matière économique et professionnelle, dans des domaines où l'Espagne peut apporter de la valeur ajoutée, ainsi qu'à des fins d'emploi, après analyse, en collaboration avec les pays d'origine, des capacités et des demandes des agents économiques et sociaux de notre pays et des pays d'origine.**
- 3. Contribuer efficacement à la prévention des flux migratoires irréguliers et à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants.**
- 4. Renforcer les liens entre les établissements d'enseignement espagnols et africains, en particulier les universités et les établissements de formation professionnelle et de recherche, afin de favoriser une politique active de mobilité des**

étudiants, des chercheurs et des professeurs et d'encourager l'amélioration progressive des systèmes locaux.

LIGNES D'ACTION

- 1.- Continuer de favoriser la mise œuvre d'une approche globale du phénomène migratoire, sur le plan bilatéral, au sein de l'UE et des différentes enceintes ou dans le cadre des initiatives visant la région subsaharienne.**
 - > Utiliser d'une manière efficace le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, notamment par l'intermédiaire de la coopération déléguée.
 - > Encourager l'implication africaine dans le suivi du sommet des Nations Unies sur les mouvements massifs de réfugiés et de migrants et dans la mise en œuvre satisfaisante et équitable des pactes mondiaux.
 - > Favoriser toute initiative visant à souligner les effets positifs de la migration et soutenir les synergies entre les processus existants.
 - > Faciliter la réalisation d'activités par les diasporas africaines les plus importantes en Espagne, en tant qu'outil supplémentaire pour contribuer au dynamisme des relations bilatérales, notamment par le biais de contacts entre entreprises et de relations économiques et humaines.
 - > Développement de projets et d'interventions de co-développement dans les pays d'origine et de destination des migrants.
- 2.- Soutenir la mise en place de canaux pour une migration ordonnée, régulière et sûre à des fins d'éducation et de formation en matière économique et professionnelle, dans des domaines où l'Espagne peut apporter de la valeur ajoutée, ainsi qu'à des fins d'emploi, après analyse, en collaboration avec les pays d'origine, des capacités et des demandes des agents économiques et sociaux de notre pays et des pays d'origine.**

- > Assouplir la procédure d'octroi de visas pour les hommes et les femmes d'affaires souhaitant visiter notre pays ou se rendre en Afrique.
- > Encourager la participation espagnole au programme Erasmus+ de l'UE et à d'autres projets européens dans les domaines du développement des capacités et de la promotion de la mobilité dans l'enseignement supérieur.
- > Élaborer, en commun avec certains pays tiers, des projets pilotes en matière de migration légale. Considérer, en collaboration avec les opérateurs économiques, les possibilités supplémentaires de migration circulaire et de mise en place de partenariats avec certains pays tiers pour le renforcement des qualifications professionnelles (skill partnerships).
- > Promouvoir la réalisation d'actions ayant pour but l'échange d'informations et le développement des contacts avec des responsables des services de l'enseignement travaillant dans les ambassades africaines accréditées en Espagne.
- > Mettre en place un programme de bourses d'études en matière de gestion des entreprises et des affaires, à l'intention de diplômés africains, en collaboration avec des entreprises et des écoles de commerce espagnoles.
- > Intensifier la coopération éducative dans le domaine de l'enseignement professionnel.
- > Inciter la diaspora africaine à participer au Forum sur l'intégration sociale des migrants.
- > Fournir des conseils et de l'assistance aux universités espagnoles dans le cadre de leurs initiatives de soutien des universités partenaires africaines et de renforcement des capacités de ces dernières.

3.- Contribuer efficacement à la prévention des flux migratoires irréguliers et à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants.

- > Contribuer à renforcer la capacité des pays d'origine et de transit à contrôler leurs frontières.
- > Intensifier et améliorer la coopération en matière de lutte contre les réseaux criminels de trafic et de traite des êtres humains ; continuer de promouvoir la mise en œuvre de projets espagnols en la matière, dans le cadre des instruments financiers de l'UE.
- > Élargir le réseau d'accords de réadmission conclus avec les pays d'origine et de destination et améliorer l'application des accords et des arrangements bilatéraux existants.

4.- Renforcer les liens entre les établissements d'enseignement espagnols et africains, en particulier les universités et les établissements de formation professionnelle et de recherche, afin de favoriser une politique active de mobilité des étudiants, des chercheurs et des professeurs et d'encourager l'amélioration progressive des systèmes locaux.



III^e PLAN AFRIQUE

L'Espagne et l'Afrique: défi et opportunité



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN